

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

L'ÉCRITURE DU TEMPS QUI PASSE : L'ANNÉE 1723 CHEZ  
TROIS DIARISTES PARISIENS

MÉMOIRE  
PRÉSENTÉ  
COMME EXIGENCE PARTIELLE  
DE LA MAÎTRISE EN HISTOIRE

PAR  
MATHIEU DELISLE

JANVIER 2009

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

## REMERCIEMENTS

Je désire d'abord remercier chaleureusement mes parents,  
Guy Delisle et Nicole Barreiro, enseignants au secondaire, pour avoir rendu tout cela possible.

Aussi, je tiens à souligner et célébrer la disponibilité, l'érudition et la patience de M. Pascal Bastien, professeur au Département d'histoire, lesquelles qualités ont d'autant rendu possible ce projet.

## TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX.....	vi
RÉSUMÉ .....	vii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
PROLÉGOMÈNES.....	6
1.1 Bilan historiographique.....	6
1.1.1 L'opinion publique.....	6
1.1.2 Les pratiques d'écritures.....	14
1.1.2.1 Le cadre théorique.....	14
1.1.2.2 Les diaristes.....	17
1.1.2.2.1 Quelques précisions historiographiques.....	17
1.1.2.2.2 Jean Buvat.....	18
1.1.2.2.3 Edmond-Jean-François Barbier.....	22
1.1.2.2.4 Mathieu Marais.....	27
1.2 Explication de la méthodologie.....	32
1.2.1 Problématique et hypothèse.....	32
1.2.2 Méthodologie.....	34
1.2.2.1 Précisions sur le corpus documentaire.....	34
1.2.2.2 Explications des divisions de la démonstration.....	36
1.3 Conclusion des prolégomènes.....	42
CHAPITRE II	
L'ANNÉE 1723 AU JOUR LE JOUR.....	44
2.1 Introduction.....	44

2.2 L'année 1723 décrite par les nouvelles à sensation .....	44
2.2.1 Jean Buvat .....	44
2.2.2 Edmond-Jean-François Barbier .....	46
2.2.3 Mathieu Marais .....	51
2.2.4 Observations et conclusion .....	56
2.3 L'année 1723 décrite par les nouvelles économiques .....	61
2.3.1 Jean Buvat .....	61
2.3.2 Edmond-Jean-François Barbier .....	62
2.3.3 Mathieu Marais .....	64
2.3.4 Observations et conclusion .....	66
2.4 L'année 1723 décrite par les nouvelles internationales.....	67
2.4.1 Jean Buvat .....	67
2.4.2 Edmond-Jean-François Barbier .....	68
2.4.3 Mathieu Marais .....	69
2.4.4 Observations et conclusion .....	72
2.5 L'année 1723 décrite par la chronique et critique culturelle.....	74
2.5.1 Jean Buvat .....	74
2.5.2 Edmond-Jean-François Barbier .....	75
2.5.3 Mathieu Marais .....	77
2.5.4 Observations et conclusion .....	82
2.6 L'année 1723 dans la vie des diaristes eux-mêmes.....	88
2.6.1 Jean Buvat .....	88
2.6.2 Edmond-Jean-François Barbier .....	88
2.6.3 Mathieu Marais .....	89
2.6.4 Observations et conclusion .....	92
2.7 Conclusion du chapitre : vers un système d'écriture diariste? .....	93

CHAPITRE III	
LES MONDANITÉS ET LA VIE POLITIQUE .....	97
3.1 Introduction .....	97
3.2 La majorité du roi.....	99
3.2.1 Jean Buvat .....	99
3.2.2 Edmond-Jean-François Barbier.....	102
3.2.3 Mathieu Marais .....	106
3.3 La mort du Cardinal Dubois.....	112
3.3.1 Jean Buvat.....	112
3.3.2 Edmond-Jean-François Barbier.....	115
3.3.3 Mathieu Marais .....	117
3.4 La mort du duc d'Orléans.....	122
3.4.1 Jean Buvat .....	122
3.4.2 Edmond-Jean-François Barbier.....	124
3.4.3 Mathieu Marais .....	129
3.5 Observations et conclusion .....	133
CONCLUSION .....	142
ANNEXES .....	148
Annexe I : Répartition des entrées selon les catégories .....	149
Annexe II : Répartition des entrées selon les sources .....	150
BIBLIOGRAPHIE .....	151

LISTE DES TABLEAUX

ANNEXE I : **Répartition des entrées selon le genre de nouvelles** p. 149

ANNEXE II : **Répartition des entrées selon les sources** p. 150

## RÉSUMÉ

L'écriture du for privé est un brillant outil de recherche pour mieux comprendre la société lettrée du XVIII<sup>e</sup> siècle. Principal vecteur des connaissances et ciment du « tribunal de la raison », l'écrit personnel se révèle comme l'un des mécanismes par lequel se définit et s'articule l'opinion publique émergente et précurseur des Lumières. Par le croisement de trois écritures distinctes, mais similaires, l'historien peut mieux comprendre les motivations des diaristes, et au sens plus large de mieux comprendre l'ensemble de la société des lettres et de cette entité floue qu'est l'opinion publique.

La temporalité de ce mémoire est circonscrite à l'année 1723, et ce pour plusieurs raisons, premièrement les trois diaristes étudiés y sont contemporains. Au surplus, elle s'inscrit comme charnière entre la période d'assouplissement des mœurs que fut la Régence et le début du règne de Louis XV. Les pratiques d'écriture seront au centre de ce mémoire, puisqu'il sera question de comprendre les mécanismes par lesquels naissent et s'entretiennent les nouvelles. Ainsi, l'écriture, entendue comme fait social, sera capitale à cette démonstration. C'est par l'intérêt que portent les diaristes à certaines nouvelles plutôt qu'à d'autres ainsi que les rouages par lesquels ils s'informent qu'il devient possible à l'historien de comprendre les pratiques d'écritures et l'opinion publique lui étant inhérente.

En outre, les diaristes Mathieu Marais et Jean-François-Edmond Barbier, plus que Jean Buvat, fréquentent les cercles gravitant autour du Parlement, lequel consiste en un vecteur de dissidence tout au long de la Régence. D'ailleurs, cette orientation proparlementaire semble être au cœur des dissertations des auteurs. Il ne faut jamais oublier que les relations entre le Régent et le Parlement, au départ fort cordiales, sont vite devenues intenable : le Régent accusant le Parlement de museler son pouvoir, et ce dernier accusant Philippe d'Orléans de despotisme. En 1723, ces deux protagonistes se remettent à peine de l'exil parlementaire à Pontoise causé par la critique de la gestion financière formulé par ces derniers après la banqueroute spéculative de John Law. Donc, ce mémoire tentera de saisir l'opinion publique par l'analyse des pratiques d'écriture, sans toutefois escamoter le conditionnement bien particulier qui les oriente dans cette fin de Régence façonnée par le rapport de force opposant les parlementaires et le duumvirat composé de Philippe d'Orléans et du Cardinal Dubois.

MOTS CLÉS :

XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE; RÉGENCE; OPINION; DIARISTES; PARIS.

## INTRODUCTION

L'intérêt croissant pour l'écriture et la lecture est l'une des caractéristiques du XVIII<sup>e</sup> siècle. Non seulement la plume est manipulée par l'homme de lettre, mais encore elle sait divertir l'homme du commun, dans la mesure où ce dernier est alphabétisé. Ainsi, l'étude de cette ultime période de l'Époque moderne est d'autant facilitée par la masse d'artéfact scripturaire auquel l'historien peut avoir recours. Parmi ceux-ci se trouvent les journaux d'événements. Ces derniers se définissent par la forme exceptionnelle qu'ils prennent dans le corpus scripturaire d'ordinaire sollicité par les modernistes. Ces manuscrits sont les legs d'hommes lettrés ayant vraisemblablement écrit par loisir plus que par commande ou par intérêt. Par cette étude de l'écriture du for privé, il devient possible pour l'historien de comprendre les préoccupations de l'époque puisque ces journaux décrivent les jugements des contemporains saisis dans l'instantanéité de l'événement.

Ainsi est réalisé, par cet écrivain du quotidien, un réel travail d'historien par lequel il souhaite léguer aux futures générations des traces de son époque. Il est donc fort pertinent de dissocier les journaux intimes des écrits du for privé. Nonobstant que ces derniers peuvent inclure des réflexions propres aux premiers, il demeure que ce sont les considérations de l'individu sur la société contenues dans ces chroniques qui seront au cœur de ce mémoire. L'utilisation des égo-documents s'inscrit d'ailleurs comme un nouveau médium afin de mieux comprendre l'époque moderne. Le terme d'égo-document regroupe de façon générique les artéfacts écrits et produits en privé par un individu, mais dont les sujets concernent la chose publique. Évidemment, ce genre de texte présente les jugements des diaristes<sup>1</sup> et colporte les rumeurs et opinions ouïes dans l'espace public. S'y mélange donc différents textes, dont le point commun est la pratique scripturaire individuelle et dont le destinataire est l'émetteur lui-même

---

<sup>1</sup> De l'ancien français « diaire », qui désignait le Livre de raison.

ou un cercle très restreint d'interlocuteurs<sup>2</sup>. L'utilisation de ces documents s'inscrit dans un courant novateur de la recherche auscultant l'Époque moderne. En effet, la recherche se bornait auparavant aux belles-lettres plus qu'aux écrits de l'ordinaire<sup>3</sup>, bien que ces derniers en dévoilent plus sur leur époque que les textes dont l'esthétisme semble avoir fait taire la spontanéité.

Ces textes dévoilent tout un système de représentations de l'individu face à la société et de sa place dans l'espace public. Ainsi ces sources présentent, par moment, un portrait de cette entité floue qu'est l'opinion publique. Elles s'inscrivent donc non pas exclusivement dans le giron du littéraire, mais aussi dans celui de la parole. Cette littérature du témoignage personnel semble être au goût du jour durant la Régence. Au contraire des *mémoires* produits durant le Grand siècle, lesquels décrivaient, pour la plupart, les intrigues courtoises dans un langage officiel et subjectif, et ce, dans le but de figer la postérité à l'avantage des puissants, l'écriture au quotidien présente les événements dans leur immédiateté. D'autre part, les journaux du for privé n'évacuent pas la question populaire, alors que les mémoires classiques n'y allouent habituellement guère d'intérêt.

Souvent réduits à un silence volontaire sous l'absolutisme louis-quatorzien, les diaristes peuvent, dans l'après 1715, se livrer à une description du quotidien, laquelle rassemble autant les bruits et les rumeurs de la rue que les intrigues de cour, celles-ci souvent vertement critiquées par les mémorialistes. Ces critiques semblent être rendues possibles grâce, évidemment, au caractère privé de leur journal, mais peut-être davantage par le laxisme des censeurs du Régent au regard des bruits et rumeurs de la rue. Une brève mise en contexte historique s'impose.

---

<sup>2</sup> François-Joseph Ruggiu, « Introduction », dans Bardet, Jean-Pierre et François-Joseph Ruggiu (dir.), *Au plus près du secret des cœurs? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, PUPS, 2005. 262 pages. (p. 7).

<sup>3</sup> François Moureau, « Pour un dictionnaire des nouvelles à la main », in Université de Lyon II. Centre d'études du XVIIIe siècle. Table ronde, (1981). *Le journalisme d'Ancien Régime*. Lyon, Presses universitaires de Lyon, 1982. 413 pages. (p. 21-22).

La Régence est une période libérale où la jadis stricte probité des mœurs s'assouplit. Débutant au trépas de Louis XIV en septembre 1715 et se terminant par la majorité de Louis XV en 1723, cet interrègne est façonné par une plus grande liberté des différents acteurs de la société civile. Au niveau politique, cet assouplissement se traduit par un changement dans la direction des affaires courantes du royaume, laquelle est désormais assurée selon une collégialité unissant, pour une première fois depuis plus de soixante ans, une frange parlementaire autrefois soumise et des gouvernants dont la légitimité n'est plus céleste, mais temporelle. Ce fléchissement de l'autorité se répercute aussi dans les mœurs. En effet, cette parenthèse historique dévoile une plus grande visibilité et une tolérance accrue au regard des incartades morales, lesquelles étaient autrefois commises en secret.

En ce sens, l'année 1723, dernière de cette étape charnière, semble être une plage temporelle adéquate pour mesurer l'état de l'opinion publique après huit ans de relâchement dans les mœurs. Il est d'à propos d'expliquer ici que la dissolution des mœurs avait débuté bien avant l'arrivée de Philippe d'Orléans. Toutefois, elle prend une nouvelle forme sous la gouverne philippienne. Elle devient patente et perçue sous une note positive et non plus dissimulée derrière les portes closes des appartements des grands<sup>4</sup>.

Les diaristes Jean Buvat, Mathieu Marais et Edmond-Jean-François Barbier, fonctionnaire pour le premier et avocats bourgeois près du pouvoir pour les seconds, présentent une quotidienneté originale dans laquelle transparaissent leurs préoccupations. C'est dans ce qu'ils décident ou non d'inscrire que peut se comprendre la vie parisienne journalière, car, comme l'explique l'historien littéraire

---

<sup>4</sup> Charles Kunstler, *La vie quotidienne sous la Régence*. Paris, Hachette, 1960, 301 pages. (p. 89).

Jean Sgard, « les mécanismes de défense et de filtrage constituent un élément structurel important de l'histoire intellectuelle de l'Ancien Régime<sup>5</sup> ».

Dès lors, ceux-ci offrent une histoire alternative exempte de tout rapport au passé, comme l'explique l'éditeur du journal de Barbier :

Rien n'est plus curieux que de voir l'histoire se faire ainsi au jour le jour, non pas avec le jugement calme et réfléchi qu'on porte sur le passé, mais avec l'inquiète curiosité de l'avenir et l'émotion dont il est si difficile de se défendre quand il s'agit d'évènements qui s'accomplissent sous nos yeux.<sup>6</sup>

D'ailleurs, ce mémoire s'inscrit dans la perspective historiographique amenée par Daniel Roche, Arnaud de Maurepas et Madeleine Foisil, entre-autres, laquelle place les pratiques d'écriture au-devant de la scène. Ce faisant, cette méthode présente l'avantage de dévoiler une littérature au l'œil et la parole sont sollicités, en somme elle propose une :

Immédiateté de la perception de l'événement, du récit de celui-ci, sans recul du temps (...) L'auteur écrit au jour le jour l'histoire en train de se faire, il collecte une multitude de faits : ce qu'il voit, ce qu'il entend dire, les bruits qui se répandent dans la ville. Le lecteur qui, un jour, se plonge dans l'œuvre vit dans le temps et dans le lieu avec l'auteur, l'un ayant l'avantage d'avoir directement vu et entendu, l'autre de savoir ce qui va suivre et de pouvoir situer, relativiser, critiquer le récit.<sup>7</sup>

D'une écriture parfois rudimentaire et souvent bigarrée, dans laquelle des événements de nature hétéroclite sont présentés pêle-mêle, ces journaux témoignent tout de même de l'existence de réseaux de transmission de la nouvelle. Aussi, de par

---

<sup>5</sup> Robert Favre, Jean Sgard et Françoise Weil, *Presse et histoire au XVIIIe siècle. L'année 1734*, sous la direction de Pierre Rétat et Jean Sgard, Paris, éditions du CNRS, 1978. 325 pages. (p. 6).

<sup>6</sup> Anonyme. « Introduction » dans Edmond-Jean-François Barbier, *Chronique de la Régence et du Règne de Louis XV (1718-1763), ou Journal de Barbier*, Paris, Charpentier, 1857, volume 1. (p. IX).

<sup>7</sup> Madeleine Foisil, « Au temps de l'archiépiscopat de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, 1746-1781, le sommet de la déroute » dans Pierre Chaunu, (dir.), *Le basculement religieux de Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1998. p. 243-384 (p. 253).

le choix que ces écrivains effectuent dans le triage des faits dignes d'être rapportés transparaît leur situation sociale. À cet égard, l'année 1723 n'est pas un choix innocent. En effet, elle présente de nombreux événements, sur lesquels l'historien doit insister, puisqu'ils ne seront pas traités avec le même engouement ni dissertés sous le même angle par les différents diaristes.

Il sera donc question, dans un premier temps, d'esquisser les historiographies sur les sujets qui seront abordés dans ce mémoire. Celui-ci est situé au confluent des travaux portant sur la naissance de l'opinion publique et celle des pratiques d'écriture. Reliées par symbiose, car la première dépend de l'effervescence de la seconde, il est impossible de les dissocier dans cette étude. En effet, les pratiques d'écriture ici étudiées sont celles de l'instantanéité qu'offrent le regard et la parole. Or, c'est deux canaux sont inhérents à l'espace public, ainsi il devient évident qu'il est possible d'y déceler l'opinion publique.

Ainsi, la problématique consiste, en somme, à connaître les rouages modulant cette écriture au quotidien, et d'ainsi deviner les mécanismes muant l'espace public. Celle-ci sera résolue par deux principaux chapitres de développement, le premier fera la lumière sur les pratiques d'écriture selon une analyse des différentes entrées concernant le Paris criminel, l'activité économique, l'actualité internationale et la chronique culturelle. Il s'agit, en somme, de comprendre les paramètres modulant l'écriture diariste. Ensuite, il sera question d'étudier la question de l'opinion publique par l'étude des entrées concernant l'activité courtisane, politique et mondaines, dans lesquelles les puissants prêtent le flan à la critique. Ce dernier sujet semble être d'ailleurs le sujet de prédilection des diaristes compte tenu de la proportion d'entrée y étant dédié.

## CHAPITRE I

### PROLÉGOMÈNES

#### 1.1 Bilan historiographique

##### 1.1.1 L'opinion publique

Il semble tout d'abord pertinent d'inscrire ce mémoire dans le vaste sujet qu'est l'opinion publique dans l'histoire. En effet ces journaux, bien que personnels et privés, consistent en un exposé des opinions véhiculées dans l'espace public. Selon Roger Chartier, c'est véritablement par le truchement de l'écrit qu'a pu naître et s'entretenir l'opinion publique et que finalement « les pratiques de l'écrit fixent ou produisent la parole, cimentent les sociabilités ou prescrivent des comportements, traverse le for privé comme la place publique<sup>1</sup> ». À plus forte raison, tout semble indiquer que les manuscrits écrits à la main et imprimés bien après la mort de leurs auteurs<sup>2</sup> sont des canaux efficaces pour esquisser les mécanismes muant l'espace public. Échappant aux règlements conformant la librairie depuis le XVIIe siècle, ces journaux présentent précisément ce que la censure voulait éviter, à savoir une réflexion individuelle critique sur la société et les pouvoirs en place<sup>3</sup>. Ainsi, afin de comprendre l'opinion publique comme un pouvoir parallèle et comme une source de dissidence morale et spirituelle, il convient d'étudier, à l'instar de Arlette Farge, Keith Baker et Roger Chartier, la littérature privée et entreprise de façon individuelle et surtout la précellence du discours raisonné par lequel naîtra éventuellement la

---

<sup>1</sup> Roger Chartier, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 369 pages. (p. 18).

<sup>2</sup> Effectivement, les journaux ici étudiés furent publiés longtemps après la mort de leur auteur, respectivement en 1865 pour Buvat (il est mort en 1729), en 1863 pour Marais (il est mort en 1737) et en 1847 pour Barbier (il est mort en 1771).

<sup>3</sup> Roger Chartier, *Inscrire et effacer : culture écrite et littérature, XIe-XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard Le Seuil, 2005. 229 pages. (p. 13).

contestation de la monarchie et par lequel s'entretiendra le « tribunal de la raison » tout au long du XVIIIe siècle.

Bien que les réflexions présentes dans les écrits du for privé puissent être critiques, l'historien doit se préserver d'y comprendre les linéaments des pensées séditeuses qui écloront tout au long du XVIIIe siècle, lesquels pressentissent l'embrasement révolutionnaire de 1789. C'est précisément ce péril téléologique qu'expose Chartier lorsqu'il explique qu'il ne faut pas aborder les sources antérieures à la Révolution selon leur apostériorité<sup>4</sup>. Ainsi donc, il ne faut pas comprendre la libre critique comme une négation de la société d'Ancien Régime, mais bien comme partie intégrante d'un renouveau culturel, dont la genèse s'inscrit durant la Régence. D'ailleurs, l'historiographie révolutionnaire a souvent oublié l'usage de l'écrit dans la propagande royaliste. Se bornant à la dichotomie opposant presse clandestine et séditeuse à presse officielle et lyrique, cette historiographie, explique Baker, a négligé l'exercice de l'écriture personnelle produite en faveur du pouvoir. Or, l'existence de cette écriture conservatrice accuse *de facto*, par son destinataire, la présence d'une opinion publique raisonnée<sup>5</sup>. En effet, Baker explique que par sa seule existence le dialogue entre la Cour et les sujets, lequel utilise le même langage, atteste de la crise dans la représentation du pouvoir caractéristique du XVIIIe siècle car

(...) en acceptant de cette manière la logique d'une politique de la contestation, le gouvernement royal conspirait involontairement avec sa propre opposition à favoriser le transfert de l'autorité suprême de la personne publique du monarque à la personne souveraine du peuple<sup>6</sup>.

Il est donc important de préciser, à l'instar de ces spécialistes, que l'opinion publique n'est pas ontologiquement révolutionnaire. Elle ne souhaite que l'érection d'une société basée sur la raison et la critique.

---

<sup>4</sup> Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990. 244 pages. (p.14).

<sup>5</sup> Keith Michael Baker, « Politique et opinion publique sous l'Ancien Régime », *Annales ESC*, vol. 42 (1987), p. 41-71 (p. 49).

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 45.

Né de l'œuvre phare de Jurgen Habermas, intitulé *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, ce postulat explique que le renouveau culturel est fonction de l'émergence d'un nouveau groupe social articulé autour de l'opinion publique, laquelle est principalement dépendante du vecteur que présentent l'écriture et la lecture<sup>7</sup>. Tout semble indiquer qu'à plus haute époque la sphère publique était muée par l'exclusivité que procurait l'appartenance individuelle et privée à certaines institutions, telles l'Église ou la noblesse. Ainsi, l'espace public fut, durant le Moyen-âge et le début des Temps modernes, régulé par la représentativité et l'appartenance. Celles-ci poussent d'ailleurs les tenants du pouvoir à s'immiscer au-dessus du tiers-état. Conséquemment, la chose publique se définit non pas par le lieu commun unissant les sujets aux souverains, mais bien sur l'exclusion du tiers-état au profit de l'élite nobiliaire ou ecclésiastique.

Le concept d'opinion publique n'est donc pas une nouveauté du XVIIIe siècle, l'expression étant déjà présente sous la plume de Saint-Simon. Toutefois c'est la définition que le philosophe allemand en donne qui est pertinente pour la présente étude<sup>8</sup>. L'opinion publique baroque est vraisemblablement une culture bien-pensante élitiste. Au contraire de celle des Lumières dont les rouages sont plus individuels, elle se définit comme un mouvement de masse plus uniforme. Ce public croît sans lire, pense sans écrire, il devient donc spectateur de l'espace public plus qu'acteur dans celui-ci. Leurré par les balivernes de la rumeur et grégaire dans l'adoption des tendances philosophiques, il ne peut se comprendre comme partie prenante du rapport

---

<sup>7</sup> Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, op. cit., p. 32 voir aussi : Daniel Mornet, *Les origines intellectuelles de la Révolution française : 1715-1787*, Lyon, La Manufacture, 1989. 631 pages. p. 44- 64.

<sup>8</sup> Il serait même possible d'opposer Saint-Simon aux diaristes ici étudiés. En effet, dans nombre d'exemples, Saint-Simon se dresse en adversaire de l'opinion publique et surtout de sa frange parlementaire. Il participe, notamment, au bâillon du parlement dans l'affaire de la création de la compagnie des Indes, lequel est décrit avec arrogance dans ses mémoires. Propos de Saint-Simon cités dans : Émile Levasseur, *Recherche historique sur le Système de Law*, New-York, B. Franklin, 1970, 408 pages. (p. 79 et suiv.).

de force culturel entre opinion publique, pouvoir et plèbe<sup>9</sup>. À l'opinion publique du XVIIe siècle, essentiellement sentimentale et sujette aux aléas des modes et tendances, il serait possible d'opposer l'opinion raisonnée, laquelle inféodera l'opinion publique au XVIIIe siècle. Au contraire des gens de plume des siècles précédents, les témoignages de cet esprit public présentés par les écrits des bourgeois lettrés s'inscrivent à l'extérieur de l'exercice du pouvoir. Ainsi, à la différence des mémoires de Saint-Simon ou du cardinal de Retz, les textes des bourgeois Marais et Barbier présentent les points de vue exogènes à la cour. Bien qu'ils soient tous deux avocats au Parlement et donc rompus aux usages du pouvoir, ils y tiennent une place d'observateurs, au mieux d'exécutants, mais jamais de décideurs. Dès lors, ces sources deviennent de véritables testaments dont l'authenticité n'a pu être corrompue par une quelconque volonté de justifier positivement leurs actions pour la postérité<sup>10</sup>. Aussi, le statut professionnel d'avocat est un autre gage de crédibilité. En effet, les avocats étaient des professionnels régis par une déontologie codifiée, le Code du Barreau, dont l'esprit général voulait que l'avocat soit un homme de bien veillant au bien général de sa communauté. Cette prémisse amène donc les avocats à faire preuve d'indépendance, de jugement, d'érudition, mais aussi de tempérance<sup>11</sup>. Cette attitude drapait d'ailleurs l'œuvre de ces deux diaristes.

Toutefois, les critiques des diaristes sur les puissants, ou à tout le moins la simple mention qu'ils ne font guère l'unanimité dans l'espace public, sont une atteinte à la sacralité qui auréolait l'aristocratie et les monarques à plus haute époque. C'est d'ailleurs l'un des points des thèses d'Arlette Farge, de Robert Darnton et de Keith Baker. Ces spécialistes expliquent que par l'anonymat des écrits de colportages

---

<sup>9</sup> Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, op. cit., p. 48.

<sup>10</sup> Charles Aubertin, *L'esprit public au XVIIIe siècle, étude sur les correspondances politiques des contemporains, 1715-1789*. [Édition en ligne, selon l'édition de Slatkine reprints, Genève, 1968, 500 pages.], collection « les Classiques des sciences sociales », Chicoutimi, 2006. p. 6.

<sup>11</sup> Lucien Karpik, *Les avocats. Entre l'État, le public et le marché, XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Gallimard, 1995. 482 pages. (p. 74 et suiv.).

ou des placards critiques ou simplement obscènes s'exécute une appropriation, par l'opinion publique, de la respectabilité des classes supérieures. Les écrits des diaristes peuvent, en quelque sorte, s'assimiler à ces formes d'expression, puisqu'ils écrivent en privé pour un lectorat restreint, lequel oriente leur pratique d'écriture. Cette immixtion de la société civile dans l'espace public casse le schéma traditionnel de domination sociale dans lequel l'élévation de la noblesse et, à plus forte raison, celle du roi, relevait de l'immutabilité du droit divin<sup>12</sup>. En s'appropriant un espace et des canaux autrefois réservés au discours unilatéral soumettant l'ensemble de la population aux dires du roi, la société civile participe à créer un dialogue bilatéral entre gouvernants et gouvernés. Dès lors, les rouages de l'opinion publique du XVIIIe siècle doivent se comprendre comme autant de signes de perturbations du système par lequel se réglait jadis les rapports entre les classes et le pouvoir, comme le synthétise Baker :

il faut insister sur le fait que le concept de « public » prit un sens en France dans un contexte de crise du pouvoir absolu alors que la Couronne et ses adversaires en appelaient, dans le cadre du système politique traditionnel, à un principe de légitimité extérieure afin de faire valoir leurs revendications divergentes<sup>13</sup>.

Sous l'absolutisme, les actions du pouvoir étaient facilement scellées par le secret, celui-ci s'expliquant par l'unilatéralisme décrivant les relations entre sujets et monarques. Comme le dit Farge, « parler sur dérange autant que parler contre<sup>14</sup> ». Redevable exclusivement devant Dieu, les politiques n'avaient point à se légitimer devant le peuple. Or, avec la naissance d'une opinion publique devant laquelle la rationalité et le bien-fondé tiennent figures d'absolu, cette même volonté du secret

---

<sup>12</sup> Arlette Farge, *Dire et mal dire : l'opinion publique au XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 310 pages. (p. 60).

<sup>13</sup> Keith Michael Baker, *op.cit.*, p. 44.

<sup>14</sup> Arlette Farge, *op. cit.*, p.10.

devient illégitime<sup>15</sup>. C'est donc pour casser la fonction tutélaire du secret, par laquelle se répétaient les dogmes et traditions que l'élite bourgeoise disserte, sur papier, de sujets qui autrefois n'auraient pu être abordés car ce faisant, ces sujets auraient violé la sacralité du Trône et de l'Autel. Comme l'explique Chartier, c'est la politisation du caractère jadis privé des actions du monarque qui jette les bases de l'espace public<sup>16</sup>.

Ainsi, l'opinion publique est une réalité floue qui désigne essentiellement les processus culturels par lesquels une certaine partie de la population s'émancipe intellectuellement du peuple, tout en gardant une distance avec le Trône et l'Autel. Or, ce processus s'effectue par la transmission de l'écrit, entendu comme l'aboutissement d'une réflexion éclairée. Il est toutefois important ici de rappeler que l'écriture au quotidien n'est pas toujours destinée à la société civile avide de réflexion sur l'espace public. En effet, certaines nouvelles servaient la police avide de connaître les tractations de l'opinion publique. Bien que les exemples soient plus nombreux en aval dans le siècle, notamment avec les *Gazetins de la police secrète*<sup>17</sup>; il demeure que les autorités avaient assimilé le pouvoir de la diffusion de l'écriture dans la manipulation de l'opinion publique<sup>18</sup>. Selon Patrice Peveri, la police produisait elle-même quelques fausses nouvelles dont la présentation était singée sur celle des feuilles volantes. Du reste, la prolifération d'officines autorisées, d'abord sous Louis

---

<sup>15</sup> Arlette Farge, *op. cit.*, p. 203-204.

<sup>16</sup> Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, *op. cit.*, p. 51.

<sup>17</sup> Patrice Peveri, « Cette ville était alors comme un bois. Criminalité et opinion publique à Paris dans les années qui précèdent l'affaire Cartouche (1715-1721) », *Crime, histoire et sociétés*, vol. 1/2 (1997), p. 51-73. (p. 52-53).

<sup>18</sup> Arlette Farge ; *op. cit.*, p. 152-153 voir aussi : Gilles Malandin, « Les mouches de la police et le vol des mots. Les gazetins de la police secrète et la surveillance de l'expression publique à Paris au deuxième quart du XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1995, 376- 404 (p. 381).

XIV puis sous la Régence atteste du souci que portaient les autorités au pouvoir de l'information<sup>19</sup>.

Il faut donc être prudent dans le choix des sources et étudier soigneusement les raisons ayant poussé ces personnes à l'écriture et les conditions dans lesquelles celle-ci fut possible. Comme l'expliquent Habermas puis Chartier, avant d'être un mouvement de masse, la genèse de l'opinion publique est avant tout un ensemble d'entreprises individuelles se rassemblant dans la mesure où elles font appel à une critique raisonnée et libre des dogmes et traditions<sup>20</sup>. C'est pourquoi il est approprié d'aborder les trois diaristes selon leur origine sociale, laquelle façonne le contenu de leur journal, mais le ton reste souvent le même, à savoir celui d'intellectuels empreints de critique, émancipés de compromissions face au pouvoir et suspicieux de la populace.

L'opinion publique doit donc être comprise hors de la dichotomie séparant la culture populaire de celle des élites, elle transcende les classes sociales dans la mesure où son dénominateur commun est l'usage de la critique raisonnée. Comme l'explique Chartier, « elle est donc l'inverse de l'opinion populaire, multiple, versatile habitée, par les préjugés et les passions.<sup>21</sup> ». À ce sujet, il sera convenable d'étudier l'opinion qu'ont les diaristes au sujet des croyances de la plèbe. Farge opine d'ailleurs à ce postulat en soulignant qu'à l'unanimité les mémoires individuels et privés décrivent le peuple comme : « un agrégat d'êtres anonymes dont le rassemblement fait toujours plus ou moins peur (...) qui toujours surgit en explosant de joie ou de colère : l'excès l'habite comme l'abeille en sa ruche.<sup>22</sup> ».

---

<sup>19</sup> Patrice Peveri, *loc. cit.*, p. 54.

<sup>20</sup> Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, *op. cit.*, p. 33-34.

<sup>21</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>22</sup> Arlette Farge, *op. cit.*, p. 31 et 34.

Les études d'Habermas et de Chartier détaillent davantage les conditions dans lesquelles l'épanouissement des Lumières fut possible. Or, comme l'explique Farge, il semble prématuré d'avancer le terme de Lumières pour l'année 1723<sup>23</sup>. Toutefois, explique Chartier, c'est précisément l'existence préalable d'une communauté du livre d'ores et déjà rompue aux habitudes de lecture et d'écriture critique qui permit aux Rousseau et Voltaire de trouver un public sensible à leurs écrits<sup>24</sup>.

Tous les spécialistes ayant travaillé sur le champ de l'espace public s'accordent sur un point capital, lequel sera central à cette étude. En effet, si l'opinion publique n'est pas socialement homogène, elle s'inscrit vraisemblablement dans le cadre urbain. De même, Paris, foyer culturel par excellence, présente en quelque sorte l'archétype de cette prédominance de la ville sur la campagne en regard du nombre de lecteurs<sup>25</sup>. Conséquemment, les diaristes octroient plus d'entrées aux nouvelles et bruits parisiens. Dès lors, il est possible de dresser un profil géographique de l'opinion publique. À cet égard, il semble d'à propos de rappeler le postulat de Daniel Roche. Selon ce dernier, c'est précisément l'explosion démographique qu'a connue Paris durant l'interrègne<sup>26</sup> qui constitue la prémisse liminaire de cette réalité<sup>27</sup>. En effet, l'arrivée de nouveaux venus, pour la plupart non qualifiés et analphabètes, concentre les Parisiens de souche, donc plus cultivés et enclins à la lecture et à l'écriture, dans certains quartiers centraux et riverains de la Seine, créant un espace

---

<sup>23</sup> Arlette Farge, *op. cit.*, p. 26.

<sup>24</sup> Roger Chartier, *Les origines culturelles de la Révolution française*, *op. cit.*, p. 38.

<sup>25</sup> Daniel Roche, *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Aubier, 1981. p. 271-272.

<sup>26</sup> Il semble que les causes de cette augmentation spontanée sont plurielles. Selon certains, il est possible d'observer une corrélation entre la frénésie du *Système* et l'arrivée de provinciaux, vers 1717-1718, venus jouer leurs derniers deniers à l'agiotage, tentés par l'appât du gain facile. Charles Kunstler, *La vie quotidienne sous la Régence*. Paris, Hachette, 1960, 301 pages. (p. 290).

<sup>27</sup> Daniel Roche, *op. cit.*, p. 24-25; 36.

géographiquement délimité où peut s'observer avec plus d'acuité l'opinion publique<sup>28</sup>.

Au surplus, c'est tout le mode de vie parisien qui est modelé par la proximité avec l'écrit, ainsi même les analphabètes peuvent être rapidement incorporés dans cette culture des lettres<sup>29</sup>. Dès lors, même les illettrés écoutent les lectures de nouvelles à haute voix ou demandent à des tiers de leur déchiffrer les placards, ainsi ces derniers s'immiscent dans cette culture où le vecteur écrit canalise et concentre les bruits dont eux-mêmes sont les protagonistes. Sous cet angle, les journaux des diaristes, dans lesquels sont présentes maintes traces de cette oralité, se montrent comme les aboutissants de cette culture populaire essentiellement orale. Ainsi, l'étude des écrits des diaristes doit s'inscrire hors de l'opposition entre les cultures écrite et orale. Bien qu'elle soit certes manuscrite, cette écriture du quotidien demeure souvent l'aboutissant d'une transmission orale des faits rapportés.

### 1.1.2 Les pratiques d'écriture

#### 1.1.2.1 Le cadre théorique

L'historiographie sur les pratiques d'écriture au XVIIIe siècle est intimement liée à celle sur l'opinion publique, car cette dernière s'exprime à travers ce médium. Toutefois, il semble juste de citer certaines œuvres phares, lesquelles expliquent d'abord les motivations expliquant le choix des diaristes dans la dissociation des nouvelles à traiter de celles moins pertinentes pour ensuite désigner l'écriture comme un fait social conditionné.

Selon les théoriciens Georges Auclair et Roland Barthes, entre autres, le triage des nouvelles s'opère plus ou moins consciemment et est conditionné par la demande du public. Dès lors, il est possible d'étudier les mécanismes régissant l'information à travers une logique séculaire qui est modelée selon les besoins de chaque époque. Les

---

<sup>28</sup> Daniel Roche, *op. cit.*, p. 278-282.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 272.

faits divers relatés par les diaristes semblent obéir à cette logique. En effet, l'écriture de ceux-ci ressemble souvent à un amalgame de faits divers de différentes natures; comme le clamera à point Mathieu Marais « L'événement est un grand maître et j'en suis toujours le très humble serviteur.<sup>30</sup> ». Parfois économiques, parfois sociaux, parfois mondains et parfois militaires, il demeure qu'ils sont présentés comme les faits divers d'aujourd'hui, à savoir sans suite et sans profondeur. Comme l'explique Barthes, le fait divers est total, car « il ne renvoie formellement à rien d'autre qu'à lui-même<sup>31</sup> ». En somme, il est, par son caractère fantasque, une entité informative en soi. Les diaristes du XVIIIe siècle s'inscrivent exactement dans cette réalité où la vérité démontrée et les conséquences des faits rapportés ne constituent pas l'essence de l'information. D'ailleurs, les historiens ayant travaillé sur les pratiques d'écriture au XVIIIe siècle opinent à ce postulat. Ces travaux montrent souvent que la fonction du fait divers sert de régulateur au discours social, à souligner les marginalités pour célébrer la stabilité et l'ordre<sup>32</sup>.

Ainsi, bien avant les tabloïds contemporains, les diaristes de l'époque moderne constituent les précurseurs des journalistes de faits divers puisqu'ils insèrent dans leur travail des nouvelles dépourvues d'enquêtes vérificatrices et de profondeur, sachant que ces nouvelles seront bientôt oubliées, mais qu'elles sont divertissantes<sup>33</sup>. Les agents de l'information sont, en quelque sorte, les relais entre la rumeur et les diaristes, ils deviennent donc des :

---

<sup>30</sup> Propos de Marais cités dans : Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 50.

<sup>31</sup> Roland Barthes, « Structure du fait divers », *Essais critiques*, Paris, Seuil, 1964, p. 189.

<sup>32</sup> Robert Favre, Jean Sgard et Françoise Weil, « Faits Divers » dans *Presse et histoire au XVIIIe siècle. L'année 1734*, sous la direction de Pierre Rétat et Jean Sgard, Paris, éditions du CNRS, 1978. 325 pages. p. 211.

<sup>33</sup> Maurice Garçon, « Préface », *Histoire des faits divers*, Paris, Éditions du Pont Royal, 1962, 203 pages. (p. 7).

proto-journalistes sans déontologie codifiée (...) qui puisent largement dans les rumeurs qui parcourent la capitale. Anecdotes pittoresques ou sanglantes sont ainsi publiées sans le moindre souci d'investigations vérificatrices. Aussi, bien des faits rapportés sont d'abord ceux auxquels l'opinion conféra le statut dont on parle<sup>34</sup>.

Il est d'ailleurs fort important de souligner le choix pronominal de ces écrivains. Alors que tout souci d'authenticité prescrit la désignation de la source, les diaristes utilisent souvent le « on » indéfini, qu'il serait possible souvent de remplacer par la « rumeur » ou par une locution telle « tout le monde parle ou a pris connaissance de ». Donc, comme l'explique Peveri, ce n'est plus le fait considéré dans son ontologie qui se révèle digne d'intérêt, mais l'élan qui le propulse au cœur des conversations de chacun<sup>35</sup>.

Les faits relatés ont ceci en commun qu'ils présentent des éléments pour souligner ce qui se démarque de la norme. Ainsi, la narration d'un fait sortant de l'ordinaire remplit une fonction régulatrice dans la mesure où elle présente l'impur et le chaos, tout en dévoilant cependant son existence, donnant ainsi chance à l'idée que l'affranchissement de cette même société est possible et que l'extraordinaire y est envisageable<sup>36</sup>. Donc, la nouvelle remplit deux fonctions à première vue contradictoires, à savoir celle de dénonciatrice des marginalités et de prescription normative, ainsi que celle de catharsis des tentations chaotiques. En guise d'exemple, la délectation de l'opinion publique au regard des faits divers de nature scabreuse concernant les nobles débauchés accomplit ces deux fonctions. D'une part, elle présente la norme dans laquelle diaristes et lecteurs tentent de s'inscrire et d'autre part elle atteste que la perfection n'est point possible, excusant ainsi leur propre écart de conduite. Comme Barthes l'explique, la nouvelle rassure son locuteur en le

---

<sup>34</sup> Patrice Peveri, *loc. cit.*, p. 53-54.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>36</sup> Georges Auclair, *Le 'Mana' quotidien. Structures et fonctions de la chronique des faits divers*. Paris, Éditions Anthropos, 1982. 289 pages. p.20.

présentant dans la norme tout en le déresponsabilisant de ses propres incartades quant à cette même norme<sup>37</sup>. En somme, par l'étude du pourquoi de l'écriture il devient possible de comprendre les tabous et les interdits d'une époque, ainsi il est possible de comprendre l'écriture des diaristes comme socialement conditionnée et moralement inféodée au milieu duquel elle naît. Ainsi, l'étude des pratiques d'écriture de ce mémoire se définit comme l'examen du contenu des écrits diaristes. Elle essaie de comprendre le « pourquoi » et le « comment » de l'écriture diariste. Elle tente de déceler les mécanismes expliquant la présence d'une nouvelle dans un journal et son absence dans l'autre. Aussi, de par l'étude ponctuelle des choix lexicographiques et la mention de noms propres il devient possible d'en comprendre d'autant sur la pratique d'écriture. En somme cette étude rassemble tous les éléments permettant de comprendre l'activité scripturaire comme un fait social, comme une activité qui, bien que pratiquée en privée, examine puis se destine à la sphère sociale. Il semble donc d'importance de souligner l'individualité de chacun des diaristes. N'étant pas des individus similaires, il est clair que leurs pratiques d'écriture sont conditionnées. Ils n'écrivent pas selon les mêmes impératifs et ne décrivent pas les mêmes événements. Ils ne sont pas des observateurs neutres de la capitale pour qui tous les événements ont la même valeur journalistique. Et c'est précisément dans cette analyse de l'intérêt que réside la compréhension des pratiques d'écriture.

#### 1.1.2.2 Les diaristes.

##### 1.1.2.2.1 Quelques précisions historiographiques

Étant donné que l'écriture de chacun des diaristes est conditionnée par leur milieu social, il est indiqué de réserver une section à l'historiographie portant sur les écrivains eux-mêmes. Publiées dès le XIXe siècle, les études portant sur ces auteurs s'inscrivent, pour la plupart, dans la grande interrogation cherchant les origines de 1789. Les érudits, dont Charles Aubertin présente l'archétype, présentaient ces textes

---

<sup>37</sup> Roland Barthes, *op. cit.*, p. 197.

dans le but avoué de comprendre les progrès philosophiques et sociaux sous-entendus par les diaristes<sup>38</sup>. Or, comme l'avait prévenu Chartier, il est périlleux d'étudier des œuvres selon un futur que leurs auteurs eux-mêmes ne pouvaient prévoir. Toutefois, les introductions et les textes de présentation de chacun de ces journaux peuvent être utiles dans la mesure où ils servent à présenter leurs auteurs. Ces journaux sont des œuvres personnelles provenant du for privé, dès lors il faut comprendre leurs auteurs comme des personnages historiques.

#### 1.1.2.2.2 Jean Buvat

Selon Aubertin, la pratique d'écriture des trois diaristes est conditionnée par le milieu dans lequel ils évoluent, il est donc possible de connaître la géographie de la nouvelle et, au sens plus large, de l'espace public. Tout d'abord, Aubertin s'intéresse à Jean Buvat. Modeste et de condition précaire, le journal de Buvat est à l'image de la vie de son auteur. En effet, la précarité et la misère transparaissent dans son écriture<sup>39</sup>. Buvat occupe un poste de copiste à la Bibliothèque du roi et semble être exaspéré par le cloisonnement de son rôle. À maintes reprises, il se plaint des promotions données à d'autres, lesquelles sont octroyées selon un système de privilèges cher à l'Ancien Régime, alors que lui parvient difficilement à survivre<sup>40</sup>. C'est d'ailleurs cette sempiternelle indigence qui poussa Buvat à essayer de faire publier son journal. À cet égard, il est pertinent de rappeler ce que l'auteur lui-même disait de son ouvrage :

---

<sup>38</sup> Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 20.

<sup>39</sup> Il serait toutefois réducteur d'assimiler Buvat à la caricature du fonctionnaire sans envergure. Il semble que celui-ci soit parvenu à s'immiscer bien au-delà de sa naissance. De nombreuses entrées attestent de son rôle dans nombre de situations qui, d'ordinaire, ne concernent que les grands. C'est le cas, notamment, de son rôle dans l'événement de la conspiration de Cellamare en 1718. Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 28.

<sup>40</sup> Émile Campardon, « Introduction », dans Jean Buvat, *Journal de la Régence (1715-1723)*, publié par Émile Campardon, Paris, Henri Plon, 1865, volume 1. (p. 7). Ces griefs sont cependant absents pour l'année étudiée.

C'est un mélange de faits historiques rapportés avec exactitude à mesure qu'ils sont arrivés, dont la lecture ne peut que désennuyer, les rappeler aux contemporains et augmenter la curiosité de ceux qui leur succéderont. On se flatte qu'il ne manquera pas de procurer un prompt débit et un profit considérable à celui qui voudra en entreprendre l'impression (...) On n'y a fourré aucune pièce obscène qui puisse choquer la pudeur ni intéresser les puissances ni aucun personnage de haut-rang.<sup>41</sup>

Cette autocritique est riche en enseignement sur les pratiques d'écriture propres à Buvat. En effet, il est possible de comprendre que l'auteur comprenait la valeur pour la postérité de son travail, ce qui s'inscrit dans le courant intellectuel du moment. Dans un siècle où l'érudition gagne en popularité, principalement grâce à l'usage extensif de la lecture, entendu comme phénomène social et individuel, un journal personnel revêt un caractère exotique, devenant ainsi un bréviaire pour quiconque voulant s'identifier au public. Au demeurant, Buvat vante son ouvrage en promettant des profits alléchants à l'éditeur qui l'imprimerait. Or, par sa proclamation, cette garantie démontre tout l'emballement pour ce genre d'œuvre par lequel le lecteur peut revisiter le passé en dehors des histoires officielles. Il est cependant à noter que la production de récits historiques alternatifs ne sont pas une nouveauté tout comme leur lucratif commerce qui rapporte d'ailleurs une fortune aux éditeurs depuis plus d'un siècle. Depuis le journal de Pierre de l'Estoile sur le règne d'Henri III, publié une première fois en 1621 et réédité maintes fois au XVIIe siècle, s'installe progressivement un emballement, chez les lettrés, pour ces textes dans lesquels se démarque un appel à la libre critique<sup>42</sup>. Au demeurant, les diaristes semblent tous avoir lu Pierre de l'Estoile puisque ces derniers citent souvent son ouvrage et vont même jusqu'à se réclamer de son école<sup>43</sup>. Par contre, l'époque

---

<sup>41</sup>Émile Campardon *op. cit.*, p. 13-14.

<sup>42</sup> Jean-Louis Flandrin, « Introduction » dans Pierre de L'Estoile, *Journal d'un bourgeois de Paris sous Henri III*, Paris, Union générale d'éditions, 1966. 312 pages.

<sup>43</sup> Il est d'ailleurs pertinent de souligner que Pierre de L'Estoile est, à l'instar de Barbier et Marais, un homme du Parlement, puisqu'il est grand audancier à la Chancellerie de France. Bien que près d'un siècle sépare ces écrivains, il demeure qu'ils présentent un point de vue similaire, à savoir

durant laquelle écrit Buvat n'est aucunement comparable à celle de l'Estoile quant à l'alphabétisation de la société et du fleurissement du marché du livre qui en est son corollaire direct. Aussi, l'actualité des deux époques est complètement différente, L'Estoile écrit au paroxysme des guerres de religion, alors que Buvat écrit durant une période de relative accalmie, l'Europe soufflant un peu après le règne guerrier de Louis XIV. Ainsi, il est impossible de comparer les deux œuvres, mais la forme de ces journaux est analogue.

Toutefois, cette ambition de récolter des redevances amène l'auteur à une censure volontaire, laquelle altère l'authenticité de l'œuvre. Il est cependant d'à propos de souligner que toutes les soumissions de Buvat sont restées lettre morte, et que l'ouvrage aujourd'hui conservé est celui laissé par Buvat à sa mort, sans les retouches que lui aurait imposées sa publication. Patrice Peveri souligne néanmoins que ce désir de publication fait en sorte que Buvat a certainement orienté ses écrits selon une logique qui commandait d'exclure tout jugement de valeur sur les nouvelles qu'il présente. Par lui-même, Buvat témoigne d'une grande lucidité sur son époque lorsqu'il explique, en introduction, qu'il aurait été possible d'embellir son œuvre de réflexions politiques, mais que se faisant celui-ci serait resté privé, car pour transmettre ce genre de réflexion, il « faudrait être en pays de liberté<sup>44</sup> ». Aussi, Buvat est certes un calligraphe de talent, il n'en demeure pas moins qu'il n'est pas un homme de plume. Sachant son talent d'écrivain limité, Buvat ne revendique pas

---

celui de parlementaire jétant un regard critique sur la cour et le roi et souvent méprisant sur la plèbe. Au reste, de l'Estoile utilise les mêmes artéfacts pour étayer son propos, il s'inscrit donc comme l'aieul intellectuel de Marais et Barbier. Jean-Louis Flandrin, *op. cit.*, p. 7-10.

<sup>44</sup> Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 32 Il est d'ailleurs important de rappeler que les œuvres imprimées étaient sous la loupe des censeurs du Régent. Bien que parfois laxiste dans l'application des lois, il demeure que plusieurs lois proposées par le Régent s'établissent dans l'optique d'un contrôle accru des imprimés, comme en témoigne la déclaration du 11 mai 1717 sanctionnant du carcan tout délit de librairie. Aimé Richardt. *La Régence : 1715-1723*. Paris, Tallandier, 2002. 333 pages. (p. 298).

la qualité d'auteur, il se présente plutôt comme un collecteur d'informations, laissant à ses lecteurs la libre interprétation des faits rapportés<sup>45</sup>.

Les présentateurs du journal de Buvat expliquent les sources d'information privilégiées par celui-ci. Tout semble indiquer que le modeste copiste entretenait des relations professionnelles avec des personnages fort avisés des événements politiques et mondains. Selon Aubertin, deux réalités orientent son écriture. D'une part, les abbés Tigny, Bignon et Sallier, ses supérieurs à la Bibliothèque du Roi, sont des hommes avertis de la chose publique, lesquels entretiennent des relations aussi bien avec les intellectuels libres-penseurs de la rive gauche que chez les magistrats des quartiers centraux<sup>46</sup>. Cette même proximité avec ces hommes d'Église explique sûrement la prépondérance de nouvelles sur les tensions religieuses concernant, par exemple, la bulle *Unigenitus*<sup>47</sup>. D'autre part, Buvat est au courant des choses du peuple et des bruits de la rue par lui-même. De son cabinet à la Bibliothèque, il entend la cohue des agioteurs des rues Quincampoix et Vivienne<sup>48</sup>. Il vit donc avec la plèbe, qu'il traite d'ailleurs avec une certaine condescendance étant donné sa proximité avec les puissants et les gens de lettres. Toutefois, cette hauteur que lui confère son cercle social élitiste ne le soustrait pas entièrement de certains réflexes populaires. Très peu rompu à la nouvelle science, il explique beaucoup de phénomènes par la magie et la superstition. Cette réalité démontre donc qu'il n'existe pas de cloison étanche entre la culture des hommes de lettre et celle du

---

<sup>45</sup> Patrice Peveri, *loc. cit.*, p. 53.

<sup>46</sup> Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 31. Il est également d'à propos de mentionner, afin d'étayer le postulat expliquant les ressources auxquelles Buvat peut avoir eut accès, que l'abbé Bignon possède la plus grande bibliothèque particulière de France, conservant des imprimés et des manuscrits de tout acabit. Charles Kunstler, *op. cit.*, p. 187.

<sup>47</sup> Charles Aubertin, *op. cit.* p. 33 Cette action du pape Clément XI visait principalement à enrayer la dissidence morale que colportaient les fidèles de la doctrine de Jansénius. Elle condamnait comme hérétique les 101 propositions de l'oratorien Pasquier Quesnel auxquels adhéraient une importante fraction des évêques français et des parlementaires parisiens. Officiellement spirituelle, cette bulle visait cependant à conforter l'assise de Louis XIV sur les religieux et parlementaires insoumis.

<sup>48</sup> Émile Campardon, *op. cit.*, p. 28-29.

menu peuple. En fait, Buvat est l'exemple de ce dialogue entre ces deux cultures. Buvat baigne donc dans l'univers des classes populaires où l'imaginaire est façonné par la peur du Paris nocturne, lequel est dépeint comme le royaume vicié des malfrats<sup>49</sup>. Il ne s'agit pas d'un comportement proprement populaire, toutefois cette angoisse semble l'affecter plus que les autres diaristes probablement du fait que c'est dans son milieu de vie que se produisent nombre de crimes crapuleux. D'ailleurs, Buvat octroie maintes entrées de son journal aux crimes sordides. Par cette valorisation pour le sang, il devient possible de comprendre l'imaginaire parisien face au problème criminel, parfois dépeint comme ignoble et parfois, au contraire, comme héroïque.

Bien que Buvat présente son journal comme essentiellement le recueil de paroles ouïes dans son milieu professionnel et social, il demeure que la quantité d'informations qui s'y trouve est disproportionnée pour être le résultat d'un seul collecteur. Peveri explique que Buvat a inclus, dans son journal, des extraits de journaux imprimés ou encore de nouvelles à la main. Le diariste aurait donc profité de la richesse documentaire de la bibliothèque royale pour étayer ses textes<sup>50</sup>. En effet, il ne précise que rarement ses sources; mais présente ses nouvelles avec un vocabulaire franc et affirmatif.

#### 1.1.2.2.3 Edmond-Jean-François Barbier

Les diaristes Marais et Barbier sont sensiblement différents de Buvat de par leur condition professionnelle et sociale. À l'instar de Buvat, les présentations d'édition de ces deux diaristes constituent des bases historiographiques solides sur leurs habitudes d'écriture. L'historiographie sur celle de Barbier est unanime sur de nombreux points. Tout d'abord, son écriture semble être conditionnée par sa

---

<sup>49</sup> Émile Campardon, *op. cit.*, p. 28.

<sup>50</sup> Patrice Peveri, *loc. cit.*, p. 53.

profession d'avocat au Parlement. Comme l'explique Aubertin, il faut comprendre que le Parlement

formait, à Paris, un autre centre d'espérances et de hardiesses dissimulées; c'était l'opposition bourgeoise, gallicane et janséniste, telle qu'on la verra lutter et se maintenir jusqu'à la veille de 1789, opposition très ferme contre le pouvoir d'un seul, et très ardente à réclamer des garanties, mais, dans l'ensemble, aussi peu clémente que la première aux sceptiques et aux libertins<sup>51</sup>.

Il est cependant important de nuancer ce postulat. Bien que Barbier s'identifie certainement aux causes dont le Parlement prend la défense, cela n'en fait guère un janséniste au sens théologique du terme, le sentiment religieux n'étant pas très présent chez ce dernier. Du reste, Barbier, par son milieu de vie, est plongé au cœur de Paris. Il réside rue Galande, en plein cœur du Paris janséniste et contestataire.<sup>52</sup> Malgré son niveau de vie enviable, son quartier n'est pas le plus opulent de la capitale, ainsi Barbier vit à proximité à la fois des classes populaires et des groupes jansénistes dissidents. Cette géographie du personnage contribue à en faire un témoin privilégié de l'activité parisienne.

Barbier, de par sa position, est un homme fort bien informé des derniers sujets traités, sa chronique présente donc une source oculaire et directe du parlementarisme d'Ancien Régime. Il semble être également rompu au rouage protocolaire, il connaît fort bien la diplomatie européenne, dont les tractations sont incluses dans sa chronique<sup>53</sup>. L'étude de ce document démontre que Barbier, par souci d'authenticité, a inclus de nombreux encarts. Ces derniers consistent en un corpus de manuscrits divers souvent officiels et provenant d'institutions reconnues

---

<sup>51</sup> Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 44.

<sup>52</sup> Madeleine Foisil, « Au temps de l'archiépiscopat de Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, 1746-1781, le sommet de la déroute » dans Pierre Chaunu, (dir.), *Le basculement religieux de Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1998. p. 243-384 (p. 253-254).

<sup>53</sup> Anonyme. « Introduction » dans Edmond-Jean-François Barbier, *Chronique de la Régence et du Règne de Louis XV (1718-1763), ou Journal de Barbier. op. cit.* p. VIII-IX.

tels que les Arrêts du Parlement, ceux du Conseil d'État, de la Chambre des Comptes, du Châtelet, de l'Archevêché et la Cour des Aides<sup>54</sup>. Ainsi, Barbier se présente comme soucieux d'une certaine méthodologie, dans laquelle l'utilisation de sources permet une meilleure compréhension des faits rapportés et où leur présence rend d'autant légitime les jugements de l'auteur. Ce même souci d'authenticité transparaît dans la chronologie de son écriture, celle-ci est régulière et fort précise quant aux dates stipulées<sup>55</sup>. Cette même préoccupation semble être présente dans la qualité littéraire de l'œuvre, effectivement certaines études montrent que Barbier se relisait et se corrigeait comme en témoigne le grand nombre de hachures et notes infrapaginales explicatives. Toutefois, selon Arnaud de Maurepas, ses corrections n'altèrent pas la valeur testimoniale de l'œuvre, mais soulignent la qualité d'auteur et l'érudition de celui-ci<sup>56</sup>. Ce qui permet de conclure que Barbier était membre de cette société des lettres émergente.

Bien qu'il ne plaide pas, il est aux premières loges des querelles de l'institution parlementaire et des différentes tractations, dans lesquelles il demeure prudent, ne prenant aucun parti<sup>57</sup>. Il est donc un témoin intègre, sans parti pris, ce qui l'amène à dédaigner tout comportement ligueur. Ceci relève d'autant l'authenticité de ses témoignages. Au surplus, il pratique la profession d'avocat consultant, dès lors ce professionnel tisse des liens étroits avec l'intelligentsia commerciale et judiciaire du quartier des affaires sis rive gauche. En effet, les prérogatives du légiste d'Ancien Régime ressemblent souvent à celles de délégué commercial et de

---

<sup>54</sup> Arnaud de Maurepas, « L'Œil, l'oreille et la plume : la sensibilité testimoniale dans le journal de Barbier (1718-1762) », *Histoire, économie et société*, vol. 10 (1991), p. 491-503. (p. 493-494).

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 496.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 497.

<sup>57</sup> Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 179-180.

lobbyiste que tous les affairistes devaient connaître<sup>58</sup>. Cette position, au centre des domaines politique, commercial et judiciaire fait de Barbier un observateur des mondes bourgeois et mondains, c'est d'ailleurs ce qui orientera l'information privilégiée par ce dernier.

Encore selon Aubertin, Barbier est l'archétype du bourgeois libéral, urbain et lettré, caractérisant la haute société parisienne du XVIIIe siècle. Timoré dans ses jugements, il respecte l'ordre et célèbre la stabilité. Ainsi, il s'abstient souvent de soutenir le Parlement dans quelque mouvement frondeur que ce soit, ce conservatisme s'explique par son statut de bourgeois favorisé<sup>59</sup>. En effet, cette subordination n'est pas le signe de l'aliénation irrationnelle issue du dogme cher à l'absolutisme par lequel se légitimaient les inégalités, mais simplement le désir de préserver une position somme toute favorable dans l'édifice social<sup>60</sup>. Cette acceptation est donc rationnelle. Au demeurant, c'est cette même attitude soucieuse de ses acquis qui amène Barbier à se montrer fort peu complaisant à l'endroit du peuple<sup>61</sup>. À l'instar des dires de Buvat, le peuple est instable et dangereux parce que trop émotif.

Cependant il est, à l'exemple de nombreux bourgeois parisiens, un épicurien se délectant des plaisirs dont la métropole abonde durant la Régence. Bien qu'il ne parle que très peu de lui dans son journal, les rencontres qu'il relate et les lieux qu'il fréquente sont bel et bien ceux de cette bourgeoisie de beau quartier<sup>62</sup>. En ce sens, il est un acteur de l'espace public libre-penseur. Aussi, Barbier est le plus jeune des

---

<sup>58</sup> Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 176 voir aussi: Lucien Karpik, *op. cit.*, p. 77 et suiv.

<sup>59</sup> Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 183.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 181.

<sup>61</sup> *Ibid.*, p. 186.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 177.

diaristes puisqu'il est né en 1689, cette jeunesse contribue très certainement à cette ouverture sur la modernité<sup>63</sup>.

Il célèbre certes la stabilité, mais il n'en demeure pas moins critique sur deux points capitaux, c'est-à-dire les finances et la religion. Tout semble indiquer que c'est dans un esprit lucide et rationnel qu'il inscrit sa critique de la gestion financière. S'il est virulent dans sa critique des inégalités de richesse et de l'opulence des gouvernants, c'est principalement parce que cette critique est inhérente à sa dénonciation de l'alanguissement des fonctionnaires privilégiés ou, encore mieux, pour dénoncer le laxisme avec lequel est dépensé l'argent public<sup>64</sup>. Par ces critiques, il devient possible de comprendre la l'écriture de Barbier comme celle d'un bourgeois épris de rationalisme et d'utilitarisme, deux concepts centraux et fondateurs de l'opinion publique.

Barbier écharpe aussi sur la question cléricale. La religion est utile pour le peuple, car elle le préserve de la sédition. Toutefois, il raille l'opulence des ecclésiastiques, qu'il définit dans les mêmes termes que ceux employés pour les courtisans fainéants et profiteurs. Ainsi, son écriture n'est pas celle d'un spinoziste, car il ne remet pas en cause la foi, mais le clergé lui semble superflu et inutile au bien économique de la société<sup>65</sup>. Il est d'ailleurs de circonstance de souligner que bien qu'il reste souvent poli sur les hommes d'État, il se permet de nombreux brocards sur les hommes d'Église<sup>66</sup>. Il est d'ailleurs important de souligner que Barbier inclut, en aparté, dans son journal, de nombreuses chansons et poèmes

---

<sup>63</sup> Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 53.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 187-188.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 189-190.

<sup>66</sup> *Ibid.*, p. 191.

circulant sous le manteau, lesquels se présentant souvent comme des échos de ses opinions sur les religieux, les hommes politiques et les courtisans<sup>67</sup>.

Au contraire de Buvat, Barbier n'écrit vraisemblablement que pour lui-même. Rien ne permet de spéculer que son écriture ait pu être commandée par des impératifs autres que celui de distraire son quotidien. Certaines notes ponctuelles laissent cependant penser qu'il entretenait un certain nombre d'amis de ces textes<sup>68</sup>. Son exécuteur testamentaire, Barbier d'Inceville, à qui fut légué le texte à la mort de l'auteur, ne l'a que ponctuellement modifié pour y inclure quelques souvenirs et observations, lesquels sont d'ailleurs présentés dans l'édition. Cette source se présente donc, aux dires de ceux qui l'ont déjà étudiée, comme un testament historique provenant du for privé d'un auteur libre et acteur de l'espace public.

#### 1.1.2.2.4 Mathieu Marais

Troisième et dernier diariste, Mathieu Marais est en quelque sorte l'alter ego de Barbier. À l'instar de Buvat et Barbier, ce sont les explications préambulaires contenues dans les versions imprimées de ces textes ainsi que l'étude, quoique datée, de Charles Aubertin qui constituent l'historiographie portant explicitement sur le diariste. Il existe cependant de grandes différences quant aux pratiques d'écriture de ces deux bourgeois pourtant contemporains et socialement similaires. L'historiographie semble considérer Marais comme un érudit s'inscrivant dans la continuité des auteurs classiques<sup>69</sup>. En effet, il excelle autant dans la critique littéraire que dans les langues anciennes<sup>70</sup>. Ainsi, ses pratiques d'écriture sont

---

<sup>67</sup> Arnaud de Maurepas, *loc. cit.*, p. 494.

<sup>68</sup> *Ibid.*, p. 502.

<sup>69</sup> Henri Duranton « Introduction » dans Mathieu Marais, *Journal de Paris*, édité et annoté par Henri Duranton et Robert Granderoute, Saint-Etienne, Publication de l'Université de Saint-Etienne, 2004, volume 1. p. 22-23.

<sup>70</sup> Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 36-37.

modulées par cet appétit de la connaissance ainsi que par les relations que cette dernière l'amène à entretenir. Selon Aubertin, les amitiés qu'il maintient, d'abord dans son jeune temps avec le philosophe Pierre Bayle et plus tard avec l'académicien et magistrat Jean Bouhier ont façonné son écriture et sa rationalisation des événements<sup>71</sup>. Son attachement aux lettres élève aussi sa plume, ainsi son écriture est d'autant plus articulée. Même si son écriture semble réellement celle d'un savant, il n'en demeure pas moins qu'à l'instar des autres diaristes, il disserte sur les faits divers scabreux, il reste toutefois toujours bienséant dans ses propos<sup>72</sup>. Ainsi, l'écriture de Marais n'est pas exclusivement celle d'un parlementaire juriste, mais aussi celle d'un savant. Toutefois, il serait péremptoire de conclure que Marais soit un esprit typiquement de son siècle. Ses idées sont conservatrices et son écriture est baroque, il n'aime point la nouveauté et semble résolument tourné vers le passé<sup>73</sup>. Sa pratique de l'écriture diffère aussi de celle des autres diaristes dans la mesure où il s'interpelle souvent lui-même. Au contraire des autres auteurs dont l'écriture est plus impersonnelle, Marais insiste souvent sur des réalisations personnelles ou sur des événements relevant de sa vie privée donnant ainsi des accents de journal intime à son œuvre<sup>74</sup>.

L'historiographie sur Marais éclaire aussi les réseaux et le type de sources privilégiées par ce dernier. L'auteur puise son contenu chez quatre types d'informateurs. D'abord, il semble privilégier les sources imprimées dont principalement le *Mercure*, la *Gazette de France* et la *Gazette d'Amsterdam*<sup>75</sup>. Il est

---

<sup>71</sup> Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 40.

<sup>72</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>73</sup> Henri Duranton, *op. cit.*, p. 23 voir aussi : Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 38.

<sup>74</sup> Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 38.

<sup>75</sup> À cet égard, la présentation du journal de Marais souligne adéquatement les rapports entre les écrits de Marais et ceux de ces périodiques.

d'ailleurs pertinent de souligner le fait que Marais commente et inclut même des passages entiers de ce périodique hollandais dont la livraison en sol français est souvent proscrite par la censure<sup>76</sup>. Il n'écrit pas au jour le jour, mais bien de façon rétrospective, aussi présente-t-il souvent des nouvelles plagiées sur celles des périodiques qu'il a certainement lues avant sa rédaction récapitulative<sup>77</sup>.

Suite aux sources imprimées, Marais valorise aussi les artefacts manuscrits et imprimés, tels que les arrêts ou mandements, dont l'acquisition lui semble facilitée par sa position de parlementaire. Cette valorisation de l'écrit sur l'oral transparait aussi dans l'importance que l'auteur donne à sa correspondance privée dont il inclut les principaux points traités dans son journal<sup>78</sup>. Le réseau d'informateurs qu'il privilégie est d'abord celui des érudits dont il fréquente les mêmes lieux et avec lesquels il entretient une relation épistolaire, ainsi s'insèrent souvent des critiques d'œuvres littéraires ou autres dans le journal, lesquelles sont le fruit de discussions avec ces esprits éclairés. Pareillement à Barbier, Marais fréquente aussi les cercles restreints des salons sélects où d'ailleurs il fréquente les plus grands du royaume<sup>79</sup>. En dernier lieu, il tire une partie de ses informations à même la rumeur, mais sans toujours expliciter sa source, il reste ainsi souvent nébuleux se contentant des pronoms indéfinis ou ne citant que le titre de son informateur sans le nommer

---

<sup>76</sup> Henri Duranton, *op. cit.*, p. 11.

<sup>77</sup> Bien que Marais semble prendre ses informations dans les journaux à grand tirage, il demeure que l'échange d'informations entre ces périodiques et les diaristes est bilatéral. Parfois mieux informés que les sources de ces journaux, ces derniers empruntaient souvent les exclusivités des diaristes pour les inclure dans leurs parutions. Il semble que ça soit par l'intermédiaire de la police, laquelle recevait des copies des textes d'actualité pour en vérifier la bienséance, que ce transfert s'accomplissait. Toutefois, rares étaient les diaristes qui suivaient cette procédure. N'écrivant que pour eux-mêmes, ils ne partageaient pas leur nouvelles avec la police. Françoise Weil, « Les gazettes manuscrites » dans Université de Lyon II. Centre d'études du XVIIIe siècle. Table ronde, 1981. *Le journalisme d'Ancien Régime*. Lyon: Presses universitaires de Lyon, 1982. 413 pages. (p. 95) voir aussi : Robert Favre, Jean Sgard et Françoise Weil, « Faits Divers » *op. cit.*, p. 205.

<sup>78</sup> Henri Duranton, *op. cit.*, p. 14.

<sup>79</sup> Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 38.

expressément. Aussi, Marais note des informations recueillies de première main, il arpente lui-même la rue cherchant les derniers développements de la rumeur, effectuant un travail de journaliste<sup>80</sup>. D'un esprit rassis, Marais semble plus prompt à démentir la rumeur que ses congénères, expliquant que la véracité du fait rapporté n'a pu être vérifiée, mais que son rapport était une divertissante chose<sup>81</sup>.

La touche plus personnelle de l'écriture de Marais transparaît dans son approche des sujets traités. En effet, il prend position et défend son opinion dans de longs commentaires. À l'exemple de Barbier, il commente l'activité parlementaire avec verve. Or, Marais prend résolument position pour les parlementaires contre l'arbitraire royal. Marais se présente ainsi, malgré son esprit conservateur, comme un membre de la société civile, averti du rapport de force entre le trône et l'opinion publique<sup>82</sup>. Il demeure cependant un conservateur orthodoxe qui ne saurait remettre le système en cause, il ne tarit pas d'éloges sur la royauté. Nonobstant ce respect du système, il demeure critique, comme Barbier, à l'égard de la noblesse qu'il dépeint comme un boulet à la croissance du royaume. Au surplus, cette dénonciation de l'aristocratie est fonction de son conservatisme dans la mesure où il ne voit chez elle que stupre et débauche, lesquels sont précisément selon lui les torts du siècle<sup>83</sup>. Au contraire de son acolyte Barbier, Marais n'est pas un épicurien, il est au contraire habité d'une grande sobriété et ne cesse de dépeindre la Régence comme une sombre période dans laquelle la morale fut emportée en même temps que le Grand Roi.<sup>84</sup> Au même titre que Barbier et Buvat, son appartenance à la société des lettres et sa présence dans l'espace public amènent Marais à déprécier le peuple en insistant sur

---

<sup>80</sup> Henri Duranton, *op. cit.*, p. 15.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 19-20.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 24.

sa prépondérance à la réaction irrationnelle ou encore à sa servitude naïve et volontaire<sup>85</sup>.

Rien ne permet de croire que Marais ait eu un quelconque désir de faire publier son journal. En effet, il semble qu'il ait écrit pour lui-même et pour certains correspondants, comme le juriste Bouhier. À ce propos il est pertinent de rappeler que Marais arrête l'écriture du journal pour se consacrer justement à cet échange épistolaire, lequel prend en quelque sorte le relais du journal<sup>86</sup>. Comme l'explique cette correspondance, il semble que Marais ne voulait guère s'inscrire dans la postérité et que peu s'en fallut pour que le journal soit relégué aux orties. Tout porte à croire que Marais voulait cacher les critiques qu'il avait formulées envers ses collègues<sup>87</sup>. Ce désir de secret octroie une auréole de crédibilité à ce texte car il est, de toute évidence, exempt d'autocensure<sup>88</sup>. Au demeurant, la crédibilité de Marais transparaît aussi pas son opiniâtreté manifestée lors de la rédaction de mémoires critiques destinés à certains grands comme le cardinal de Rohan<sup>89</sup>. Refusant d'écrire des faussetés complaisantes par lesquelles il aurait pu obtenir certaines faveurs et un avancement sûr, il persiste et se montre donc crédible et épris de justice.

En guise de conclusion de ce bilan historiographique, il semble pertinent de rappeler que l'étude de l'écriture de la nouvelle au début du XVIIIe siècle est fonction de deux champs historiographiques incontournables. D'une part, celui de l'opinion publique puisque c'est son écho qui transparaît dans ces journaux et d'autre part celle des pratiques d'écriture. Ces dernières doivent être auscultées d'abord sous un aspect théorique échappant aux contraintes temporelles pour ensuite

---

<sup>85</sup> Henri Durant, *op. cit.*, p. 17.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p.10.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p.11.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>89</sup> Charles Aubertin, *op. cit.*, p. 51.

être précisées selon les diaristes eux-mêmes, ceux-ci entendus comme personnages historiques.

## 1.2 Explication de la méthodologie

### 1.2.1 Problématique et hypothèse

La problématique à laquelle tentera de répondre cette étude est plurielle. En effet, les sources dépouillées dans le cadre de cette étude dévoilent une mosaïque instantanée du Tout-Paris. S'y entrecroisent les bruits de la rue, les rumeurs, les intrigues mondaines, la clabauderie politique, la météo, les critiques artistiques et des chroniques culturelles. Comme l'ont avancé certains spécialistes, il est possible d'y apercevoir le canevas de l'opinion publique, car cette dernière est fonction de la réflexion plus profonde qu'offre la pratique de l'écriture au for privé. Or, comme il fut mentionné plus haut, rares sont les éléments auxquels les auteurs donnent suite; l'événement, même quand il devient capital pour le royaume, n'est abordé qu'une fois sans que l'auteur n'y revienne. Ainsi, cette étude ne pourrait problématiser exclusivement sur les événements eux-mêmes. L'hétérogénéité des faits rapportés ne saurait donner réponse à une question voulant illustrer l'imaginaire général du peuple dans la trame événementielle. Il est toutefois possible d'y comprendre les jugements que les auteurs portent sur leur temps dévoilant ainsi une nouvelle réalité discursive extrinsèque au discours officiel tenu par le pouvoir ou par l'Église. Sorte de radiographie de l'espace public, la problématique de ce mémoire s'articulera précisément autour des rouages par lesquels se meut cet espace et l'opinion qui lui est inhérente.

Il s'agit donc de mettre les pratiques d'écriture au-devant de la scène et de privilégier les conditions d'enfancement de la nouvelle. La confrontation de trois écritures distinctes pour une même année démontre que les diaristes constituent, d'une certaine manière, les pivots d'une longue suite de transmissions des faits divers. Puisqu'il est impossible que ces derniers soient présents à tous les faits rapportés, il devient certain qu'ils furent informés par des réseaux de contacts qu'il

sera intéressant de dégager et d'analyser. Et lorsque l'information est saisie de première main, la présence sur les lieux du diariste révèle à la fois ses habitudes de vie et indique où se manifeste avec le plus d'acuité l'opinion publique. Dès lors, il sera possible d'une part de dresser une géographie du fait divers et d'autre part d'analyser les parcours et les enjeux de la rumeur.

Les hypothèses avancées après un dépouillement de la littérature secondaire et des sources tendent à montrer que les pratiques d'écriture des diaristes sont complètement conditionnées par leur statut socio-économique. Cette hypothèse relèverait de la lapalissade marxiste si ce n'était que les écrits de ces trois auteurs contemporains et somme toute socialement similaires pratiquent une écriture contrastée, parfois contradictoire. Tous des acteurs de l'espace public et relativement en vue dans la hiérarchie sociale, ils ne traitent pas des mêmes événements, ou ne les traitent pas de la même manière. Ce qu'ils décident ou non d'inscrire, et l'intérêt porté à certains événements plutôt qu'à d'autres, sont autant d'indices sur leur perception du quotidien et des réseaux sociaux dans lesquels ils s'inscrivent. La transmission de la nouvelle étant le fruit du bavardage, du cancan et des lectures des diaristes, ce conditionnement social de la transmission de l'information s'inscrit aussi au niveau spatial. L'information étant parfois lente à traverser les différents quartiers, il devient raisonnable d'avancer l'hypothèse qu'il existe une géographie informative, laquelle obéit aux conditions socio-économiques des auteurs. À travers l'analyse d'une seule année saisie par trois regards, il devient possible de saisir les ressorts d'une pratique d'écriture et, peut-être, de reconstituer le banal d'une culture parisienne au quotidien et d'y deviner l'opinion publique. Cette dernière ne peut donc qu'être hétérogène. Souvent réduite à un bloc monolithe dans la littérature secondaire s'étant intéressée à l'opinion publique, cette étude tentera donc d'en dresser un portrait contrasté et pluriel.

## 1.2.2 Méthodologie

### 1.2.2.1 Précisions sur le corpus documentaire

La méthodologie adoptée pour répondre à cette problématique sera plus sérielle que factuelle. En effet, puisqu'il s'agit de confronter trois diaristes pour l'année 1723 une lecture exhaustive des entrées pour l'année concernée semble appropriée. Par cette méthode, il sera possible de comparer les différentes écritures et d'y relever les manquements de certains ou les insistances des autres. Ce faisant, il sera possible de comptabiliser et de chiffrer les préoccupations des auteurs, lesquelles devraient être en lien avec leur statut social et professionnel et qui devraient s'inscrire dans un cadre géographique propre à chacun. Ainsi, c'est par la statistique mathématique que le problème sera résolu. Cette méthodologie sérielle et quantitative s'inscrit d'ailleurs dans le sillon tracé par l'école de Lyon, laquelle s'intéresse pertinemment à l'histoire des pratiques d'écriture. En effet, plusieurs ressemblances sont patentes entre ce mémoire et le recueil de texte auscultant l'année 1734 selon la presse<sup>90</sup>. Premièrement, elle dresse un bilan exhaustif de toute la production scripturaire pour une année afin de comprendre l'imaginaire et la perception des contemporains devant certains événements d'importance. En somme, elle souhaite comprendre l'opinion publique. Aussi, elle étudie autant la forme de l'information que le fond qu'elle sous-entend. Cependant, cette étude présente certaines incontournables différences. D'abord, elle est basée sur un corpus beaucoup plus volumineux ne se limitant pas qu'aux égo-documents et elle interpelle souvent les années antérieures. Bref, cette étude incontournable dévoile la richesse méthodologique de la sérialisation et de la statistique, mais sa portée est, pour des raisons évidentes, bien au-delà de ce mémoire.

Plus précisément, cette méthode quantitative consistera en un classement exhaustif, selon le type de nouvelle rapportée, des entrées pour chacun des diaristes pour l'ensemble de l'année 1723. Cette division est fonction de l'instabilité de

---

<sup>90</sup> Robert Favre *et als. op. cit.*,

certaines diaristes. En effet, il serait impossible, par exemple, d'effectuer une division temporelle puisque Marais, Barbier et Buvat n'écrivent pas à la même fréquence. En outre, les trois diaristes ne sont pas aussi volubiles. Nonobstant les différences mineures dues à la grandeur des caractères et autres détails d'impression, il demeure que sur les 249 pages à l'étude 138 sont de la main de Marais, 79 de celle de Barbier pour seulement 32 écrites par Buvat. En terme d'entrées, les chiffres sont tout aussi évocateurs : sur les 607 entrées étudiées 345 sont écrites par Marais, 163 par Barbier pour seulement 99 par Buvat.

Ainsi, non seulement le corpus est inégalement divisé, mais les diaristes ne semblent pas écrire selon la même périodicité. Si Barbier et Marais semblent écrire souvent une fois par semaine, en y faisant une sorte de rétrospective hebdomadaire, Buvat s'y adonne de façon aléatoire. Il escamote parfois plusieurs jours et ne date que rarement les nouvelles rapportées. En outre, Marais ne présente pas toujours les dates dans l'ordre : si les mois et les semaines se suivent correctement, il est fréquent de rencontrer des infidélités journalières. En somme, il est ardu de détailler la périodicité d'écriture, puisque les diaristes ne semblent guère allouer une très grande importance à la justification journalière des événements. L'historien doit, comme l'explique Maurepas, comprendre la pratique d'écriture comme un loisir dont la pratique explicite n'a laissé aucune trace; il n'est guère possible de comprendre quand le diariste saisit la plume<sup>91</sup>.

Il est aussi intéressant de détailler la présentation par laquelle chacun des diaristes exposent leurs nouvelles. Le journal de Buvat est consciencieux quant aux divisions séparant les nouvelles de différents acabits. Pour Marais la division est plus ardue, en effet ce dernier inclut parfois dans la même entrée de petits paragraphes exempts de titres séparateurs, mais dont le contenu est sans rapport avec la nouvelle principale titrée. Ces nouvelles orphelines devant être comptabilisées, pour ne point fausser les statistiques, il est d'à propos de les inclure comme des entrées à part

---

<sup>91</sup> Arnaud de Maurepas, *loc. cit.*, p. 496.

entière. La tâche est d'autant plus ardue pour Barbier puisque l'édition du journal de ce dernier ne sépare, ni ne titre les différentes entrées. Le travail de séparer le récit entre les différentes nouvelles incombe donc au lecteur. Il est à noter que Barbier disserte fort longuement sur certains sujets, ceci explique le peu d'entrées relativement au nombre de pages étudiées. Cette particularité renseigne d'emblée sur la pratique d'écriture de ce diariste, loisir auquel il semble alloué un intérêt certain puisque les nouvelles y sont davantage inter-reliées que chez les autres.

#### 1.2.2.2 Explications des divisions de la démonstration

Pour des raisons évidentes, les 607 entrées du corpus ne jouiront guère d'un traitement propre : devant une telle masse d'informations, l'historien se doit bien évidemment de procéder par recoupement. Ainsi, ce mémoire sera divisé selon les thèmes communs des nouvelles, et ce, individuellement pour chacun des diaristes. Une division effectuée exclusivement selon la trame événementielle ne semble pas appropriée, car les événements ne sont pas rapportés avec la même diligence par les diaristes. Il est possible, par exemple, qu'un événement cité par Marais soit une actualité d'un mois précédent, alors que le même fait est présent chez Buvat la semaine même de sa survenue. Cette temporalité ajoute aussi à la compréhension des pratiques d'écriture et à celle des mécanismes de la nouvelle. Au surplus, il est important de toujours garder la pratique de l'écriture au-devant de la scène et non les événements qu'elles décrivent. Cependant, certains événements majeurs, tels que les décès du duc d'Orléans et du cardinal Dubois ou encore le scandale du *visa* sont évidemment à examiner puisqu'ils sont soulignés avec emphase par les diaristes.

Les différentes catégories de nouvelles jouiront donc d'un traitement exclusif, où seront traités les tons empruntés ainsi que les mécanismes de transmission de la nouvelle. D'ailleurs, après chacune des sections traitant individuellement de chacune des catégories s'immiscera une sous-section présentant les conclusions spécifiques à cette partie. De plus, y seront auscultées et comptabilisées sous forme de tableaux les sources des auteurs. Toutes les entrées

seront classées sous forme de tableaux dans lesquels une répartition mathématique des sujets traités illustrera le propos et servira de grille de lecture des textes.

La première partie du mémoire sera constituée d'une analyse des nouvelles disparates, elles-mêmes divisées en cinq champs, lesquels formeront autant de sous-points. En premier lieu, une catégorie regroupant les nouvelles à caractère sensationnaliste semble idoine. S'apparentant aux tabloïds à sensations d'aujourd'hui, cette catégorie regroupe essentiellement les faits divers tels que les nouvelles scabreuses, les procès-chocs et les événements extraordinaires et magiques. Elles reflètent à la fois les échos de l'imaginaire populaire présents dans les feuilles des diaristes que les événements judiciaires présentés en exemple ou en spectacle. L'occurrence de nouvelles de cet acabit permet de comprendre la proximité des auteurs avec le peuple et le commentaire qu'ils en font permet de saisir la perception que les écrivains du quotidien ont du populaire et le crédit qu'ils accordent aux actualités inusitées ainsi que leurs opinions et jugements sur les criminels. Au reste, cette proximité d'avec les tracasseries du peuple contribue à joindre la culture des hommes de lettre et celle du peuple. Bien qu'ils ne partagent pas la même érudition, ils sont tout de même soumis aux mêmes préoccupations.

La deuxième catégorie de nouvelles regroupe celles de type économique. Si une telle catégorie semble obligée, c'est avant tout parce qu'elle est présente dans les écrits des diaristes; Marais et Barbier sont des bourgeois dont la situation tient à l'essor économique et ils sont très familiers avec les rouages de l'économie. L'étude des nouvelles de ce type démontre bien la préoccupation bourgeoise envers la chose économique, car il ne faut jamais oublier qu'en 1723 la France se remet péniblement de la banqueroute du *Système* instauré par John Law. Buvat s'inquiète également des questions relatives à l'économie. Toutefois, celui-ci est moins rompu aux usages et disserte davantage sur les questions quotidiennes portant sur la cherté de certaines denrées essentielles. C'est donc tout le rapport à l'argent qui est illustré par le traitement des questions économiques.

La troisième catégorie de nouvelles est celle des échos dont l'origine est extérieure à l'univers des diaristes. Dans un contexte où l'écriture se présente comme un phénomène essentiellement urbain, en l'occurrence parisien, cette catégorie rassemble les nouvelles provenant de l'univers extra-parisien, ainsi s'y côtoieront les actualités concernant les cours étrangères tout comme celles concernant la province et les autres villes françaises. Plus ténue que les autres car les diaristes ne semblent guère s'y intéresser souvent, elle met cependant en lumière les réseaux de nouvelles de la capitale.

La quatrième catégorie recouvre toutes les nouvelles culturelles. D'une approche plus personnelle, car souvent ces actualités culturelles s'apparentent à des critiques artistiques à l'exemple des chroniqueurs culturels contemporains, ils dévoilent ce que l'élite pense des manifestations culturelles de l'époque témoignant ainsi des modes et tendances. Dans cette même catégorie de nouvelles peut s'insérer la transcription intégrale que les auteurs effectuent de certains artefacts culturels. Il est d'ailleurs pertinent d'expliquer que ces recopiations ne regroupent pas seulement des extraits de livres commentés savamment ou de pièces de théâtre destinés à l'élite, mais aussi des chansons grivoises, mirlitons et autres turlurettes satiriques. L'étude de cette catégorie permet non seulement de comprendre l'opinion publique dans tout ce qu'elle est de plus méprisante à l'endroit des puissants, mais aussi la proximité des auteurs avec la rue d'où, souvent, émane ce genre de chansons.

En dernier lieu, il semble à propos d'inclure une dernière catégorie regroupant l'écriture exclusivement privée. Celle-ci réunit tous les témoignages émanant des tréfonds du for privé ne concernant que l'auteur et ses proches. En effet, Marais et Barbier plus que Buvat insèrent des événements privés dans leurs écrits renseignant sur leur imaginaire, leur valeur et leur personnalité. Par exemple, en insistant sur la peine que lui cause la mort de sa sœur, Mathieu Marais se dévoile comme un esprit typiquement classique, du moins en ce qui concerne l'approche de la mort.

Le chapitre suivant est dédié à l'analyse de l'essence même de ces journaux, à savoir le rapport de nouvelles mondaines et d'actualité politique. Constituant la majeure partie des entrées des diaristes, ces nouvelles sont autant de miroirs de l'opinion publique. Celle-ci semble être le terrain d'aisance des diaristes, en effet ceux-ci ne semblent guère avoir de difficultés à récolter de l'information sur les événements de la cour et du Parlement; aussi les jugements critiques abondent en ce domaine relevant d'autant plus d'informations sur la psyché des auteurs et, au sens plus large, sur l'opinion publique. C'est précisément dans cette catégorie de nouvelles que les auteurs se dévoilent comme des pivots de l'information, tout leur système de contact transparait, parfois nommément. Non seulement cette catégorie regroupe les nouvelles légères sur les allées et venues des aristocrates, mais aussi les nouvelles plus importantes sur les procédures du Parlement ou encore sur les derniers événements concernant les hommes d'Église. En somme, cette catégorie permet de jeter un regard sur la perception qu'ont les diaristes sur les puissants, de robe ou d'épée. Les diaristes semblent enthousiasmés par ces actualités, la grande majorité des entrées étant dédiée à ce genre d'informations. En effet, sur les 607 titres à l'étude, 329 concernent la mondanité courtisane ou l'activité parlementaire. La proportion d'entrées de ce type est démesurée chez les trois auteurs, en pourcentage Buvat octroie plus de 48 % à ce genre de nouvelle, Barbier, quant à lui, y alloue près de 60 % pour 53 % pour Marais<sup>92</sup>.

S'il semble obligé de joindre les informations politiques et mondaines c'est avant tout parce que la cour et la politique sont souvent en symbiose durant l'Ancien Régime; de plus, ces deux entités rassemblent très souvent les mêmes personnages. Au contraire des autres catégories où l'analyse est effectuée individuellement, les mondanités et les événements politiques seront considérés selon la trame événementielle. Cette particularité est imputable à la masse d'informations sujette à l'analyse. S'il est possible d'étudier dans le particulier les nouvelles scabreuses, cette

---

<sup>92</sup> Voir annexe I (p. 149).

même procédure est impossible pour les dimensions du présent mémoire. Ainsi donc, l'historien se doit de procéder selon les événements présents chez les trois diaristes. Bien que l'année 1723 soit riche en événements, il demeure que les actualités mondaines et politiques incontournables sont au nombre de trois, à savoir la majorité du jeune Louis XV et la fin officielle de la Régence, la mort du Régent et celle du cardinal Dubois. Ces trois grands titres sont d'ailleurs le sujet de nombreuses entrées. Elles offrent donc autant de sous-points pertinents à la présente étude.

Cette grille d'analyse facilite donc la compréhension des pratiques d'écriture des trois diaristes. Toutefois, il est commun d'être confronté à des nouvelles dont le propos semble difficile à catégoriser. Ces entrées problématiques sont traitées selon le thème principal, à savoir celui ayant motivé l'enregistrement du fait rapporté. Par exemple, la nouvelle de la mort du Duc d'Orléans, rapportée par Barbier<sup>93</sup>, est ponctuée par certains jugements sur sa conduite dans les affaires internationales. Le propos précis sur ses bons coups lors de la guerre franco-espagnole de 1719 étant ici secondaire, cette nouvelle sera étudiée dans le chapitre dédié aux mondanités et à la vie politique et non dans la section allouée aux affaires internationales. Dans le même ordre d'idées, les nombreuses entrées dédiées aux fraudes du *visa*, bien que concernant indirectement l'économie, seront comptabilisées dans la première catégorie, car elles concernent le procès-spectacle des accusés.

En plus de mesurer l'occurrence, il sera question dans chacune de ces parties de souligner l'utilisation des sources utilisées. Cette utilisation sera comptée selon certains critères, surtout lexicographiques, et présentée en annexe<sup>94</sup>. Tout d'abord, l'utilisation de la première personne du singulier par laquelle il est possible de comprendre la présence *de visu* des diaristes sur place, à tout le moins l'utilisation du

---

<sup>93</sup> Edmond-Jean-François Barbier. *Chronique de la Régence et du Règne de Louis XV (1718-1763), ou Journal de Barbier*, Paris, Charpentier, 1857, volume 1. (p. 307).

<sup>94</sup> Voir annexe II (p.150) .

pronom personnel « je » relève la crédibilité d'une nouvelle, présentant son locuteur comme un témoin clé de l'événement. À l'instar du « je », la crédibilité de la nouvelle peut être relevée par la stipulation de la source, celle-ci étant un personnage physique digne de confiance ou une institution, laquelle étant présentée comme une entité parlant d'une seule et même voix.

Dans le même ordre d'idées, les auteurs interpellent souvent les journaux et périodiques. Toutefois, les diaristes, peu enclins à révéler leurs sources, n'indiquent pas eux-mêmes l'origine imprimée de leur titre. Cette tâche incombe donc au lecteur. Heureusement, les éditions contemporaines des journaux précisent parfois cette origine. Cette catégorie de source comprend aussi d'autres documents manuscrits ou imprimés présentés comme pièces justificatives officielles dont le diariste a certainement pris connaissance, tels que les arrêts du Parlement ou les lettres de cachet.

Quant à elle, l'étude de la rumeur, floue et incertaine s'identifie souvent par l'utilisation du « on » indéfinie précédant un verbe soulignant l'incertitude de la nouvelle. Il est à noter que la rumeur ne s'inscrit pas toujours dans l'actualité, mais aussi dans le futur; ainsi plusieurs entrées classées dans cette catégorie concernent les appréhensions de la société auxquelles le diariste s'identifie. Toutefois, l'utilisation prépondérante du « on » est vraisemblablement au goût du jour, ainsi l'historien se doit d'être prudent. En effet, ce pronom cache parfois une source plus précise, mais camouflée par le diariste pour des raisons de confidentialité ou simplement parce que l'origine de la nouvelle lui semblait évidente. C'est, par exemple, le cas de Barbier pour maintes nouvelles émanant du Parlement. Par souci de rigueur, ces entrées problématiques sont comptabilisées, par dépit, dans la dernière catégorie de sources : elle regroupe, par défaut, celles dont l'auteur n'a pas jugé bon de préciser la provenance. Ces dernières regroupent toutefois des nouvelles dont la véracité est démontrée par l'utilisation d'un lexique affirmatif, laissant peu de place au doute et à l'incertitude. Cette catégorie de source réunit également les commentaires des diaristes, à savoir certaines entrées qui ne relèvent pas de

l'actualité et qui, par conséquent, n'ont simplement pas de source. En terminant, il est capital de préciser que la classification des sources s'effectuera davantage selon la motivation ayant poussé l'auteur à écrire la nouvelle plutôt que selon la stricte lexicographie. Par exemple, une nouvelle rapportée à la première personne, mais qui précise qu'il s'agit d'un compte rendu d'un entretien avec un personnage sera comptabilisée dans la deuxième catégorie.

### 1.3 Conclusion des prolégomènes

Si un aussi long préambule méthodologique est nécessaire en tête de ce mémoire, c'est avant tout pour jeter des bases épistémologiques sur lesquelles sera construite l'argumentation des prochaines sections. En fait, les divisions du mémoire dévoilent l'angle sous lequel sera abordé cette activité qui est celle de l'écriture quotidienne à des fins essentiellement privées, mais dont le contenu est essentiellement public. Au reste, la méthodologie sert la même finalité. L'insistance sur certains critères lexicographiques, la recherche de la source, même dans les subtilités langagières de l'auteur, sont fonction de ce lien entre le portrait esquissé de l'opinion publique pré-lumière et l'écriture de ces journaux. L'écriture n'est plus qu'une activité savante pratiquée en privée par des lettrés et dont le contenu, foncièrement intellectuel, s'adresse à d'autres savants. Elle s'inscrit désormais comme un fait social puisqu'elle se dévoile comme un dialogue entre l'événement, l'auteur lui-même puis le reste de la société lettrée, à tout le moins chez laquelle ces mêmes événements ont suscités intérêts.

Les sujets et thèmes qui y sont abordés sont ceux de la quotidienneté parisienne bien avant ceux concernant la vie des diaristes eux-mêmes. Dès lors, il est devenu impératif d'aborder l'écriture comme un fait socialement conditionné par lequel se dévoilent des réseaux de transmission de la nouvelle ainsi que l'existence d'un groupe, désigné sous l'abstraction générique de « public », auquel s'identifie les auteurs et auquel ils s'adressent indirectement, orientant ainsi leurs recherches, leurs

choix thématiques et leurs tons. Toutefois, ce mémoire sera prudent avec l'utilisation du terme de « public », celui-ci n'est guère homogène ni toujours cohérent. S'ils utilisent souvent les mêmes paradigmes en abordant les nouvelles, les diaristes sont des individus dont l'écriture demeure personnelle; d'où l'importance de lier l'opinion publique qu'ils semblent transmettre et leurs pratiques scripturaires, lesquelles sont individuelles et orientées selon d'abord leur lectorat réel ou souhaitée, ensuite par leurs lieux de vie et leurs statuts socioprofessionnels. L'écriture comme fait social est au cœur de cette analyse puisque c'est précisément par le médium écrit qu'est orientée cette réflexion.

## CHAPITRE II

### L'ANNÉE 1723 AU JOUR LE JOUR

#### 2.1 Introduction

L'angle d'analyse et la méthodologie compartimentée du mémoire servent aussi à renforcer le lien entre le développement de l'opinion publique et l'écriture au quotidien, entendu comme phénomène non plus intime, mais social. En effet, la large couverture de l'actualité de 1723, malgré l'hétérogénéité des faits rapportés, dévoile un système d'écriture diariste dont il est possible de dresser les grandes lignes. Si les différences entre diaristes sont inexorables, il demeure que leur pratique se ressemblent et demeure modulés par les mêmes paradigmes et orientés selon les mêmes axes. En somme, il devient possible, par l'analyse des ressemblances, de synthétiser la pratique d'écriture diariste.

#### 2.2 L'année 1723 décrite par les nouvelles à sensation.

##### 2.2.1 Jean Buvat

L'enregistrement des nouvelles sensationnalistes ponctue le journal de Buvat sans toutefois en être son sujet de prédilection : en chiffre Buvat octroie un peu plus du cinquième de ses entrées de 1723 aux nouvelles de cet acabit.<sup>1</sup> Deux divisions de nouvelles à sensations semblent accaparer Buvat. En effet, son écriture est divisée entre les récits de catastrophes naturelles, d'incendies<sup>2</sup> et celui du procès-choc entourant les malversations dans l'affaire du *visa*. Ce scandale financier soulève l'ire du diariste et, contrairement aux autres nouvelles de faits divers, Buvat amène quotidiennement les derniers développements de l'affaire. Cette dénonciation tous

---

<sup>1</sup> Voir annexe I (p.149).

<sup>2</sup> Jean Buvat, *Journal de la Régence (1715-1723)*, publié par Émile Campardon, Paris, Henri Plon, 1865, 1<sup>er</sup> volume. p. 439, 444, 459.

azimuts des comportements frauduleux s'illustre par la prépondérance des nouvelles relatives à cette affaire : sur les vingt et une nouvelles rapportées seulement sept ne concernent pas cette fraude<sup>3</sup>. Trois des sept autres nouvelles concernent des faits extraordinaires expliquant des phénomènes naturels et des incendies, et sont sans doute rapportés avec exagération. Partie prenante de l'angoisse des urbains, les incendies perturbent vraisemblablement Buvat par leur fréquence et leur destruction.

À l'instar de nombreuses autres nouvelles, la question des sources est insoluble. Ce mystère est imputable au peu de soucis que Buvat démontre pour la datation de ses nouvelles<sup>4</sup>. Il est par exemple impossible de savoir si une entrée est en fait un recopiage d'un journal imprimé ou bien une nouvelle originale. Si Buvat semble rapporter les nouvelles des incendies *de visu* et certaines calamités naturelles en citant des écrits de province<sup>5</sup>, l'observateur de ces écrits ne peut se permettre que certaines hypothèses sur les autres nouvelles, surtout celles émanant des instances officielles dans lesquelles le modeste copiste n'a guère d'entrées. Étant donné sa position, il est impossible que Buvat ait pu assister aux procédures légales, or son exactitude dans les détails et le ton affirmatif de ses reportages laissent croire qu'il tient ses informations de premières mains, à savoir celles de ses supérieurs à la bibliothèque du roi.

Il est d'ailleurs tout aussi pertinent d'examiner les séries de nouvelles de faits divers présentées dans le journal. Il est effectivement possible de remarquer que les nouvelles de cet acabit se suivent même si elles ne présentent aucune suite chronologique<sup>6</sup>. L'existence de ces groupes de nouvelles semble montrer que Buvat retranscrit les principaux titres de certains périodiques qui lui sont donnés à lire. En

---

<sup>3</sup> Jean Buvat *op. cit.*, p. 439, 444, 459.

<sup>4</sup> Voir *annexe II* (p. 150).

<sup>5</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 443.

<sup>6</sup> Un bon exemple de ce phénomène peut être lu dans : Jean Buvat, *op. cit.*, p. 441.

effet, certaines nouvelles ayant un sujet commun sont groupées et se suivent, ce qui laisse croire qu'elles proviennent de la même source. Dans le même ordre d'idées, Buvat emprunte certains documents afin d'étayer son propos. C'est le cas dans le récit qu'il fait de l'embastillement du duc de la Meilleraye puni pour avoir malmené un curé. Rapporté par le diariste, le propos de cette nouvelle est illustré par l'inclusion en l'intégrale de la lettre de cachet envoyée par le roi au jeune duc étourdi<sup>7</sup>. Cet ajout justificatif démontre que Buvat n'a pas puisé son information chez un particulier ou dans un quelconque bruit de la rue. Comme il n'est guère probable que Buvat ait assisté aux procédures entourant cet emprisonnement, il devient clair que c'est par l'entremise de son poste à la bibliothèque du Roi où l'accès à de tels documents est envisageable que l'auteur tient son information.

Il est aussi intéressant de remarquer que Buvat n'inclut que très peu de jugements et de commentaires dans les entrées concernant les faits divers. Fidèle au souhait formulé dans sa présentation, par lequel l'auteur explique qu'il ne veut rapporter que des faits et non des jugements, Buvat n'effectue qu'un travail de journaliste chroniqueur et ne fait pas dans l'éditorial.

### 2.2.2 Edmond-Jean-François Barbier

Barbier est le diariste qui, en proportion, octroie le plus d'entrées aux nouvelles de cette nature. Près du tiers des entrées de 1723 sont allouées aux actualités relevant de cette catégorie<sup>8</sup>. L'écriture des nouvelles sensationnalistes est fort hétérogène chez lui. En effet, s'il semble octroyer beaucoup d'importance aux nouvelles concernant le scandale financier du *visa*<sup>9</sup> et les procédures judiciaires qui

---

<sup>7</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 445.

<sup>8</sup> Voir annexe I (p. 149).

<sup>9</sup> Le *visa* est une institution créée par Philippe d'Orléans au lendemain de la banqueroute du *Système* de John Law, elle visait essentiellement à récupérer les billets de banque dont la valeur était fortement diminuée pour la restituer par de la monnaie réévaluée.

s'en suivent, il raconte aussi de nombreux faits divers inusités et scabreux, ce qui rend d'autant plus divertissante la lecture de son journal.

Toutefois, ce qui distingue Barbier est la façon avec laquelle les nouvelles sont présentées aux lecteurs. Tout d'abord, il disserte fort longuement sur chacun des faits divers amenant des éléments galvanisant la nouvelle. Cette longueur pourrait s'expliquer par l'hypothèse, avancée par Aubertin et le présentateur de l'édition contemporaine du journal, selon laquelle Barbier revient sur ses textes et les allonge avec les derniers développements de la nouvelle.

Certains faits proprement divers<sup>10</sup> sont décrits avec un souci du détail étonnant. Ainsi, Barbier disserte longuement, par exemple, sur les raisons d'un suicide, expliquant, par exemple, l'origine du trépassé et les motivations derrière cet acte<sup>11</sup>. Or, cette préoccupation pour le particulier indique que les sources sollicitées par l'auteur soient vraisemblablement au cœur de l'appareil policier. Tout semble indiquer que c'est sa relation avec le lieutenant de police d'Argenson qui rend cette précision possible. Bien que Barbier ne cite pas ses sources, il demeure qu'il mentionne la présence sur les lieux du lieutenant, ce qui laisse croire que la nouvelle lui fut transmise par ce dernier<sup>12</sup>. Cette même proximité avec les hautes instances de police explique la transcription intégrale de l'entretien entre le principal accusé dans

---

<sup>10</sup> Il s'agit ici de faits divers, qui, en accord avec la définition barthésienne de ce type d'actualité, sont finis en soi. Pour la plupart il s'agit de suicide, d'incendie, de rixes d'ivrognes, etc. Toujours présentés de façon sensationnelle, car cela est leur raison d'être, ces faits ne donnent guère de suite. En ce sens, il serait possible de séparer les nouvelles sensationnelles en deux catégories pas nécessairement exclusives: l'une ressemblerait les faits divers dont l'impact sur la société n'est guère palpable et dont la justification sociale est plus ou moins ténue, mais dont l'intérêt réside dans l'exceptionnel de la nature de l'événement même; et une autre catégorie où le ton sensationnel sert pertinemment la catharsis, mais dont la profondeur et l'impact ne peuvent être négligés. Ceci étant d'ailleurs démontré par les nombreux retours du diariste.

<sup>11</sup> Edmond-Jean-François Barbier *Chronique de la Régence et du Règne de Louis XV (1718-1763)*, ou *Journal de Barbier*, Paris, Charpentier, 1857, p. 261-262; 284-285.

<sup>12</sup> Il est possible de remarquer ce phénomène dans le récit que fait Barbier d'un violent incendie ayant brûlé maintes maisons du Faubourg Saint-Antoine. Edmond-Jean-François Barbier *op. cit.*, p. 267.

l'affaire de fraude, Talhouet, et le Régent, tête-à-tête auquel assiste d'Argenson<sup>13</sup>. Ainsi, la pratique d'écriture de Barbier, en ce qui concerne le fait divers sensationnel, semble trop détaillée pour n'être que le rapport des dires de la rumeur. Sa pratique d'écriture est donc axée par son cercle social dans lequel se trouve nombre de personnes avisées qui lui racontent, dans le détail, les événements rapportés. Ses relations avec des membres des corps policiers ainsi qu'avec certains membres du Parlement l'amènent certainement à avoir accès à des procès-verbaux ou à d'autres actes officiels rendant compte avec précision de ces événements criminels. À l'instar de Buvat, Barbier amène souvent des nouvelles de même famille ensemble, or l'abondance de détails ne permet pas de penser que Barbier puise ses informations dans les journaux; toutefois, ces nouvelles en grappes semblent corroborer l'hypothèse qu'elles proviennent des mêmes informateurs, à savoir ses contacts avec la police et ses collègues du Parlement<sup>14</sup>. Au demeurant, certaines autres nouvelles sont rapportées *de visu*, lors des loisirs de l'auteur comme lors du récit de l'exécution du valet Ricoeur, rompu vif pour meurtre en mai 1723<sup>15</sup>, ou encore lors du récit d'une échauffourée verbale éclatant en plein Parlement en août 1723, sous les yeux de Barbier<sup>16</sup>.

Une autre particularité de Barbier dans l'écriture de la nouvelle sensationnelle s'articule autour du ton employé pour commenter l'actualité. Le diariste divise souvent ses actualités en deux parties. La première relève du journalisme légitime dans laquelle le fait est présenté en détails et avec objectivité alors que la deuxième, qui ne fait parfois que quelques lignes, remplit la fonction de sortie éditoriale. Or, les faits divers et les affaires judiciaires semblent constituer son sujet préféré et sur

---

<sup>13</sup> Edmond-Jean-François Barbier *op. cit.*, p. 267.

<sup>14</sup> De bons exemples de ces groupements de nouvelles se trouvent dans Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 284-285; 288-289.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 271.

<sup>16</sup> *Ibid.*, p. 292.

lequel il se sent plus libre de juger. C'est principalement dans l'application de la justice que Barbier semble porté à la critique. La répression semble trop clémentine au goût du diariste. Ce point de vue est particulièrement bien illustré avec le commentaire que Barbier émet suite à l'affaire de l'église des Innocents. En mai 1723, une querelle puérile en était venue aux coups dans l'église, le tout se termine par quelques blessés dont un cocher et un suisse de la paroisse : ce fait divers étant rapporté, Barbier émet le souhait de voir les coupables punis, car « une impertinence pareille mérite l'exemple<sup>17</sup> ». Or, en juillet, Barbier revient sur cette histoire pour récriminer la peine infligée aux intimés, laquelle, se limitant à l'amende honorable et au bannissement de la paroisse, est trop clémentine à son avis<sup>18</sup>.

Au contraire, Barbier critique le système judiciaire lorsque celui-ci devient arbitraire et expéditif. Le meilleur exemple est sans doute l'affaire Chérêt. Cet individu avait été embastillé pour fabrication de fausse monnaie. Celui-ci, résistant à un transfert, en juin 1723, se débat contre quelques archers qu'il blesse : ceux-ci répliquent par un coup de pistolet qui s'avère fatal. S'ensuit un procès au cadavre qui est condamné à la pendaison par les pieds pour s'être rebellé contre l'autorité. Or, le commentaire de Barbier est intrigant, il explique que le prévenu ne peut être un rebelle face à l'ordre, car il ne s'est pas libéré de ses chaînes puisqu'aucune ne l'empêtrait. En quelque sorte, il accuse la procédure d'être responsable de cette rixe. Au surplus, Barbier explique que ce prévenu avait été embastillé non pas selon l'ordonnance d'un juge ordinaire, mais selon une lettre de cachet, ce qui l'exempte d'une approche aussi expéditive. Ce qui ressort de ces deux critiques en apparence contradictoires est l'amour de Barbier pour le système dont il loue la justice; dans ces deux cas le système judiciaire était bafoué, ce qui revêt toujours un péril pour l'ordre; ce qui ne peut qu'inquiéter cet homme relativement privilégié par ce même ordre.

---

<sup>17</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 272.

<sup>18</sup> *Ibid.*, p. 284.

Cette critique de l'appareil judiciaire est galvanisée par le traitement que fait Barbier des nouvelles concernant la fraude du *visa*. Il semble exaspéré de la lenteur avec laquelle le système tente de punir les fraudeurs dans cette affaire, laquelle fait profondément grief à plusieurs privilégiés. Il prend d'ailleurs résolument parti pour les négligés, en juillet 1723 :

Le comte de Belle-Isle est aussi exilé. C'était pourtant le grand ami du cardinal; mais la Jonchère lui a mis sur son compte deux millions pris en argent dans sa caisse en place de billets de banque qu'il a mis. Il est bien aisé à ce métier-là d'être riche. On devrait pendre tous ces fripons-là; tandis que de pauvres officiers languissent dans des auberges avec des billets de banques.<sup>19</sup>

Ces fraudes s'avèrent être le pire péril économique auquel le royaume peut faire face puisque ce crime n'implique pas des particuliers à titre personnel, mais des hommes de l'État, notables et nobles, jouissant de privilèges. Barbier s'élève donc contre l'immunité dont semblent jouir certains suspects, et souhaite des peines plus sévères que le simple embastillement ou l'exil temporaire. Du reste, Barbier sait que le système est impuissant contre ce genre de crime, comme l'illustre ce loquace commentaire ponctuant la dernière actualité en date concernant l'affaire du *visa* en juin 1723 :

Il serait fort étonnant qu'on voulût se mettre sur le pied, dans ce pays-ci, de punir les fripons de conséquence; car il y a longtemps que l'on dit qu'il n'y a que les petits fripons qui soient pendus. Deux ou trois exemples rendraient sage; mais cela n'arrivera pas.<sup>20</sup>

D'ailleurs, il est important de citer un autre commentaire épilouant cette affaire. En effet, Barbier pourfend la décision du jeune roi de gracier les intimés de l'affaire du *visa*, lesquels avaient été, pour la forme, condamnés à la décapitation, peine par ailleurs aussitôt sursise parce que, explique le diariste, les condamnés

---

<sup>19</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 286.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 279.

jouissent d'un traitement de faveur dû à leur relation familiale.<sup>21</sup> Ainsi, Barbier ne pourfend non seulement l'appareil judiciaire, mais la coterie au pouvoir laquelle empêche le bon fonctionnement du royaume et l'application de la justice.

En terminant, la pratique de l'écriture sensationnaliste de Barbier est plurielle, elle est riche en détails et ne tait aucune particularité scandaleuse. Toutefois, lorsque les crimes attaquent le bien du royaume, et que les derniers développements des procès-chocs révèlent l'inefficacité de l'appareil répressif, Barbier devient éditorialiste se montrant épris de justice et de rigueur.

### 2.2.3 Mathieu Marais

En nombre absolu, Mathieu Marais est le diariste qui alloue le plus d'entrées aux nouvelles de type sensationnel. Toutefois, ces dernières ne représentent qu'un maigre seize pour cent de toutes ses entrées<sup>22</sup>. Au surplus, peu de ses entrées sont dédiées aux crimes proprement sordides, mais bien davantage au développement de la saga du *visa*.

La pratique de l'écriture de Marais est visiblement rétrospective, ainsi ses nouvelles présentent souvent le fait en lui-même suivi de développements antidatés. Cette réalité corrobore la thèse d'Aubertin selon laquelle le journal de Marais se confond souvent avec une compilation des faits divers et leurs conséquences puisées dans les journaux qu'il semble lire assidûment. Un bel exemple concerne les entrées dédiées au développement faisant suite à l'assassinat du sieur Jorry. Marais inclut dans la même entrée, exempte de date précise, mais justifiée entre les 4 et 6 mai, la nouvelle de l'arrestation du meurtrier, son procès, son aveu puis son exécution. Or, l'exécution se déroule le 7 mai et Marais y décrit l'événement en utilisant le passé composé. Ce choix de conjugaison prouve que Marais a écrit rétrospectivement après

---

<sup>21</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 300.

<sup>22</sup> Voir *annexe I* (p.149).

avoir pris connaissance de menus détails puisés dans différentes sources<sup>23</sup>. Selon la même idée, Marais explique aussi les conclusions d'un fait divers en notes marginales, ceci atteste encore d'une apostériorité scripturaire<sup>24</sup>. Du reste, Marais semble grouper les nouvelles concernant le même genre d'affaires scandaleuses en grappes, ce qui pourrait expliquer qu'elles lui proviennent toutes de la même source.

Il est fort ardu de discerner les sources de Marais. Parce que rarement identifiées, l'historien ne peut qu'avancer certaines hypothèses, dont la plus plausible serait celle des journaux imprimés ou autres documents manuscrits produits par le Parlement où sa profession lui donne des entrées. En outre, cette même proximité avec le Parlement est souvent corroborée par la touche personnelle que Marais inclut dans son commentaire. Le diariste utilise non seulement la première personne du singulier, mais encore il se présente comme un acteur prenant part aux événements, notamment ceux concernant l'affaire du *visa* dans laquelle il semble prendre place de conseiller juridique auprès de certains juristes au Parlement. Cette proximité avec les événements façonne les pratiques d'écriture de Marais dans la mesure où ses commentaires sont porteurs de son savoir en matière de jurisprudence et dévoilent aussi son réseau de contacts au Parlement, lequel l'instruit des derniers développements de l'affaire<sup>25</sup>.

La façon avec laquelle Marais décrit les événements et les commentaires avec lesquels il les ponctue laisse percevoir beaucoup de sa perception de son époque. Plus conservateur que les autres diaristes, il célèbre l'ordre et la loi. Deux exemples semblent pertinents : le premier concerne un fait divers des plus banal. En effet, il s'agit d'une petite entrée dans laquelle Marais rapporte la condamnation d'un laquais

---

<sup>23</sup> Mathieu Marais, *Journal de Paris*, édité et annoté par Henri Duranton et Robert Granderoite, Saint-Etienne, Publication de l'Université de Saint-Etienne, 2004, 2 volumes. p. 648.

<sup>24</sup> Par exemple, Marais amène la nouvelle de l'arrestation de Talhouet le 7 juillet (p. 667) mais inclut en note la nouvelle de son jugement le 28 août.

<sup>25</sup> Marais explique son implication dans cette affaire dans : Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 670, 672, 679, 693, 734.

pour insolence et insubordination. Or, le commentaire qu'en fait Marais est évocateur. Alors que ce dernier est condamné au carcan, Marais en profite, au passage, pour désigner l'ensemble de cette profession en des termes peu élogieux<sup>26</sup>. Le deuxième exemple consiste en deux entrées concernant des accidents de la circulation dont la cause semble être l'inaptitude de certains particuliers à effectuer la tâche de cocher. D'abord en juillet 1723, Marais rapporte, à l'instar de Barbier, l'incident du duc de La Meilleraye, mais son commentaire ne concerne pas l'attitude soudarde de ce dernier, mais l'accuse plutôt de s'être improvisé cocher, il formule d'ailleurs le souhait que « (...) tous ces cochers d'office devraient être interdits.<sup>27</sup> ». Une entrée de septembre abonde d'ailleurs dans le même sens, rapportant l'accident de carrosse ayant été fatal au sieur Laporte<sup>28</sup>. Ces deux entrées, au départ insignifiantes, dévoilent, par le commentaire qu'en fait Marais, que le diariste souhaite une société ordonnée où chacun travaille selon son rang. Ce même souhait de l'ordre transparaît à maintes reprises dans les entrées dédiées à l'affaire du *visa*. Comme l'expliquait Aubertin, bien que Marais soit socialement conservateur il n'en demeure pas moins méprisant à l'endroit des puissants profiteurs. Souvent révérencieux à l'endroit des institutions, il se permet, dans cette cause, de solides critiques à l'endroit du système judiciaire, lequel semble être impuissant dans cette affaire. Très expérimenté dans les rouages légaux, Marais explique que les intimés de l'affaire du *visa* pourraient mériter des peines plus sévères, voire la mort, si les accusations étaient mieux ficelées, il explique :

---

<sup>26</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 662.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 675.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 694.

J'ai fait deux Mémoires, l'un sur le péculet et la qualification du crime et l'autre sur le faux<sup>29</sup>. Si l'affaire est instruite sur le faux, ils méritent tous la mort sans rémission, mais la procédure n'est pas tournée de ce côté-là. Les commissaires ont jugé que les pièces représentées à M. de Talhouet, qui ne parle point, demeureraient pour reconnues, ce qui ne vaut rien puisqu'il s'agit d'un faux, et il fallait ordonner la vérification. Le procureur général a voulu être opposant à cet arrêt; sa requête n'a pas passé; il en veut donner une autre pour servir de plaintes du faux et employer la procédure qui a été faite; autre requête mauvaise. Tous ces messieurs ne sont pas bons criminalistes, et ce n'est pas tant pis pour les accusés.<sup>30</sup>

Ainsi, Marais utilise son expérience de légiste pour désavouer ses pairs et démontrer l'inefficacité du système face à ce genre de crime. Marais souhaite ouvertement la punition par la mort, souhait d'ailleurs textuellement émis en commentaire d'une entrée d'août<sup>31</sup>. La désapprobation de Marais va encore plus loin. Non seulement, ses commentaires concernent l'impéritie des juges, mais encore les inégalités sociales que de tels crimes mettent en valeur. Il s'agit ici d'une critique en règle des privilèges desquels les intimés de l'affaire du *visa* ont abusé pour s'enrichir aux dépens d'une population toujours plus pauvre. Marais commente d'ailleurs l'arrestation de plusieurs incriminés en mentionnant avec détails l'opulence des objets luxueux retrouvés chez les arrêtés en ajoutant: « pendant que toutes les honnêtes familles périssent<sup>32</sup> ». Ce même genre de commentaire misérabiliste ponctuée d'autres nouvelles à caractère sensationnaliste, c'est le cas d'un fait divers inusité, à savoir celui d'un cerf en rut attaquant des particuliers au bois de Boulogne et ayant causé mort d'homme. Or, le commentaire de Marais explique non seulement que ce genre

---

<sup>29</sup> Il est ici à noter que Marais galvanise son propos en note infrapaginale, en citant la jurisprudence qui précise que ce même genre de crime fut puni par la peine de mort en 1531, 1550, 1629, 1682, 1699, 1716 et 1720.

<sup>30</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 679.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 688.

<sup>32</sup> *Ibid.*, p. 651.

d'histoire n'est pas une nouveauté, mais que les gens jouissant du privilège de la chasse « se joue [nt] de la vie des hommes<sup>33</sup> ».

Deux autres sujets de faits divers semblent dignes d'être soulevés, car ils sont l'objet de commentaires originaux en plus d'être des sujets traités exclusivement par Marais. Ceux-ci instruisent d'autant sur les préoccupations de l'auteur ainsi que sur sa pratique d'écriture. Premièrement, il consacre de nombreuses entrées aux nouvelles concernant les maladies, surtout la petite vérole et la peste. Or, Marais, fidèle à ses vœux de probité, semble assimiler la petite vérole à la débauche, car à chacune des occurrences où il est question de cette maladie, le diariste s'empresse de décrire les turpitudes des victimes<sup>34</sup>, ou même de son époque entière<sup>35</sup>. Deuxièmement, il est approprié de souligner l'aversion que l'auteur semble éprouver à l'endroit des Anglais. En effet, les faits divers concernant ceux-ci sont toujours commentés par une invective, laquelle leur reproche soit leur rustrerie, soit leur irrévérence à l'endroit d'un peuple aussi civilisé que les Français<sup>36</sup>.

En terminant, la pratique de l'écriture des nouvelles sensationnalistes chez Mathieu Marais s'explique d'une part par son conservatisme et, d'autre part, par son érudition. Les commentaires avec lesquels il enrichit ses nouvelles ne sont que rarement des opinions personnelles, effectivement il y transparait un goût pour le terme juste et la véridicité, qu'il étaye d'ailleurs avec des notes et ses apparentes relectures et corrections.

---

<sup>33</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 717.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 707, 713, 714, 717.

<sup>35</sup> *Ibid.*, p. 612.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 707, 708.

#### 2.2.4 Observations et conclusion

La confrontation des trois journaux étudiés corrobore en de nombreux points l'hypothèse du départ selon laquelle la pratique d'écriture, à la fois dans la forme et le contenu, est conditionnée par le milieu social des auteurs. Toutefois, ce n'est pas tellement le choix des nouvelles rapportées que les commentaires suivant ces mêmes nouvelles qui renseignent sur les pratiques d'écritures. L'absence de commentaire est tout aussi révélatrice. En effet, Buvat, en présentant ses manchettes sensationnelles brutes et sans commentaire, confirme ainsi son souci de ne pas faire dans l'éditorial afin de maximiser ses chances d'édition.

Il est propice d'amorcer cette réflexion par l'observation de l'emphase avec laquelle les diaristes décrivent les différentes procédures judiciaires entamées contre les fraudeurs de l'affaire du *visa*. Cette obstination s'explique par la volonté, pour les diaristes, de se justifier eux-mêmes et de légitimer d'autant leurs opinions passées, car même si trois années se soient écoulées depuis la crise de l'agiotage puis l'exil du financier écossais John Law en 1720, il demeure que ces souvenirs façonnent encore les réflexions sur la criminalité financière. En effet, les diaristes soulignent toujours le lien entre ces malversations et l'instauration du *Système* de Law. Ainsi, ces fraudes ne constituent pas seulement des crimes économiques isolés commis par abus de privilèges, mais encore ils consistent en autant de relents d'une calamité de funeste mémoire<sup>37</sup>. Il semble important d'expliquer ici les raisons d'un tel traumatisme pour ces diaristes, car celui-ci semble avoir profondément façonné leur pratique d'écriture.

À l'instar de nombreuses autres périodes de relâchement du pouvoir, à plus forte raison au lendemain du règne absolutiste du Grand Roi, la Régence amorce une période de liberté et de relâchement des mœurs. Dans ce contexte, le Parlement,

---

<sup>37</sup> Le lien entre les malversations du *visa* et le *Système* est évident. Le *visa* est une institution, créée par le Régent, pour rétablir la valeur des produits après la banqueroute. Ce *Visa* avait pour objectif de rechanger le papier monnaie pour de la monnaie sonnante. Afin d'éviter de subir la dépréciation de cette monnaie fortement surévaluée, certains particuliers avaient usé de malversation afin d'éviter une perte de capital. Thomas E. Kaiser, « Despotism, and public opinion in early eighteenth-century France: John Law and the debate on royal credit. », *The Journal of Modern History*, vol. 63 (1991). p. 1-28 (p. 26 et suiv.).

vecteur d'une certaine dissidence, semble se réveiller et entend bien ressaisir certains rouages du pouvoir après plus de cinquante ans de soumission<sup>38</sup>. Or, l'arrivée de Law, l'importance qu'il acquiert rapidement dans l'appareil financier et son intimité avec Philippe d'Orléans se résumant, aux yeux des parlementaires, comme un abus de pouvoir et un défi pour cette élite qui devait assurer, de concert avec le Régent, la transition harmonieuse entre les deux monarches. Alors que sous une gouverne absolutiste, le judiciaire est l'apanage du roi, il devient, sous la Régence, l'un des leviers dont souhaite se servir le Parlement pour affirmer sa souveraineté.

Comme l'explique l'historien de l'économie Thomas Kaiser, cette confrontation entre le Parlement et le duo unissant le Régent et Law est, dès sa genèse, inévitable<sup>39</sup>. En effet, selon la base théorique de Law, seul un gouvernement relâché des entraves du parlementarisme et libre d'opposition dispose de l'autorité nécessaire pour mener à bien cette politique économique purement créditiste. Law n'est pas un conservateur nostalgique de l'absolutisme, mais bien un économiste, précurseur d'Adam Smith, épris de rationalité, car il accuse l'existence théorique d'une entité essentielle à l'entretien du système, à savoir celle d'une classe sociale détenant les actifs nécessaires à l'agiotage et à la spéculation. Nonobstant son souhait d'un dirigisme économique, il explique néanmoins que l'inflation et la valeur générale des métaux et des produits s'articulent autour de principes rationnels et qu'ainsi la mise en place du *Système* constitue le balancier abstrait au pouvoir du monarque<sup>40</sup>. Ainsi, Law se dévoile comme un partisan d'une prépondérance du public, au sens large, dans les affaires concernant la haute finance. Cependant, ce public ne prend pas part aux décisions, car sa participation se limite à la spéculation. Marais et Barbier, plus que Buvat, ne s'insurgent pas tant contre cette participation du

---

<sup>38</sup> Émile Levasseur, *Recherche historique sur le Système de Law*, New-York, B. Franklin, 1970, 408 pages. (p. 31).

<sup>39</sup> Thomas E. Kaiser, *loc. cit.*, p. 6-7.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 7.

public dans le mécanisme financier que contre le bâillon que cette même démarche inflige aux parlementaires, musèlement qui culminera par l'exil à Pontoise.

Il semble important de rappeler que dès le départ la désignation et les prérogatives du Régent n'avaient pu s'établir que grâce à la complicité du Parlement, ce dernier obtenant, en échange, une plus grande souveraineté. Cette souveraineté s'illustre avec le retour du droit de remontrance, lequel avait été aboli par Louis XIV<sup>41</sup>. Se considérant dès lors comme partie prenante de la diligence de la Régence, le Parlement ne pouvait que pourfendre les tendances despotiques du Régent. Le droit de remontrance trouve une première application dans la critique des politiques fiscales. Cette remontrance du Parlement, restée lettre morte, s'intensifie d'ailleurs à mesure que l'inflation pousse le Régent à s'enfoncer toujours plus dans de pernicieuses manœuvres créditistes, lesquelles appauvrissent d'autant le royaume<sup>42</sup>. Ainsi, le Parlement, pour lequel Barbier et Marais avaient voué leur vie, fut vite déçu des manœuvres despotiques auxquelles le Régent eut recours. Non seulement ils perdaient en importance dans la discussion des politiques fiscales, mais encore ils devaient se laisser guider par les aléas des agioteurs. Du reste, les parlementaires doutent de la fiabilité du *Système*, à plus forte raison dans sa phase inflationniste terminale. Ceux-ci expliquent qu'il est impossible de préserver la souveraineté du public, tout en manipulant artificiellement et surtout secrètement la valeur des devises<sup>43</sup>. En effet, il est possible de comprendre ici une application d'un point capital des tenants de l'opinion publique, laquelle ne peut donner son approbation à des actions sanctionnées par l'intrigue et le secret. C'est d'ailleurs dans cette optique pourfendeuse du secret qu'il faut comprendre les accusations contre le Régent et Law, lesquelles tendent à montrer que le Parlement aurait pu et aurait dû s'ériger comme

---

<sup>41</sup> Émile Levasseur, *op. cit.*, p. 31-35 voir aussi : Aimé Richardt. *La Régence : 1715-1723*. Paris, Tallandier, 2002. 333 pages. (p. 33-34).

<sup>42</sup> Thomas E. Kaiser, *loc. cit.*, p. 13.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 23.

frein à la folie spéculative puisque cette dernière institution était la seule à pouvoir tempérer cette frénésie. Or, le bâillon les ayant réduits au silence, puis à l'exil temporaire à Pontoise, fut un facteur déterminant dans cette pernicieuse politique fiscale, le Parlement ne remplissait plus sa mission émollissante sur la fièvre spéculatrice<sup>44</sup>. Cette gageure réalisée par le Régent accuse *de facto* l'existence d'une autre force dont il faut tenir compte, à savoir l'opinion publique dont le Parlement se déclare le principal vecteur.

Bref, l'attitude que laissent entrevoir les commentaires de Barbier et Marais dans la couverture des procès spectaculaires montre que l'écriture de ces derniers est conditionnée par leur poste au Parlement. Se considérant comme la courroie de transmission unissant le Régent au reste de la nation dans ce contexte bien particulier de la Régence où la gouverne est plus collégiale que despotique, ils ne peuvent embrasser des procédures aussi arbitraires. Ainsi, les incriminés de l'affaire du *visa* sont des boucs émissaires tout désignés pour servir le propos des diaristes. En effet, ils écrivent évidemment *a posteriori*, légitimant d'autant leurs critiques liminaires. Ce propos libérateur d'après-coup montre ces deux avocats comme acteurs de l'espace public. Effectivement, ils se réclament d'une instance, le Parlement, qui dans un contexte d'affaiblissement du pouvoir central, se dresse en autorité pour le bien du royaume. Visiblement encore traumatisés par les événements de 1720, Marais et Barbier se dressent en porte-parole de l'opinion publique, laquelle réclame justice.

Les opinions de Marais et Barbier et la virulence de leur propos pourraient cependant s'expliquer par une autre raison. Comme l'explique Emmanuel Le Roy Ladurie, le *Système* était nuisible à la situation financière des parlementaires et favorisait la noblesse terrienne. En effet, nombre de parlementaires étaient des prêteurs usuriers qui, sous le coup de l'inflation, perdaient d'importantes recettes. Véritables perdants dans ce *Système*, les créanciers voient les emprunts jadis consentis se noyer dans le tourbillon inflationniste. En somme, la grande quantité de

---

<sup>44</sup> Émile Levasseur, *op. cit.*, p. 326.

billets en circulation fait tomber le taux d'intérêt à des niveaux près de zéro. Or, comme c'est le cas dans de nombreux cas de crise financière où la valeur des biens et de la monnaie fluctue de façon incertaine, la terre devient garante de stabilité. Ainsi, aux parlementaires bourgeois usuriers spoliés par le *Système* s'oppose la vieille aristocratie terrienne dont l'usufruit agricole est indexé selon l'inflation. En outre, cette même vieille aristocratie, autrefois endettée et ayant perdu en importance dans l'édifice social parce que peu productive économiquement, voit non seulement son poids économique relevé par ces manœuvres, mais, en plus, se voit nettoyer de ses dettes. Dès lors, non seulement les parlementaires sont bâillonnés dans leur fonction, mais encore ils se trouvent d'autant plus appauvris. Cet appauvrissement les prive proportionnellement de leur importance sur les leviers de contrôle face à l'alliance unissant le Régent et l'aristocratie<sup>45</sup>.

Outre cette immense fraude, les autres nouvelles à caractère sensationnaliste ne laissent que peu d'informations sur les pratiques d'écriture des diaristes. Les sources manquent pour comprendre les enjeux et parcours de la nouvelle, seules les relations parlementaires peuvent expliquer la présence de certains titres. Cependant, la présence de certains titres sensationnels, surtout chez Barbier, abonde dans le même sens que les théories de Barthes sur les raisons de couvrir le fait divers. En effet, son insistance sur les vies turpides des suicidés remplit la fonction cathartique du fait divers exposée par Barthes<sup>46</sup>. En ce sens, les titres en question expliquent cet écart normatif comme le résultat d'une dérogation plus grande à la norme, à savoir celle d'une vie entièrement passée dans la marginalité. C'est donc par les commentaires, présents chez Barbier et Marais qu'il est possible de comprendre la personnalité des auteurs, celles-ci se définissant selon un ensemble de valeur. Ces écrivains semblent vraisemblablement inféodés à leur statut social de bourgeois tout

---

<sup>45</sup> Emmanuel Le Roy Ladurie, « Réflexion sur la Régence », *French Studies*, vol. 38, (1984). p. 286-305 (p. 293).

<sup>46</sup> Roland Barthes, « Structure du fait divers », *Essais critiques*, Paris, Seuil, 1964, p. 188-197. (p. 197).

en étant façonnés par leur profession d'avocat au Parlement. Néanmoins, la présence de nouvelles en grappes chez les trois diaristes laisse croire à l'utilisation généralisée de sources « grand public », tels que les journaux, dans le processus récapitulatif qu'ils semblent effectuer selon une temporalité qui leur est propre.

## 2.3 L'année 1723 décrite par les nouvelles économiques

### 2.3.1 Jean Buvat

Buvat est vraisemblablement préoccupé par la question économique : près du quart des entrées de 1723 sont dédiées à des nouvelles de ce genre<sup>47</sup>. Celles-ci offrent, en quelque sorte, la continuité des nouvelles sensationnelles portant sur les malversations du *visa*. L'écriture rétrospective de Buvat est sciemment présente à maints endroits. Non seulement les nouvelles de cet acabit sont groupées en grappes, mais encore Buvat donne, ponctuellement, des bulletins sur les prix auxquels les actions trouvent preneur<sup>48</sup>. Ceux-ci offrent des détails sur les fluctuations des prix auxquels se sont conclus les échanges durant le dernier mois<sup>49</sup>. Or, l'historien peut légitimement s'interroger sur les raisons ayant motivé Buvat à recenser de telles informations. Malgré sa volonté de n'effectuer qu'un recensement d'informations anonymes, Buvat présente souvent ses actualités afin d'illustrer, avec des chiffres, la pauvreté galopante et l'austérité du trésor public, lesquelles s'inscrivent bien évidemment dans le sillon des crises induites par la faillite du *Système*. Par exemple, Buvat expose, en parallèle, des nouvelles concernant les plus récentes arrestations dans l'affaire du *visa* et des augmentations des actions à l'agiotage en y suggérant une relation de cause à effet. Cette prépondérance dévoile à quel point la question

---

<sup>47</sup> Voir annexe I (p.149).

<sup>48</sup> Il s'agit des prix auxquels sont vendus les actions sur les différents lieux d'agiotage. Ce commerce est, en quelque sorte, une proto-bourse de Paris, cette dernière sera d'ailleurs fondée l'année suivante, en 1724.

<sup>49</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 444-445; 458-459.

économique est au cœur de ses préoccupations. Dans le même ordre d'idées, Buvat étaye son propos de certaines rumeurs sur les causes des fluctuations. Ces bruits abondent toujours dans le sens d'une manipulation commandée par le pouvoir, dévoilant de la sorte les traces du traumatisme de 1720<sup>50</sup>.

Buvat semble très bien informé puisqu'il offre maints détails. Certaines entrées sont des calques d'arrêt du Parlement, lesquels commandent un ajustement des prix ou de nouvelles politiques fiscales<sup>51</sup>. Cependant, la plupart des entrées à caractère économique, où il est question de flambées vertigineuses des prix n'ont pas de source précise. Considérant la précision du propos, il semble que l'auteur ait utilisé des informations de première main. Il est raisonnable d'avancer que Buvat, de par sa proximité avec la sphère financière est particulièrement au fait de ce genre de détails qui en laisserait plus d'un indifférent, mais qui, chez les gens jadis ruinés par l'agiotage, revêt une importance capitale. Ces relations amènent aussi le diariste à formuler certains commentaires en conclusion de ses bulletins dont l'origine n'est pas davantage précisée. Ceux-ci consistent, par le choix de mots, à des souhaits entendus ici et là dans les lieux où les courtiers se rassemblent. Il explique, par exemple, le vœu, généralisé dans la communauté boursière, de voir la Compagnie des Indes s'enquérir de la Ferme du tabac afin de maximiser sa valeur<sup>52</sup>. Bref, la pratique d'écriture de Buvat semble être fonction de ses relations, qui l'amènent à saisir les rouages de l'agiotage et en comprendre toute l'importance pour ses congénères dont il partage l'incertitude.

### 2.3.2 Edmond-Jean-François Barbier

En ce qui concerne l'économie, Barbier reste pratiquement muet. Les entrées dédiées exclusivement au mouvement économique sont rarissimes, à peine 2,5 % des

---

<sup>50</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 456.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 447, 449.

<sup>52</sup> *Ibid.*, p. 448.

actualités de 1723 sont vouées à cette catégorie<sup>53</sup>. En fait, Barbier semble beaucoup plus intéressé par la criminalité économique qu'à sa plate mécanique. D'ailleurs, Barbier amène toutes ses nouvelles proprement économiques afin de servir son propos farouchement antisystème, pour étayer sa critique de la gestion des finances ou pour crier haro sur les fraudeurs<sup>54</sup>. Le ton et le vocabulaire empruntés corroborent son opinion selon laquelle les rouages des politiques fiscales d'abord sous Philippe d'Orléans, puis sous le jeune Louis XV s'effectuent dans le secret pour le bien des initiés et « qu'ils font toujours le contraire de ce que l'on pense.<sup>55</sup> ». Alors que la Régence est officiellement terminée depuis quelques mois, à la fin décembre 1723 Barbier attaque avec véhémence l'ancien Régent qu'il accuse de tous les torts. Cette critique est étayée par de nombreux chiffres corroborant le propos de l'auteur. Le diariste tente de prouver que les manœuvres arbitraires sur le prix des métaux et du papier-monnaie étaient fonction d'un dessein plus grand, à savoir l'usurpation du trône<sup>56</sup>. Ce reproche est partie prenante de l'entrée récapitulative sur la vie et l'œuvre du duc d'Orléans, ce dernier étant décédé au début du mois. Elle atteste du réel souci que les membres du Parlement éprouaient devant l'appropriation des pouvoirs par le Régent. En outre, l'une des dernières entrées à caractère économique du journal explique que le retour à la normale et à la stabilité devrait s'accomplir, le duc étant mort. Il étaye son propos en expliquant les premières manœuvres du ministère des Finances, lesquelles abondent dans ce sens, au grand bonheur du diariste<sup>57</sup>.

---

<sup>53</sup> Voir annexe I (p. 149).

<sup>54</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 291, 293, 316, 319.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 292.

<sup>56</sup> *Ibid.*, p. 316-317.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 319.

À l'instar des autres catégories, Barbier ne cite pas ses sources<sup>58</sup>. Toutefois, il semble patent qu'elles lui proviennent soit de ses relations au Parlement, lequel est bien évidemment avide de connaître les tractations concernant la politique fiscale, soit *de visu*. En effet, Barbier amorce souvent son entrée par une phrase laissant entendre que c'est une expérience personnelle qui lui a inspiré son rapport. C'est le cas notamment de l'entrée portant sur l'embarras causé par la nécessité d'avoir recours au trébuchet lors de l'obligatoire pesée de la monnaie<sup>59</sup>. Du reste, la richesse des détails atteste que ces nouvelles ne lui proviennent pas de la rue, mais d'un particulier fort bien informé. En somme, c'est le ton utilisé dans les commentaires de Barbier qui renseigne sur ses opinions. Ces commentaires servent de complément à sa critique générale des mœurs politiques de la Régence et viennent compléter sa critique entreprise par sa dénonciation tous azimuts des corrompus du *visa*.

### 2.3.3 Mathieu Marais

Comme Barbier, Marais ne semble guère se préoccuper des questions pécuniaires, du moins dans leur mécanique, car il ne produit guère de bulletins chiffrés sur la valeur des titres. Ce dernier ne consacre même pas un dixième de ses entrées à la question économique<sup>60</sup>. Toutefois, le style et le ton de Marais transparaissent dans les entrées concernées et surtout dans ses commentaires. Le diariste semble être souvent présent *de visu* aux événements qu'il rapporte, à tout le moins il cite l'arrêt du Parlement l'ayant informé ou auquel il a participé. Lorsqu'il ne se cite pas lui-même, il galvanise la crédibilité de sa nouvelle en stipulant, nommément, le contact l'ayant renseigné sur ce sujet. C'est le cas notamment d'une entrée suivant la mort du Régent, en décembre 1723. Critiquant les tendances despotiques du feu duc, Marais renforce son propos en citant une conversation avec

---

<sup>58</sup> Voir annexe II (p. 150).

<sup>59</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 293.

<sup>60</sup> Voir annexe I (p.149).

un homme fort avisé, à savoir le sieur Bignon, conseiller d'État et ancien prévôt des marchands, qui l'informe du projet pernicieux que manigançait le duc avant sa mort, c'est-à-dire celui d'une réintroduction du papier-monnaie déguisé sous le terme de *billets de confiance*<sup>61</sup>. Cette dernière entrée est caractéristique du ton de Marais, ce diariste utilise l'argument économique afin de toujours pourfendre davantage le *système*, Law, le duc et les finances en général. Plusieurs entrées sont représentatives de cette attitude, la plus loquace est sans doute celle de mai 1723, où le diariste accuse tout l'appareil étatique d'avoir participé aux malversations<sup>62</sup>. Cette critique de la gestion financière s'inscrit aussi au sujet de l'approvisionnement. Il cite nombre d'arrêts du Parlement qui régissent la coupe de bois ou les foins<sup>63</sup>. Toutefois, il donne suite à ces mesures sur une note positive, expliquant toute l'utilité des nouvelles lois pour le peuple<sup>64</sup>.

Marais utilise aussi ses connaissances personnelles pour renchérir son propos. À l'instar des entrées consacrées à la jurisprudence, l'auteur effectue un travail d'historien. Il cite, par exemple, un ouvrage de 1597 par lequel il critique les bénéficiaires de la taxe du *joyeux avènement*<sup>65</sup>. Cette taxe, explique Marais, doit, en accord avec les édits analogues des siècles précédents, profiter au roi et non aux contrôleurs des finances comme elle le fait selon l'article X de l'arrêt. Ainsi, Marais se montre non seulement soucieux de l'histoire de la loi, mais aussi, et surtout, comme défenseur de la souveraineté royale.

---

<sup>61</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 731-732.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 652-653.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 670, 687.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 728.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 710.

#### 2.3.4 Observations et conclusion

Bien qu'elles ne constituent guère une grande proportion des sujets traités, les nouvelles sur les rouages de l'économie donnent certains renseignements sur les pratiques d'écriture. Deux attitudes semblent ici s'opposer. D'abord, celle de Buvat envers ces questions semble être conditionnée par son désir d'être publié; ne pouvant se permettre de critiquer les politiques, il se contente de chroniquer sur les fluctuations boursières, laissant ainsi au lecteur la tâche de tirer des conclusions sur la situation d'alors. Aussi, ce diariste n'est pas en contact avec la réalité légale des questions financières, son ton n'est donc pas celui d'un légiste en contact avec les documents légaux produits par le Parlement. Malgré cela, il semble être en contact avec le monde de l'agiotage. Comme l'expliquait l'éditeur Campardon, Buvat, de par l'emplacement de son bureau, était aux premières loges durant cette frénésie<sup>66</sup>. Il convient donc d'avancer l'hypothèse qu'il fréquente les mêmes lieux que les crieurs, et qu'il partage leur angoisse. Toute l'incertitude sur les raisons des manipulations à l'agiotage atteste de l'inquiétude du diariste devant le mystère qui auréole les mécanismes régissant les prix.

À cette attitude pourrait s'agencer celle des avocats Barbier et Marais, qui expliquent à quelques différences près les mêmes phénomènes avec sensiblement la même attitude. Toutefois, leur statut social les amène à illustrer leur point et renforce d'autant leur argumentation. Ainsi, leurs textes ne sont pas drapés de mystères, mais bien de certitudes sur les rouages de l'économie. À l'exemple de leur attitude envers l'appareil judiciaire durant l'affaire du *visa*, ils critiquent la gestion financière du Régent, mais semblent louer, une fois ce dernier décédé, le renouveau qui anime la sphère politique. Cette attitude est bien évidemment en lien avec leur profession et leurs contacts. Puisqu'ils connaissent les rudiments de la haute finance et ses principaux acteurs, ils inscrivent leur critique dans le giron de la rationalité et de l'utilitarisme. S'ils louent le retour de la monarchie, ce n'est pas tant par amour de

---

<sup>66</sup> Émile Campardon, « Introduction », dans Jean Buvat, *Journal de la Régence (1715-1723)*, publié par Émile Campardon, Paris, Henri Plon, 1865, volume 1. (p. 28-29).

Louis XV que par méfiance envers le Régent et sa coterie de profiteurs qui ont vraisemblablement nuit au royaume. Si leur pratique d'écriture est modulée par cette passation de pouvoir c'est avant tout parce que ces deux avocats souhaitent une centralisation légitime du pouvoir doublée d'une gestion rationnelle et efficace des finances. En effet, leurs différents arguments accusent le Régent d'avoir usurpé ses prérogatives tout en ayant dirigé l'économie du royaume selon un faire scellé par l'intrigue et le secret, octroyant privilège à certains particuliers et fermant les yeux sur les abus des autres. Ainsi, les écrits de Marais et Barbier sont bel et bien des écrits porteurs d'une opinion publique critiquant le pouvoir selon les paradigmes avancés par Habermas, Baker, Chartier et Farge.

#### 2.4 L'année 1723 décrite par les nouvelles internationales

##### 2.4.1 Jean Buvat

Jean Buvat n'écrit que très peu sur la situation hors du monde parisien. En effet, un peu plus de cinq pourcent de ses entrées sont alloués à cette réalité<sup>67</sup>. Toutefois, contrairement aux autres catégories où les mécanismes de transmission de la nouvelle sont difficilement reconnaissables, celles concernant les actualités extra-parisiennes sont toujours précisées. Buvat semble procéder par récapitulation selon ce qui lui a été donné de lire dans différents journaux et courrier. Les nouvelles internationales de Buvat sont d'ailleurs rapportées avec, au minimum, un mois de retard, décalage au demeurant précisé par le diariste. C'est le cas des nouvelles concernant l'inondation madrilène du 15 et 16 septembre 1723, rapportées en octobre, selon les dires du courrier d'Espagne, reçues avec un mois de retard<sup>68</sup>.

Les nouvelles internationales sont souvent groupées en quelques entrées concernant une région particulière, mais non selon le sujet de l'entrée. En quelque sorte, Buvat octroie une entrée en raison d'une grande nouvelle, pour ensuite

---

<sup>67</sup> Voir annexe I (p.149).

<sup>68</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 458-459.

consacrer quelques entrées à des nouvelles secondaires, mais vraisemblablement issues de la même source. C'est le cas notamment des nouvelles consacrées à une épidémie en Provence<sup>69</sup>. Le diariste décrit l'apparition d'une nouvelle maladie, la *périmonie*<sup>70</sup> dont il dépeint les ravages et le traitement, pour ensuite digresser sur les intempéries qui retardent les récoltes dans cette même région. Toutefois, les groupements de nouvelles internationales ne sont pas, à demeure, effectués selon leur origine; à une reprise le diariste alloue nombre d'entrées de cet acabit pêle-mêle. En octobre, il accorde quatre entrées consécutives à des nouvelles extérieures à Paris. Or, celles-ci concernent des sujets disparates, comme une inondation en Espagne, une rixe meurtrière en Anjou, la continuation de la sécheresse de Provence et la mort du grand-duc de Toscane à Florence<sup>71</sup>.

#### 2.4.2 Edmond-Jean-François Barbier

Barbier n'offre que très peu de nouvelles pouvant être catégorisées dans cette section. En chiffre, moins de 2% des entrées de 1723 sont alloués à cette catégorie. Il est ainsi fort ardu d'en comprendre davantage sur ses pratiques d'écriture. Toutefois, ce silence est évocateur sur la mission que Barbier veut remplir avec son journal. S'il ne s'intéresse guère au monde extra-parisien c'est avant tout parce que ses sources se trouvent dans la capitale et parce qu'il y décrit les actions ayant un quelconque rapport avec sa situation d'avocat au Parlement. D'ailleurs, même les quelques entrées de cette nature s'inscrivent dans cette réalité. Par exemple, il rapporte les affres de la peste provençale en février 1723, mais sous un ton bien parisien. Au vrai, cette entrée n'est pas réellement consacrée à cette calamité, mais bien davantage au *Te Deum* chanté à Notre-Dame et à l'envoi de troupes parisiennes

---

<sup>69</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 443.

<sup>70</sup> Du nom de François Gigot de la Peyronie, premier chirurgien du roi. Il s'agit très certainement d'une souche de peste inconnue. (Jean Buvat, *op. cit.*, p. 443).

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 458, 459.

pour y limiter la propagation<sup>72</sup>. Cette même prédominance de la réalité parisienne est exprimée en décembre lorsque le diariste rapporte un édit proclamé par le roi d'Espagne par lequel il est désormais interdit d'exporter certaines marchandises vers cette contrée. Or, le ton y est personnel, car Barbier explique que cette nouvelle lui fut instruite par un marchand bien connu à Paris qui fournissait en étoffes le trône espagnol<sup>73</sup>. D'ailleurs, pour le peu de ses nouvelles à caractère international Barbier cite bien ses sources puisqu'elles lui sont parvenues *de visu* ou par un tiers bien informé ou concerné par la nouvelle en question. À l'instar de Buvat, Barbier explique le décalage entre le rapport de l'événement et sa réelle occurrence.

#### 2.4.3 Mathieu Marais

Mathieu Marais est le diariste qui octroie le plus d'entrées de son journal aux nouvelles internationales. En chiffre, dix-huit entrées sont allouées à des nouvelles de ce type<sup>74</sup>. À l'instar des autres catégories, les pratiques d'écriture bien propres à cet avocat conservateur transparaissent aisément dans ces actualités. Ainsi, la plupart des entrées de ce genre sont consacrées aux nouvelles concernant les têtes couronnées des autres royaumes ou les différents grands de l'Église siégeant dans la ville éternelle ou dans d'autres diocèses<sup>75</sup>. Bien que Marais ne soit pas orthodoxe quant à la précision de ses sources, son écriture est toujours très détaillée. Cette abondance du détail, à plus forte raison dans le cas de nouvelles relatant des événements s'étant produits à des kilomètres de distance où la présence de *visu* est impossible, renforce l'hypothèse qu'il ne rapporte point de bruits de la rue, mais qu'il se fie davantage aux nouvelles imprimées. Aussi, Marais amène souvent ses

---

<sup>72</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 255.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 327.

<sup>74</sup> Voir annexe I (p.149).

<sup>75</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 610, 655, 672, 674, 698, 708, 714.

nouvelles internationales en bloc. Ces actualités ne concernent pas un sujet connexe, mais ont comme seul point de ressemblance de traiter de sujets extra-parisiens<sup>76</sup>. Cette concomitance soutient d'autant l'hypothèse que le diariste s'informe d'abord dans les journaux à grand tirage, comme la *Gazette d'Amsterdam*, pour ensuite dresser un compte rendu hebdomadaire de ses nouvelles qui lui sont étrangères, mais qu'il commente selon sa vision du monde.

Au demeurant, Marais présente exclusivement certaines nouvelles escamotées par les autres diaristes. Ces primeurs semblent être fonction des sources privilégiées de ce dernier. Par exemple, Marais présente avec de nombreux détails, début février 1723, les développements de la conquête de la Perse entreprise par le Tsar Pierre le Grand<sup>77</sup>. Or, vu l'impossibilité pour le diariste d'avoir été présent sur les lieux mentionnés, il devient clair qu'il a puisé ses informations dans certains périodiques internationaux<sup>78</sup>. Toutefois, certaines autres entrées sont attribuables à des particuliers, lesquels lui sont familiers au Parlement. C'est le cas d'une entrée consacrée à la nouvelle de l'inondation madrilène ayant causé la noyade de plusieurs courtisans. Marais cite les propos du Sieur D'Iberville, lequel avait été présent de *visu* lors de cette catastrophe<sup>79</sup>.

Ce sont cependant les commentaires avec lesquels Marais conclue ses titres qui sont évocateurs de son attitude. Ce diariste se dévoile ainsi comme farouchement nationaliste et conservateur. Afin d'étayer son propos, Marais travaille en historien, citant certains textes et arrêts antérieurs. À cet égard, les entrées consacrées à la *Renonciation d'Espagne* sont fort loquaces. Le diariste y explique qu'une paix,

---

<sup>76</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 610; 564-655; 707-708.

<sup>77</sup> D'ailleurs, l'éditeur du journal de Marais, Henri Duranton, avance l'idée que le diariste aurait puisé son information dans la *Gazette d'Amsterdam* du 2 février, elle-même inspirée de la *Gazette de Moscou* de janvier 1723.

<sup>78</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 610-611.

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 708.

comme celle de 1712, ne peut s'établir sur la renonciation d'un trône à la faveur d'un tiers ne bénéficiant pas des privilèges de primogéniture, comme cela peut se faire en Angleterre. En effet celui-ci ne pourrait guère, en France, asseoir son pouvoir puisque celui-ci est inhérent aux principes de légitimité divine et sacrée. Pis encore, il explique que ce genre de traité entre mortels ne peut être que prétexte de guerre<sup>80</sup>. Il s'inscrit ici comme un partisan de la primogéniture, entendue comme garantie de légitimité contre l'usurpation et les querelles de clans. Il est d'ailleurs d'à propos de mettre cette entrée en parallèle avec une actualité précédente dans laquelle le diariste présente, en exclusivité, l'exécution d'un avocat anglais à Londres. Or, si Marais présente cette nouvelle internationale on ne peut plus banale c'est vraisemblablement pour renforcer son propos anti-anglais et surtout son attachement à la monarchie française. En effet, Marais insiste pour conclure son titre avec une citation de l'exécuté, lequel clame que les Anglais ne connaîtront jamais le bonheur tant que le vrai roi ne sera pas sur le trône, à savoir celui qui jouirait de la légitimité sacrée, comme en France<sup>81</sup>.

Son nationalisme transparaît également dans le traitement qu'il réserve aux autres peuples dans ses commentaires. Il souligne, par exemple, la grogne généralisée dans le royaume contre la compagnie néerlandaise d'Ostende avant de saluer les mesures contraignantes envisagées par le roi de France contre quiconque y participerait<sup>82</sup>. Dans le même ordre d'idées, Marais commente les derniers développements dans l'affaire de la conquête persane. Or, s'il se montre indifférent à l'endroit de l'expansion russe<sup>83</sup> il pourfend celle de l'empire turc; non seulement

---

<sup>80</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 716.

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 654-655.

<sup>82</sup> *Ibid.*, p. 686-687.

<sup>83</sup> Marais semble même taire une certaine admiration pour Pierre le Grand. En effet, alors qu'il rapporte la capitulation de Derbent aux mains des troupes tsaristes, il explique qu'en guise d'arc de triomphe, les vainqueurs ont inscrit à l'entrée de la ville une expression latine signifiant : *Un*

cette dernière lui semble plus exponentielle, mais elle est fonction d'un élargissement de la sphère musulmane. D'ailleurs Marais explique :

L'empire de Perse est à qui le veut. Le Czar en prend une bonne part; le Turc en prend une meilleure, et le Mahométisme va s'étendre encore. Belle réflexion sur cette fausse religion qui tient plus des cinq parts du monde entier et qui n'a fait que s'augmenter depuis onze cents ans malgré tous les princes chrétiens.<sup>84</sup>

Bref, Marais se distingue des autres diaristes dans la couverture du volet international dans la mesure où il présente des actualités fort lointaines des préoccupations parisiennes. Il se dévoile ainsi comme un lecteur assidu des périodiques, se permettant même de les commenter

#### 2.4.4 Observation et conclusion

Ce qui est significatif dans le traitement des nouvelles internationales est leur relative rareté dans les écrits des diaristes. Il convient d'expliquer cette rareté par deux raisons synchroniques contribuant à tarir l'enthousiasme que ce genre d'actualité pourrait soulever. Premièrement, les événements se déroulent loin de la capitale, dans des contrées inconnues des diaristes. Ainsi, ces nouvelles ne peuvent être que des exposés de faits d'ores et déjà relatés dans les journaux à plus grand tirage et donc déjà connus du public lecteur. Au surplus, le public ne peut guère commenter ces nouvelles étant donné que leur seul support sont ces mêmes journaux étrangers. En somme, le fait de puiser la nouvelle dans un journal évidemment mieux informé qu'un particulier parisien concourt à colmater les parcours de la rumeur, personne n'ayant ni les contacts nécessaires, ni les connaissances adéquates pour dissenter sur ce genre de nouvelles.

---

*homme puissant avait bâti cette ville, un plus puissant la prise. Or, ce fondateur n'est nul autre qu'Alexandre le Grand. Le commentaire qu'en fait Marais semble opiner. Il explique que, par habitude, les Moscovites sont traités des Gascons du nord, mais que Pierre le Grand n'est pas un bluffeur et qu'« il fait comme il dit. » Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 611.*

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 722.

Deuxièmement, les nouvelles internationales prennent souvent du temps à parvenir aux diaristes. Or, ce décalage temporel semble diminuer l'intérêt pour ces informations, lesquelles ne sont guère plus d'actualité. En effet, si les trois diaristes semblent lire les journaux quotidiennement, seul Marais octroie des entrées à plusieurs nouvelles internationales qui sont oubliées par les autres. Ceci démontre que pour Buvat et Barbier c'est davantage l'idée de produire un journal original qui prédomine. À savoir, une œuvre empreinte de nouvelles parisiennes exclusives, à tout le moins dont la source est personnelle et dont le traitement n'est pas un plate calque des manchettes des différentes gazettes. D'ailleurs, Barbier insère parfois les imprimés dans son journal, lesquels remplissent en quelque sorte la mission informative que Barbier ne pourrait pas mieux réaliser, étant donné le manque de ressource auxquelles il peut avoir recours dans le volet international.

La relative rareté de nouvelles extra-parisiennes enseigne beaucoup sur les pratiques d'écriture des diaristes. D'abord, elle semble être fonction de leur goût pour l'exclusivité de fraîche date pour ensuite être conditionnée par leur lectorat. Les diaristes ne s'adressent pas au même gens. Ceci les amène, pour des raisons différentes, à valoriser les nouvelles locales au détriment du volet internationales. Dans un premier temps, la négligence de Barbier est fonction du dessein même de son journal, à savoir celui de léguer une version alternative des événements qu'il relate, il ne souhaite donc pas entretenir son lectorat futur de question auxquelles il ne saurait greffer de nouveaux éléments. Marais s'inscrit dans le même dessein, avec ceci de plus qu'il souhaite aussi produire un journal intellectuel, plus tourné vers l'analyse et la critique que sur la nouvelle à l'état brute. Or, c'est précisément la pauvreté des communiqués provenant de l'extérieur de Paris qui désintéresse Marais. Ce dernier semble vouloir divertir son lecteur en s'adressant plus à son esprit critique qu'à sa curiosité d'en connaître sur le monde d'au-delà de la capitale. Le lectorat potentiel de Buvat s'inscrit dans un créneau similaire, du moins en ce qui concerne les nouvelles internationales. Celui-ci veut l'exclusivité et s'adresse essentiellement à un public parisien voulant connaître les événements de leur vie quotidienne. Dès

lors, il devient évident que des nouvelles ne les concernant que très peu, s'inscrivant à l'extérieur de leur monde et, au surplus, copiées sur les plus journaux à plus grand tirage ne peuvent soulever l'intérêt, orientant ainsi l'écriture du diariste.

Toutefois, les quelques lignes dédiées par chacun à ses titres dévoilent à tout le moins qu'ils sont d'avidés lecteurs de journaux. Cette réalité en apprend pratiquement autant sur les pratiques d'écritures que sur celles de la lecture. En effet, les publics auxquels s'adressent les diaristes sont constitués de lecteurs rompus à la lecture des journaux étrangers, dès lors ceux-ci ne sont guère intéressés à la redite que présentent les feuillets des diaristes. Du reste, les diaristes eux-mêmes ne voient pas l'utilité de réécrire ces titres. Ce postulat corrobore celui de Daniel Roche, lequel expliquait que la culture parisienne du XVIII<sup>e</sup> siècle est façonnée par la proximité avec l'écrit, à plus forte raison dans les milieux cultivés fréquentés par ces écrivains<sup>85</sup>. Or, cette proximité encourage le débat autour de certaines nouvelles, celui-ci étant plus véhément dans les milieux lettrés et avisés<sup>86</sup>. C'est justement ce genre de débat qui encourage Marais à insérer certaines nouvelles internationales dans son journal. En effet, alors que Buvat tait ses opinions, Marais se sert souvent de nouvelles pour justifier un commentaire éditorial.

## 2.5 L'année 1723 décrite par la chronique et la critique culturelle.

### 2.5.1 Jean Buvat

À l'instar de certaines autres catégories de nouvelles, Jean Buvat reste pratiquement muet sur la question de la culture. En chiffre, une seule entrée est dédiée à ce genre. Celle-ci consiste en une chanson transcrite en intégral dont le sujet est la raillerie du Cardinal Dubois<sup>87</sup>. Bien que le sujet soit politique, il demeure que

---

<sup>85</sup> Daniel Roche, *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIII<sup>e</sup> siècle*. Paris, Aubier, 1981.p. 287-288.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 272.

<sup>87</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 442.

cette entrée est un artéfact culturel dans la mesure où ce mirliton est issu de la culture de la rue, milieu où ce genre de chanson est fort populaire. Succinctement, elle présente le feu cardinal sous des traits peu élogieux. Or, la transcription de cette chanson est une atteinte à la prétention bienséante que se donnait Buvat dans sa velléité d'édition. La présence de cette chanson dans les feuilles du diariste reste donc un mystère, d'autant plus qu'il est impossible de savoir ici l'origine de ce chant, ni les raisons ayant poussé le diariste à l'inclure dans sa chronique, car celui-ci est dépourvue d'en-tête justificatif. Ce mystère est d'autant plus complet que Buvat courait non seulement le risque de voir son projet d'édition relégué aux oubliettes, mais encore il risquait l'embastillement<sup>88</sup>.

Malgré l'auréole de mystère entourant cette chanson, il est toutefois correct d'émettre l'hypothèse que ce texte n'est pas une typique raillerie populaire. Bien que le modèle soit bien celui des chants grivois, à savoir le mirliton, celui-ci demeure trop empreint de culture savante pour être le produit du menu peuple. Les nombreuses allusions aux différents souverains antiques ainsi que les liens avec d'anciens politiques français trahissent une certaine érudition. Ainsi, la présence de cet encart atteste d'un certain syncrétisme entre la culture populaire et la culture des élites. En utilisant un modèle populaire, mais un texte érudit, l'auteur de ce texte démontre que l'opinion publique, en l'occurrence peu reconnaissante envers le cardinal, dépasse son rayonnement habituel de lettré pour toucher une audience plus large, à savoir tout le peuple.

### 2.5.2 Edmond-Jean-François Barbier

Barbier n'est pas tellement plus volubile que Buvat sur ce sujet. En effet, seulement trois nouvelles peuvent être catégorisées comme des actualités culturelles. Cette rareté est fonction de la nature du journal de Barbier, lequel se présente comme

---

<sup>88</sup> Claude Grasland, « Chansons et vie politique à Paris sous la régence » *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1990, 37, p. 537- 570 (p. 543).

un journal où sont recensées les exclusivités transmises par ses relations. Toutefois, les quelques nouvelles de cette nature renseignent tout de même sur les pratiques d'écritures du diariste. En fait, elle corrobore l'hypothèse de départ déjà vérifiée dans les autres catégories.

En ce qui concerne les sources, Barbier se révèle fort précis. D'abord, il se présente comme partie prenante de certains événements dont il rapporte la nouvelle évidemment *de visu*. C'est le cas précis de l'entrée dédiée au carnaval de février, dans laquelle il explique que malgré la misère ambiante, le temps était à la fête<sup>89</sup>. Or, dans cette entrée le diariste insère, entre parenthèses, qu'il a eu sa part de la bonne chaire de l'événement. Par cette insistance, le diariste se présente comme un épicurien, corroborant ainsi la thèse d'Aubertin<sup>90</sup>.

La pratique de l'écriture propre à Barbier se dévoile aussi dans l'entrée dédiée au même chant rapporté par Buvat. Bien qu'il soit impossible de savoir s'il s'agit du même chant, puisque Barbier en rapporte l'existence sans le citer, il demeure que les deux entrées sont contemporaines puisque recensées toutes deux en juillet. Aussi, Barbier souligne que ce chant est un mirliton obscène et qu'il est disgracieux envers des personnages fort importants. Or, cette entrée démontre que Barbier est plus avisé que son comparse, puisqu'il n'y insère ni l'intégral du texte, ni d'ailleurs le personnage visé. Cependant, cette autocensure ne semble pas avoir été l'opinion liminaire du diariste puisqu'il clame qu'il insèrera ladite chanson en aparté dans son journal<sup>91</sup>. Dans le même ordre d'idées, Barbier laisse en blanc, dans le texte, le nom du personnage visé par cette satire, ce qui laisse croire qu'il a certainement voulu le nommer, mais qu'un tiers, ayant eu le manuscrit avant son

---

<sup>89</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 254.

<sup>90</sup> Charles Aubertin, *L'esprit public au XVIIIe siècle, étude sur les correspondances politiques des contemporains, 1715-1789*. [Édition en ligne, selon l'édition de Slatkine reprints, Genève, 1968, 500 pages.], collection « les Classiques des sciences sociales », Chicoutimi, 2006. p. 177.

<sup>91</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 285. Il est cependant possible que cette pudeur soit en fait celle des éditeurs de 1857.

édition, l'a hachuré pour des raisons de bienséances. Cette hypothèse est tangible dans la mesure où est considérée la relecture et la correction qu'effectuait Barbier. Or, un espace vide de la sorte consiste en une faute grave, car il coupe la narration de la nouvelle.

### 2.5.3 Mathieu Marais

À l'instar de nombreuses autres catégories de nouvelles, Marais est le diariste le plus volubile sur la question culturelle. En termes de statistiques, ce dernier alloue près de 15% de ses entrées à la chose culturelle, dont une grande portion à la critique d'œuvres littéraires, musicales et théâtrales. Le traitement que réserve Marais à de nombreuses nouvelles de ce type renseigne beaucoup sur les valeurs conservatrices et les goûts passablement passéistes de celui-ci. Pareillement à ses dissertations sur les autres sujets, Marais utilise souvent ses connaissances et son érudition pour dresser des parallèles entre différentes œuvres, justifiant du même coup ses opinions. Aussi, l'auteur semble réellement préoccupé par la question artistique puisqu'il revient sur les différentes productions, y consacrant plusieurs entrées. Il sera donc question d'examiner ces caractéristiques bien propres à Marais, lesquelles modulent ses pratiques d'écriture et surtout le distinguent des autres diaristes.

Le domaine de prédilection de Marais est celui du littéraire, près de la moitié des entrées culturelles sont dédiées à des critiques des plus récentes parutions. De toute évidence, Marais est un lecteur boulimique puisque ses critiques portent toujours sur des œuvres qu'il a lues; d'ailleurs la quasi-totalité des entrées du mois de septembre consiste en une revue littéraire, le diariste étant en vacances en province durant cette période<sup>92</sup>. Cette occupation vacancière laisse donc croire à une prépondérance de la lecture dans les loisirs de Marais.

Les commentaires de Marais sont, à l'exemple des autres catégories de nouvelles, souvent le fruit de conversations avec les élites concernées, en

---

<sup>92</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 693-708.

l'occurrence les membres des cercles littéraires. Cette sociabilité bourgeoise dévoile le diariste comme un membre en règle de la société des lettres. L'exemple du livre historique intitulé *Mémoires historique, politiques, critiques et littéraires* écrit par Amelot de la Houssaye, auquel Marais consacre un article en janvier 1723 est éloquent. En effet, il formule sa critique, dont plusieurs réserves sur la véracité des allégations de l'auteur, selon les dires de certains personnages mentionnés dans l'ouvrage<sup>93</sup>. Un autre exemple digne de mention est celui de la critique de l'édition hollandaise des œuvres de Saint-Réal, dans laquelle Marais souligne nombre de faussetés, lesquelles lui ont été démontrées par un certain Bignon<sup>94</sup>. Il est approprié de souligner que ces œuvres concernant des personnages de haut-rang, ces critiques laissent donc percevoir Marais comme en rapport avec la haute-société. Les entrées dédiées aux actualités littéraires présentent souvent les relations de Marais comme autant de membres de cette société des lettres. D'ailleurs, Marais remplit aussi le rôle de conseiller littéraire auprès de certains auteurs et éditeurs. C'est notamment le cas pour une réédition des œuvres de Pierre Bayle, produite à La Haye, dont l'imprimeur sollicite l'aide de Marais. Non seulement Marais fut intime de Bayle, mais cette entrée apprend aussi qu'il possède des manuscrits originaux de l'illustre philosophe<sup>95</sup>. Dans le même ordre d'idées, il paraît idoine de citer une autre entrée dédiée au *Supplément du Dictionnaire* de Bayle. En mars, l'auteur explique comment sa correspondance privée avec le philosophe pourrait enrichir cet ouvrage<sup>96</sup>. Cette présence du diariste sur la planète littéraire de l'époque est d'autant

---

<sup>93</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 599.

<sup>94</sup> *Ibid.*, p. 615. Il s'agit ici, très certainement, du prévôt des marchands nommé Bignon et non de l'abbé ayant le même patronyme. L'auteur le désigne sous le terme de sieur sans donner plus d'information. Cependant, Marais aurait, fidèlement à son style d'écriture, spécifié le titre dans le cas du prélat.

<sup>95</sup> *Ibid.*, p. 624.

<sup>96</sup> *Ibid.*, p. 633.

plus corroborée par les ouvrages que les éditeurs de ce *dictionnaire* le lui envoient en guise de remerciement.

La présence de Marais dans les cercles littéraires de l'époque semble être en partie inhérente à sa position au Parlement. En effet, alors que Marais, en septembre, annonce qu'il s'est improvisé auteur le temps d'écrire une œuvre critique sur La Fontaine, il explique qu'il est commun, pour les parlementaires, d'occuper les temps libres de cette manière, il cite à cet égard plusieurs anciens parlementaires ayant plaidé durant le Grand siècle<sup>97</sup>. Ce faisant, le diariste se réclame de la tradition des parlementaires classiques.

L'orientation classique de Marais paraît aussi dans de nombreuses critiques d'ouvrages qu'il insère dans son journal. Cependant, le diariste semble être ambivalent sur certains points. S'il est fort rigoureux quant à la forme, il est plutôt moderne sur le contenu. L'exemple de sa critique du livre licencieux d'Amelot de la Houssaye s'inscrit dans cette optique. En effet, Marais y vante l'éloquence du verbe, malgré que le contenu consiste en une attaque en règle contre les grandes familles et les chefs ecclésiastiques du royaume<sup>98</sup>. *A contrario*, sa critique du recueil les *Noëls Bourguignon* de l'académicien La Monnoye présente l'opposé, puisque Marais y pourfend le style vulgaire, lequel ne peut rendre que plus grossier le propos<sup>99</sup>. Alors qu'il loue les œuvres classiques pour leur qualité lyrique, il demeure que Marais se présente, par ses commentaires, comme un esprit éclairé. Il préfère la science et la démonstration rationnelle au mysticisme. C'est le cas notamment de son entrée dédiée à la critique du *Nécrologe de Port-Royal*, livre janséniste et clandestin : Marais inscrit sa critique non sur le sujet de l'ouvrage, mais bien davantage sur le

---

<sup>97</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 703.

<sup>98</sup> *Ibid.*, p. 599 et suiv.

<sup>99</sup> *Ibid.*, p. 642.

ton des éloges des religieux, lesquels sont « plus chrétiens qu'historiques<sup>100</sup> ». Marais inscrit un autre commentaire, en juin, dans la même idée. Ce dernier concerne les *Mémoires* de Madame de Motteville, récemment publiées. Après son analyse, le diariste explique qu'il préfère les œuvres objectives comme celle-ci aux autres genres de mémoire dans lesquels le propos est orienté pour favoriser son auteur aux regards postérieurs<sup>101</sup>. Non seulement Marais teint son propos de rationalité, mais encore il atteste d'un réel souci d'utilitarisme, lequel est un autre concept cher aux Modernes. En guise d'exemple, il est convenable de citer l'entrée de juin dans laquelle le diariste encense un ouvrage fort usuel décrivant les différents commerces de France ainsi que les différents métiers qu'il est possible d'exercer dans la capitale. Ce qui est significatif dans cette entrée est la louange que le diariste fait sur le style d'écriture de l'auteur, qu'il décrit comme « pur, facile, agréable, intelligible et déchargé de mille crédulités populaires et des faussetés de voyageurs<sup>102</sup> ». Marais se dévoile donc comme épris de rationalité car il loue la production d'ouvrages scientifiques dans lesquels la crédulité laisse place à la réflexion et dont le but utile est la diffusion d'un savoir permettant d'« apprendre le métier que l'on veut.<sup>103</sup> ».

Marais disserte aussi sur les autres formes artistiques, l'exemple de sa critique sur la production théâtrale de La Motte, intitulée *Ines de Castro*, est fort pertinent. Il semble d'abord important d'expliquer que les entrées dédiées à cette critique dévoilent Marais comme très au fait des goûts et tendances des élites, car n'ayant pas encore assisté à une représentation de cette pièce, il insiste sur la pauvreté lyrique de l'œuvre tout en louant le talent des comédiens qui

---

<sup>100</sup> Mathieu Marais. *op. cit.*, p. 635.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 656.

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 659.

<sup>103</sup> *Ibid.*, p. 659.

l'interprètent<sup>104</sup>. Cette proximité avec les cercles littéraires est d'autant plus illustrée que Marais justifie ces critiques sur les dires de personnages fort illustres, dont le comte de Verdun et d'un certain Monsieur Arouet, dont l'Histoire retiendra le pseudonyme de Voltaire. La critique de cette pièce corrobore la thèse selon laquelle Marais est conservateur dans son appréciation de la forme, mais plutôt moderne dans celle du contenu. En effet, il insiste, dans la première entrée dédiée à cette pièce, sur le manque d'intelligence des textes, et surtout sur l'aspect superficiel de l'intrigue. Le diariste explique que si le public d'avant-première, en l'occurrence le Régent et certaines courtisanes, fut ému par le texte, c'est bien parce que les larmes émanent du cœur et non de l'esprit car ce texte n'en a guère<sup>105</sup>. D'ailleurs, sa critique de la version imprimée abonde dans le même sens, le diariste y explique que la versification est médiocre et qu'au final le succès de cette production repose exclusivement sur le talent des interprètes. En outre, le conservatisme du diariste transparaît dans le commentaire suivant cette critique : il explique que si, par malheur, c'était bien les textes qui faisaient courir les foules, cela consisterait en « une décadence du goût<sup>106</sup> ». Marais se présente encore comme moderne lorsqu'il cite la critique de Desfontaines, laquelle est très irrévérencieuse à l'endroit de l'auteur de cette pièce. À plus forte raison, le diariste insère dans cette entrée d'autres postulats de ce même critique, dont un qui consiste en un brillant éloge à Rousseau, encensement opiné par Marais<sup>107</sup>. Du reste, Marais, d'ordinaire si soucieux du respect de l'intégrité des produits culturels, salue la parodie réalisée à la

---

<sup>104</sup> Le diariste consacre une entrée sur cette pièce en mars, puis en avril (Mathieu Marais. *op. cit.*, p. 633, 638) pour finalement y assister en juillet. (*Ibid.*, p. 669).

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 633.

<sup>106</sup> *Ibid.*, p. 688.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 701-702.

Comédie italienne<sup>108</sup> ainsi que la mise en mirliton des vers de cette tragédie par Du Deffand, laquelle est d'ailleurs traitée avec beaucoup de gratitude par le diariste<sup>109</sup>. Cette parodie atteste du syncrétisme entre la culture d'élite bien-pensante des salons, dont celui de la Du Deffand est l'archétype, et celle de la rue où la forme du mirliton est courante.

Bien que moins volubile, Marais discute également des autres formes d'expression culturelle, dont l'art visuel. À l'instar des autres critiques, c'est principalement son érudition qui lui sert de canevas pour formuler ses avis. Un cas fort loquace est celui de sa correction de la xylographie produite par Chevillard dans le cadre des festivités entourant le sacre du roi. Cette gravure présente une erreur grave au protocole puisque l'artisan y a confondu les armoiries du Premier Écuyer et celles du Grand Écuyer. Non seulement Marais y décèle l'erreur, mais s'enorgueillit d'avoir écrit un mémoire afin de tempérer les conséquences d'une telle faute, qui pourrait laisser libre place à maints abus de titre<sup>110</sup>. Au demeurant, cette faute, qui semble d'abord on ne peut plus anodine, semble bouleverser le diariste puisqu'elle donne prétexte à une deuxième entrée quelques semaines plus tard, dans laquelle le diariste explique que l'artiste a corrigé son erreur<sup>111</sup>.

#### 2.5.4 Observations et conclusion

Les différents diaristes ne semblent pas tous aussi enthousiastes à compiler les échos des différentes productions culturelles. Ces différences s'expliquent par la nature même de leur projet. Buvat et Barbier souhaitaient produire des journaux d'événements dans lesquels il n'y a guère de place pour ce type d'actualités. Il serait

---

<sup>108</sup> Mathieu Marais. *op. cit.*, p. 681.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 666.

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 614.

<sup>111</sup> *Ibid.*, p. 621.

cependant hâtif de conclure que ces derniers ne lisent pas de livres ou ne fréquentent pas les théâtres. Seule l'entrée dédiée au mirliton concernant le cardinal Dubois est recensée par ces deux diaristes. Or, ce rapport en enseigne beaucoup sur les pratiques d'écriture de ceux-ci. En effet, la copie de ce genre de chanson n'est pas un phénomène commun puisqu'elle n'est que rarement transcrite, mais transmise oralement<sup>112</sup>. Dès lors, il est possible de comprendre la pratique d'écriture diariste comme étant l'aboutissant d'une longue suite de transmission orale. Au surplus, elle démontre que le diariste saisit le chant dans la rue, avec les crieurs du Pont-neuf. Ceci démontre que la pratique d'écriture du diariste n'est pas exclusive à ses moments de détente. S'il écrit souvent rétrospectivement, il couche aussi sur papier des indices sur le terrain. La saisie des mirlitons, dont la concordance entre les diaristes corrobore une transcription directe, permet d'envisager une nouvelle facette de la pratique d'écriture diariste.

Un mirliton est, comme l'explique l'éditeur du journal de Marais, de source populaire et gaillarde où l'emploi redondant du terme est pris comme refrain, facilitant la mémorisation de la chanson<sup>113</sup>. Cependant, la présence de maintes allusions à des personnages illustres du passé laisse croire que son auteur n'est point gaillard, mais un érudit. En effet, deux sections du chant témoignent de cette érudition. D'abord, au premier couplet, l'auteur tisse un lien entre Caligula et le Régent :

Si Caligula dans Rome  
A fait consul son cheval,  
Le Régent tout ainsi comme  
A fait Dubois cardinal :  
C'est du mirliton [etc.]<sup>114</sup>

---

<sup>112</sup> D'ailleurs, les sources mirlitonesques aujourd'hui étudiées sont celles léguées par les diaristes.

<sup>113</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 659 (voir note de bas de page numéro 5 de l'éditeur).

<sup>114</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 442.

Ensuite, ce même genre de lien est tissé avec l'histoire française récente :

Richelieu, sous Louis Treize,  
Fut l'âme de ses exploits ;  
Mais Dubois, par la fadaise,  
Ira plus loin mille fois,  
C'est du mirliton [etc.]<sup>115</sup>

Ce syncrétisme de la culture populaire et savante ne semble pas constituer une exception. Ce genre de satire vaudevillesque semble être assez fréquent durant la Régence<sup>116</sup>. Comme l'explique l'historien de la chanson Claude Grasland, l'utilisation d'air et de formes mélodiques connues, mais dont les paroles sont altérées pour décrire ou adopter un camp politique, sont toujours plus présentes durant les périodes de relâchement de pouvoir ou durant les périodes où il existe une alternative au pouvoir légitime<sup>117</sup>.

À l'instar de nombreux autres canaux d'expressions culturelles, la chanson populaire avait subi le carcan absolutiste sous Louis XIV, d'ailleurs l'embastillement était de mise pour ce genre de crime<sup>118</sup>. Or, la Régence est une période d'assouplissement<sup>119</sup> et tout semble démontrer qu'il existe un engouement pour ce

---

<sup>115</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 442.

<sup>116</sup> En fait, le terme de mirliton est né en juillet 1723. Il désignait, au départ, une coiffure pour ensuite désigner un peu n'importe quoi. Ce terme semble avoir souvent été utilisé en chanson pour sa phonétique amusante et rythmiquement facile à insérer dans une contine. Il servait surtout de terme cachant ce que la censure volontaire voulait faire taire. Par exemple, les mots à consonance sexuelle ou simplement blasphématoires étaient dissimulés derrière l'inoffensif terme « mirliton ». Hans Mattauch. « Le Mirliton enchanteur. Historique d'un mot à la mode en 1723 », *Revue d'histoire littéraire de la France*. PUF, vol. 101 (2001), p. 1255-1267. (p. 1258).

<sup>117</sup> Claude Grasland, *loc. cit.*, p. 538.

<sup>118</sup> *Ibid.*, p. 547.

<sup>119</sup> Il demeure que le crime de lèse-majesté, même en chanson, était un crime grave amenant l'embastillement. Toutefois, il semble qu'à l'instar de certains autres crimes théoriquement graves, celui-ci recevait la clémence des autorités. Du reste, la chanson grivoise amenait de précieuses

genre d'œuvre. Non seulement, celles-ci sont chantonnées ici et là, mais encore elles sont conservées sur papier. Ce ne sont pas tant les gaillards qui rapportent ces textes, mais bien les élites et parfois celles-là même qui sont attaquées dans ces chansons. Ainsi, le parcours habituel d'une satire débutait dans la rue pour être rapporté par un tiers, mouches ou diaristes, pour finalement être remis aux autorités, lesquelles se délectaient de ce genre de texte. D'ailleurs, explique Saint-Simon, ces mêmes chansons servent le pouvoir dans la mesure où elles donnent l'heure juste sur l'opinion publique<sup>120</sup>. De fait, les chansons permettent de connaître de façon plus efficace cette opinion publique, car elles possèdent un rayonnement plus large que le livre, lequel ne peut concerner que les lettrés. Dès lors, il est possible de conclure que le mirliton rapporté par les diaristes sert ces mêmes fonctions dans cette tradition de la chanson populaire. Le cardinal Dubois ne jouissant pas de la faveur de l'élite, ce mirliton consiste, par sa forme, en un bruit de rue, mais en un écho de l'opinion publique par son contenu. Ainsi, le vaudeville est un outil rassembleur entre la culture d'élite lettrée et la culture populaire essentiellement orale. Nonobstant que ce genre de texte comporte des allusions que l'homme du peuple ne peut comprendre, il demeure que ces airs connus voyagent mieux qu'un livre puisqu'il offre des formes connues servant d'outil mnémotechnique. Ce faisant, il permet à une plus grande portion de la population de s'identifier aux dires de l'opinion publique<sup>121</sup>.

Outre le mirliton, il demeure que les principales observations amenées par ce point concernent les pratiques d'écriture et le regard sur son temps de Marais. Ce dernier se présente comme un érudit conservateur, sorte de phalange du bon goût. Il ne semble pas sous l'emprise d'une peur aveugle de la modernité, mais il se permet de nombreuses critiques sur la pauvreté intellectuelle de son temps. D'ailleurs, ses

---

informations aux mêmes autorités sur l'état de l'opinion publique. Ce qui amenait ces dernières à une plus grande tolérance.

<sup>120</sup> Claude Grasland, *loc. cit.*, p. 540-541.

<sup>121</sup> *Ibid.*, p. 543.

nombreuses allusions sur les changements à l'Académie française sont fort pertinentes à cet égard. Alors que cette institution, quasi centenaire en 1723, devrait être gardienne de la culture et du bon goût, elle semble devenir, selon les nominations de l'époque philippienne, un déversoir servant les érudits près du Régent. Marais dénonce cette réalité dans de nombreuses entrées. En effet, nombre de décès secouent les Immortels en 1723, les entrées dédiées à ces remplacements dépeignent les prétendants comme soit des membres de la coterie de profiteurs près du Régent, soit comme des débauchés, des athées ou simplement comme de mauvais orateurs ou auteurs<sup>122</sup>. Ces remarques dévoilent donc Marais comme fort peu révérencieux à l'endroit de cette institution puisqu'elle délaisse son rôle de gardienne du bon goût. Au demeurant, Marais se sent digne de critiquer les membres réunis sous la coupole, ce qui témoigne de la perception que le diariste porte sur lui-même. Il serait même possible d'avancer l'idée que cette dénonciation est fonction d'une jalousie non exprimée selon laquelle le diariste s'imagine digne d'y être nommé.

Dans le même ordre d'idées, Marais utilise aussi l'argument culturel pour attaquer le Régent. Très significative est l'entrée dédiée au goût de décoration de Philippe d'Orléans<sup>123</sup>. L'accusation y est double. D'abord, il légitime son accusation par le fait que le Régent a spolié la cathédrale de Reims au détriment du patrimoine de France, mais qu'en plus il ne sait que faire de tels tableaux. En effet, Marais galvanise sa critique en insistant sur le fait que le Régent n'a pas bon goût puisqu'il décore ses appartements avec des tableaux de nature hétéroclite accrochés pêle-mêle. Ce qui est significatif ici est que Marais dénonce le Régent pour ce vol, mais encore davantage en montrant qu'il a des goûts douteux; ce qui, pour un diariste se présentant comme juge des tendances, rend d'autant fondé son propos.

Une entrée laisse voir les pratiques d'écriture de Marais comme partie prenante de l'opinion publique éprise de rationalité. Dans le chapelet des titres

---

<sup>122</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 621, 642, 653, 654, 696.

<sup>123</sup> *Ibid.*, p. 658.

concernant sa critique d'*Ines de Castro*, Marais amène l'idée du « tribunal tranquille<sup>124</sup> ». Se basant sur un extrait du discours d'intronisation à l'Académie de Destouches, Marais distingue deux genres de publics critiques, l'un tumultueux cédant aux envolées sentimentales et l'autre, tranquille, examinant la justesse des vers. Ainsi, le premier base son appréciation selon les larmes que le texte a su lui tirer et le second proportionnellement à l'exactitude de la versification et selon la rectitude langagière. Se réclamant évidemment du second, Marais se définit donc comme un critique préférant et valorisant la science juste et la rationalité. Il justifie ainsi sa critique comme supérieure aux autres.

En dernier lieu, il semble à propos de citer une autre réalité culturelle transmise subtilement par l'écriture de Marais, laquelle renseigne sur la culture, parisienne et bourgeoise, de l'époque. Marais commente verbeusement les différentes productions livresques, or il est possible de trouver quelques remarques sur le jugement que l'auteur porte sur le livre lui-même. L'artéfact imprimé est un objet luxueux en soi et l'auteur semble lui porter considération. D'ailleurs, la bibliothèque de Marais témoigne de son appartenance à la strate aisée de la population. En effet, comme l'explique Daniel Roche, la possession personnelle de livres, et à plus forte raison de livres richement imprimés et précieusement reliés, est fonction de deux hiérarchies concomitantes. D'abord elle augmente progressivement selon le niveau de fortune, et deuxièmement elle suit en corrélation le statut professionnel<sup>125</sup>. La situation bourgeoise de Marais semble d'autant se préciser par le fait que, durant le premier quart du XVIIIe siècle, la possession de livres n'est pas l'apanage de tous les lettrés. En fait, ce ne sont que chez 13% de privilégiés qu'il est possible d'en trouver, selon les inventaires après décès<sup>126</sup>.

---

<sup>124</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p.696.

<sup>125</sup> Daniel Roche, *op. cit.*, p. 290.

<sup>126</sup> *Ibid.*, p. 287-288.

Bref, les questions culturelles renseignent sur les pratiques d'écritures, car elles établissent les diaristes comme le lien social entre la production artistique et le public auxquelles ces dernières s'adressent. Du mirliton rapporté de la rue par Buvat jusqu'aux œuvres philosophiques critiquées par Marais, l'écriture diariste semble prompte à commenter toute cette culture de lettre émergente en 1723.

## 2.6 L'année 1723 dans la vie des diaristes eux-mêmes.

### 2.6.1 Jean Buvat

Jean Buvat n'écrit tout simplement pas sur lui-même. Aucune entrée ne peut être cataloguée dans cette catégorie. Ce silence est toutefois éloquent des velléités éditrices du personnage. Ce dernier ne voulant que réaliser une exposition objective des événements parisiens, il ne fait pas dans l'introspection, laquelle ne pourrait qu'ennuyer son éventuel éditeur et ses hypothétiques lecteurs. Il serait fort réducteur d'affirmer que Buvat est sans voix par rapport aux faits qui lui sont rapportés ou que sa vie soit à ce point insignifiante. Toutefois, il est d'à propos d'avancer l'idée que Buvat, de par sa situation modeste de fonctionnaire, ne puisse comprendre en quoi les événements ne concernant que lui pourraient être intéressants dans le cadre d'un récit dont le titre est circonspect. L'éditeur de journal de Buvat avance cependant une hypothèse plus solide. Les anecdotes personnelles de la vie de Buvat sont immortalisées dans un autre ouvrage, produit sous la forme du mémoire classique, resté cependant manuscrit, mais conservé à la Bibliothèque nationale de France<sup>127</sup>.

### 2.6.2 Edmond-Jean-François Barbier

Les trois entrées personnelles de Barbier sont dédiées à ses vacances et à sa famille. Ainsi, il ne semble pas enclin à écrire sur sa propre vie. Cette touche personnelle semble constituer davantage un apport pour renchérir le propos qu'un rapport d'événements en soi. Par exemple, l'entrée personnelle dédiée au décès de sa

---

<sup>127</sup> Émile Campardon, *op. cit.*, p. 3-4.

cousine germaine, morte de la petite vérole, vient d'autant galvaniser le propos tenu à l'égard du péril que présente cette maladie, laquelle prend d'ailleurs des proportions endémiques à l'automne 1723. Le choix de sa formule liminaire, par laquelle le diariste explique qu'il a eu sa part de deuil dans cette tourmente, est donc fonction de son désir de s'inscrire en victime de cette calamité laquelle afflige autant l'élite que le menu peuple<sup>128</sup>. Ce n'est pas tellement l'événement qui est source de cette entrée, mais bien le lien que tisse Barbier avec le reste de la classe privilégiée, laquelle est décimée durant les mois automnaux. De plus, cette entrée se trouve en conclusion d'une autre plus longue où sont exposés les ravages de la maladie chez les rentiers nantis. Or, Barbier insiste pour détailler le montant des rentes auxquelles sa sœur avait droit, l'inscrivant du même coup dans cette même classe.

Portant sur un autre sujet, mais s'inscrivant dans la même optique est l'entrée allouée au départ du père de Barbier de la plaidoirie parlementaire pour la consultation palatiale<sup>129</sup>. Le diariste y fait l'apologie de son aïeul afin de lui-même s'inscrire dans cette même tradition parlementaire juste et tempérée. Il est important de rappeler que Barbier ne plaide pas, dès lors cette proclamation de notoriété relève d'autant, par association familiale, la crédibilité des dires du diariste.

### 2.6.3 Mathieu Marais

À l'instar des autres nouvelles, Mathieu Marais est encore le diariste le plus volubile sur sa vie privée. En chiffre, Marais octroie sept entrées de son journal à son intimité<sup>130</sup>. Or, les commentaires avec lesquels il conclut celles-ci sont de même

---

<sup>128</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 303.

<sup>129</sup> *Ibid.*, p. 305. La consultation palatiale consiste, un peu à l'exemple des juges de la cour suprême d'aujourd'hui, à un travail essentiellement jurisprudentiel. Les avocats ayant plaidé et disserté durant leur carrière au Parlement terminent leur carrière dans ce rôle où il n'est plus question de débattre de la loi, mais d'en aider la sanction selon une solide connaissance acquise durant leurs nombreuses années d'expérience.

<sup>130</sup> Voir *annexe I* (p. 149).

forme que ceux épilouant les autres entrées plus informatives. En effet, Marais reste intellectuel et érudit même lorsqu'il commente sa vie privée. Deux exemples semblent pertinents à analyser. Tout d'abord celui où le diariste rapporte qu'il a souffert d'une forte fièvre. L'auteur disserte sur les chimères ressenties durant la maladie, lesquelles lui ont même inspiré un placet pour un prince. D'ailleurs le diariste dresse un parallèle entre son délire intellectuel et une divagation fiévreuse de Nicolas Boileau dont il cite la référence<sup>131</sup>. Une autre référence érudite est répertoriée en janvier, lorsque le diariste rapporte la nouvelle d'un avancement de carrière important. Marais explique qu'il est nommé chef du conseil du grand écuyer de France avec de grands bénéfices pécuniaires<sup>132</sup>. Non seulement cette nouvelle apprend que Marais est désormais riche, mais en plus elle le montre comme un homme important et influent de l'appareil étatique dont les connaissances et habiletés sont sollicitées. Effectivement, ne pouvant rester coi sur les raisons de cette nomination, Marais explique qu'il a rendu un grand service à ce prince en lui prouvant, à l'aide d'une longue liste jurisprudentielle, dont les références sont nommées explicitement, que les prérogatives et privilèges de cet officier sont plus importants que ceux auxquels il a droit d'ordinaire<sup>133</sup>.

Une autre réalité modulant les pratiques d'écriture de Marais est exposée dans ses entrées intimistes. Celles-ci confirment l'idée qu'il est un homme de lettres fort avisé et établi dans le monde littéraire. En juillet, le diariste rapporte le décès, quasi simultané, de deux amis. Non seulement ces deux amis sont des hommes fort importants, respectivement le Baron de la Tenance et le capitaine Du Fay, mais encore Marais en décrit les habitudes et loisirs, lesquels sont ceux d'intellectuels

---

<sup>131</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 652.

<sup>132</sup> Il s'agit ici du même officier ayant été victime de la faute du xylographe, erreur par laquelle il était désigné d'un rang bien inférieur. Cette proximité avec le grand écuyer explique sans doute l'opiniâtreté manifestée par Marais dans la correction de cette faute.

<sup>133</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 605.

bibliophiles<sup>134</sup>. L'apologie de la richesse de leur collection livresque confirme d'une part l'amour du diariste pour les livres et d'autre part sa proximité avec ces intellectuels.

Il est aussi possible de confirmer certaines hypothèses déjà esquissées dans d'autres commentaires. Bien que Marais soit conservateur à bien des égards, il semble que son attitude face à la maladie et la science médicale soit bien celle d'un moderne. Dans l'entrée dédiée à sa fièvre, Marais explique qu'il a utilisé du quinquina, médicament qu'il ne connaît guère. Or, les effets secondaires de celui-ci le font encore plus souffrir. Se plaignant à ses médecins de douleurs à la poitrine induites par le traitement, les spécialistes lui rétorquent que la fièvre est encore plus terrible et que le quinquina ne peut pas causer de plus graves problèmes. Devant la réussite inopinée du traitement, Marais clame qu'« il faut croire les médecins<sup>135</sup> ». Ce qui est donc significatif ici est que Marais semble être, au regard des sciences appliquées<sup>136</sup>, optimiste, car il ne craint pas un traitement dont il ne connaît pas l'origine, ni l'effet.

En dernier lieu, il semble d'à propos de rapporter une autre caractéristique de l'écriture de Marais. Les entrées allouées aux cérémonies funèbres soulignant le décès de sa sœur consistent, en quelque sorte, en une exposition concentrée de la vie privée et familiale du diariste. Premièrement, il semble pertinent de souligner l'emphase avec laquelle il décrit sa peine face à ce deuil. D'ordinaire si peu enclin à livrer ses émotions de façon primaire, se cachant derrière maints arguments

---

<sup>134</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 679

<sup>135</sup> *Ibid.*, p. 652

<sup>136</sup> Il est hardie de mettre la médecine du XVIIIe siècle dans le giron des sciences appliquées. En effet, le charlatanisme et l'incompétence semble être fort répandus dans cette profession. Louis-Sébastien Mercier, *Tableau de Paris*, édition en ligne BNF, chapitre 135.

rationnels inspirés de ses lectures savantes<sup>137</sup>, Marais décrit ces tristes événements de façon émotionnelle, révélant non seulement ses craintes, mais encore son impuissance face à la mort et l'importance de cette relation fraternelle dans sa vie. Dans l'entrée dédiée à l'agonie de sa sœur, il explique d'ailleurs que la prière est son dernier recours, « mais que le ciel ne prend point nos commodités.<sup>138</sup> ». Il est aussi possible de comprendre l'importance que revêt la famille pour le diariste endeuillé<sup>139</sup>. Non seulement il explique à quel point sa sœur lui servait de confidente et d'amie, mais en plus il explique qu'il « n'a pu faire mieux pour elle que de la faire enterrer très honorablement à Saint-Eustache (...)»<sup>140</sup> dans la sépulture familiale. Non seulement Marais honore les valeurs familiales, mais l'ensemble des valeurs sociales du diariste sont transmis par cette cérémonie funèbre. Le diariste décrit ces obsèques auxquels tout le gratin politique assiste. Il se console en soulignant qu'il a beaucoup d'amis grâce à sa profession et que « c'est tout ce qui peut rester à un honnête homme et qui peut le consoler dans les maux de cette vie.<sup>141</sup> ».

#### 2.6.4 Observations et conclusion

Bien que rares, les nouvelles personnelles donnent quelques indications sur les pratiques d'écriture des diaristes. En termes généraux, ces entrées permettent de comprendre qu'il existe une différence fondamentale entre les pratiques d'écriture de Marais et Barbier et celle de Buvat. C'est la finalité de leurs écrits qui semblent

---

<sup>137</sup> Il est toutefois pertinent de rappeler que même dans cette entrée empreinte de fatalisme, Marais explicite la maladie de sa sœur en des termes médicaux.

<sup>138</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 717.

<sup>139</sup> Il est d'ailleurs pertinent d'expliquer que cette sensibilité est fonction d'une relation typiquement baroque de l'homme face à la mort. Philippe Aries, *L'homme devant la mort*. Paris, Seuil, 1977, 641 pages.

<sup>140</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 722

<sup>141</sup> *Ibid.*,

moduler le contenu de ceux-ci. Barbier et Marais peuvent inclure des nouvelles anodines puisqu'ils ne les conservent vraisemblablement pour eux-mêmes ou pour un cercle restreint d'intimes. Dès lors, il est légitime d'informer ses amis de menus tracés de la vie quotidienne comme le fait Marais, par exemple, lorsqu'il établit une entrée pour instruire ses lecteurs des douleurs ressenties lors de l'évacuation d'une pierre à la vessie<sup>142</sup>. La même réalité est tout autre pour Buvat, s'adressant à l'ensemble du monde lettré d'aujourd'hui et de demain, il ne peut consacrer une grande proportion de nouvelles à des titres qui ne pourraient guère intéresser un quidam voulant lire un *Journal de la Régence*. À cet égard, la pratique d'écriture se dévoile comme d'aspiration professionnelle chez Buvat, alors qu'elle constitue un loisir savant pour Marais et Barbier. Ce qui est vraiment révélateur ici est que malgré que l'ensemble de l'œuvre de Marais ne soit en fait qu'un journal écrit à loisir, celui-ci demeure néanmoins fort bien écrit et très riche en diverses références, ce qui dévoile d'autant plus son auteur comme un homme instruit et féru de science.

Au reste, ces entrées renseignent sur certains détails décrivant la vie des diaristes. Non seulement elles donnent des informations sur la situation familiale de Marais et Barbier, mais encore elles informent sur les habitudes vacancières des auteurs et les lieux physiques qu'ils fréquentent. Par exemple, Marais en dévoile beaucoup sur ces antécédents familiaux et sa situation enviable en décrivant l'enterrement de sa sœur à Saint-Eustache dans une sépulture honorable où sont déjà inhumés son père et sa mère.

## 2.7 Conclusion du chapitre : vers un système d'écriture diariste?

S'il est difficile de synthétiser les pratiques d'écritures des diaristes aux regards de ce chapitre, c'est avant tout parce que ceux-ci n'écrivaient pas pour les mêmes raisons. Il est ainsi impossible de définir un système d'écriture diariste total auquel il serait possible de réduire ces trois écritures distinctes. Il existe cependant

---

<sup>142</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 670.

des ressemblances très intéressantes. Premièrement, les diaristes écrivent sensiblement sur les mêmes groupes de sujets. En effet, les mêmes catégories sont présentes chez chacun des diaristes, mais à des degrés divers selon leurs préoccupations, lesquelles leur sont induites par leur statut socio-économique, corroborant ainsi l'hypothèse de départ. Sous cette optique, il serait possible de dissocier le groupe parlementaire constitué de Marais et Barbier et celui de Buvat, l'homme de lettre vouant son œuvre à des projets d'édition. Cette division explique l'absence de commentaire chez ce dernier. Son écriture est informative alors que celle de Barbier et Marais sert de prétexte à des sorties éditoriales. En effet, cette réalité est illustrée sans équivoque dans la catégorie sensationnaliste où les diaristes parlementaires témoignent d'une grande opiniâtreté dans leur condamnation des scandales financiers, car ces derniers choquent la classe politique. Ainsi cette écriture est fonction de déversoir des frustrations rencontrées dans leur fonction et des sources chez lesquelles ils puisent leurs informations. Cette réalité atteste du fait que la pratique d'écriture diariste, surtout chez Marais et Barbier, est davantage le résultat de rencontre que d'observations objectives reliant sans intermédiaire l'événement et l'observateur.

L'élaboration d'un système d'écriture diariste est envisageable sous certains angles. D'abord, il semble que la précision des sources ne soit pas une priorité pour aucun des diaristes. Il est en effet plutôt rare que les diaristes explicitent la provenance de leur information. Cette réalité provient du fait que les diaristes écrivent, dans le cas de Marais et Barbier, pour eux-mêmes, donc pour des individus face auxquels ils n'ont guère besoin de se justifier. Malgré les différences induites par leur statut socio-économique, les diaristes orientent leur écriture selon les exclusivités auxquelles ils peuvent avoir accès, parfois *de visu*, mais surtout par l'entremise de leur relation. Cette réalité est notamment démontrée par le peu d'enthousiasme que les diaristes manifestent face aux nouvelles internationales, lesquelles ne peuvent être exclusives étant donné la distance. En effet, ces dernières sont puisées dans des parutions déjà connues de tous. Bref, les diaristes écrivent non

seulement une « littérature du regard<sup>143</sup> », mais encore cette dernière est doublée d'une mise en prose de la parole. Il serait même possible de rajouter que le système d'écriture diariste est aussi une appropriation du littéraire. Cette réalité est illustrée par le nombre d'entrée où un artéfact scripturaire est rapporté et commenté. Dès lors, il devient incontournable que la copie est fonction de l'écriture diariste.

Les trois diaristes sont des hommes de lettres, dès lors il est possible d'imaginer l'écriture comme un loisir savant, s'inscrivant comme un prolongement des entretiens, rencontres et événements auxquels ils ont assisté ou participé. Or, leur écriture semble être un bon exemple du syncrétisme unissant la culture populaire et celle des élites. Bien qu'ils traitent souvent le peuple avec condescendance et mépris, il n'en demeure pas moins parti prenante à certains égards. Malgré leur penchant à entretenir leur lectorat sur les événements concernant leurs vies professionnelles, ils semblent unanimement enclins à enregistrer les événements concernant le menu peuple ainsi que les faits divers. Les exemples sensationnels des incendies des quartiers populaires ou de suicides participent à cette illustration du lien très fort qui existe entre ces deux cultures dans lesquelles les diaristes évoluent. Dans le même ordre d'idée, l'enregistrement de bruits et artéfacts culturels, émanant de cette culture urbaine et orale, dont l'immortalisation du mirilton portant sur le cardinal Dubois est le meilleur exemple, témoigne de cette proximité des diaristes avec cette culture.

Aussi, l'enregistrement des nouvelles semble être fonction d'exutoire évoquée par Barthes et d'autres sur le rôle joué par la pratique d'écriture. En effet, le besoin d'enregistrer ces événements ne s'établit pas dans l'immédiateté puisque ces journaux ne visent guère à rapporter comme les gazettes officielles, mais bien à conserver pour la postérité les jugements des auteurs. De par leur caractère privé, ceux-ci dépeignent donc « la réaction des contemporains devant les inévitables failles d'une structuration

---

<sup>143</sup> Laurent Turcot. *Le promeneur à Paris au 18e siècle*, Paris, Gallimard, 2007. 426 pages. p. 344.

de la réalité<sup>144</sup> ». En ce sens, l'intérêt des diaristes à dépeindre le crime est fonction de cette prescription normative induite par le caractère exceptionnel du crime ou par l'importance que semble lui accorder le public duquel les diaristes retiennent souvent leur information et auquel il s'adresse. En somme, il doit y avoir surprise pour que les diaristes soulèvent la plume pour raconter un fait divers<sup>145</sup>. Cette réalité explique notamment l'enthousiasme soulevé par le scandale du *visa*. Ainsi, la pratique d'écriture diariste, en ce qui concerne le fait divers, est façonnée par les émotions que la nouvelle a su soulever dans l'opinion publique.

Toutefois, c'est sur les sujets concernant la gouvernance du royaume que peut se définir le point rassembleur des pratiques d'écriture des diaristes, car chacun y participe avec enthousiasme. Sur ce point, tous les diaristes contribuent à définir cette entité floue qu'est l'opinion publique.

---

<sup>144</sup> Shelley Charles, « L'écriture du présent » dans *Les gazettes européennes de langue française*. Henri Duranton (dir.), Saint-Étienne, 1992. 349 pages (p. 177-188) p. 177.

<sup>145</sup> Pascal Bastien, *L'exécution publique à Paris au 18<sup>e</sup> siècle. Une histoire des rituels judiciaires*, Seyssel, Champ Vallon, 2006, 272 pages. (p. 85-91).

## CHAPITRE III

### LES MONDANITÉS ET LA VIE POLITIQUE

#### 3.1 Introduction

Il semble d'abord important d'expliquer en quoi cette section est importante pour la présente étude, mais aussi en expliciter les limites. Il est en effet étrange qu'une grande proportion des entrées à l'étude ne soient auscultées, cette section se bornant aux événements d'importance que sont la majorité royale et les décès du Cardinal Dubois et de Philippe d'Orléans. Or, cette limite est fonction de l'abondance d'entrées dédiées aux mondes mondain et politique. Puisque celles-ci ne livrent guère d'éléments pouvant contribuer à la compréhension de l'opinion publique, il est souhaitable, pour les dimensions du projet, de diminuer les entrées à l'étude à celles donnant un maximum d'indices sur les pratiques d'écriture et l'opinion publique.

En effet, les diaristes octroient de nombreuses entrées à des allées et venues de certains courtisans ou encore à des nominations à des postes dans l'appareil étatique. Ces nouvelles sont racontées sans véritable développement. Il s'agit davantage d'un recensement des courtisans et des hommes politiques que de véritables nouvelles où les commentaires instruisent le lecteur sur les sujets ici traités. Malgré que cette obsession de la nomination dévoile certaines caractéristiques des pratiques d'écritures diaristes et nonobstant que ces nouvelles peuvent revêtir un certain intérêt dans le cadre d'autres travaux, il demeure qu'elles sont ici superflues puisqu'elles, vu leur abondance, ne prêtent guère le flan à la synthèse. Leur étude alourdirait donc le propos. Toutefois, les événements majeurs ici étudiés occupent de nombreuses entrées, lesquelles explicitent les conséquences de ses événements, ainsi cette section observera non seulement les événements en eux-mêmes, mais aussi les conséquences de ces derniers, lesquels s'établissent tout au long de l'année 1723. Cette circonspection permet de focaliser et d'ensuite

comparer le traitement que réservent les diaristes à ces événements dévoilant d'autant l'opinion publique comme versatile et plurielle.

L'abondance du détail permet toutefois de comprendre les diaristes comme des agents près du pouvoir et ayant recours aux documents royaux. Cette réalité est illustrée par la corrélation entre la volubilité des diaristes Marais et Barbier et leur statut socio professionnel. En effet, ces derniers entretiennent, de par leurs positions parlementaires, nombre de contacts, les informant en détails des activités courtoises. Cette hypothèse tient au fait qu'il est difficile de croire que les diaristes aient pu apprendre de la rue le détail des entrées chez le roi ou la mise en vente d'une propriété aristocratique. Au reste, il est même difficile d'expliquer les raisons ayant poussé les diaristes à rapporter tant de banalités. Cette abondance de détails sur la nomination d'un inconnu à un poste obscur dans l'appareil gouvernemental ne semble guère d'intérêt pour les potentiels lecteurs. Toutefois, ces nombreuses entrées permettent de comprendre l'importance que donnent les diaristes à la représentation étatique. Étant donné leur proximité, sinon leur participation, aux activités parlementaires il est possible d'avancer l'hypothèse que ces entrées sont autant de constats du changement de garde charnière de l'époque philippine et du règne de Louis XV. Le Parlement étant en conflit avec le Régent durant les dernières années de la Régence, il est légitime d'inscrire ses entrées dans le souhait des parlementaires de voir leurs prérogatives respectées et, au sens général, de voir le royaume être gouverné pour le bien public avant celui d'une minorité de profiteurs proches du souverain.

C'est d'ailleurs dans cet ordre d'idées qu'il faut enregistrer la division triptyque de ce dernier chapitre puisque les trois événements concernés s'établissent dans le rapport entre l'opinion publique, souvent représentée par le Parlement, et le trône. Premièrement la majorité du roi, rendue officielle le 16 février 1723, consiste en un début d'une nouvelle ère pleine de promesses réjouissant l'opinion publique. Cette nouvelle consacre le début d'un remaniement courtois et politique, lequel sera commenté par les diaristes. Cependant, Philippe d'Orléans n'est pas pour autant

écarté du pouvoir, il demeure en effet numéro un du gouvernement puisqu'il ne perd la direction d'aucun conseil<sup>1</sup>. Cette passation des pouvoirs se fait donc en douceur, mais alloue tout de même une plus grande liberté d'expression aux diaristes, ceux-ci pouvant plus librement contester l'ex-Régent. En deuxième lieu, il est pertinent d'étudier la mort du cardinal Dubois survenue le 10 août 1723. Le trépas de cet homme, détesté des diaristes, mais simultanément admiré, autant pour sa mégalomanie que sa duperie l'ayant propulsé au cœur décisionnel de la Régence, laisse place à de nombreuses entrées exposant l'opinion publique. Finalement, la mort du Duc d'Orléans, le 2 décembre, libère davantage de rancœur accumulée et laisse d'autant de place à des entrées vexatoires. Agissant comme catharsis aux tensions opposant le Parlement au despotisme philippien, l'annonce de cette mort clôt, en quelque sorte, l'époque de la Régence pour les diaristes.

### 3.2 La majorité du roi

#### 3.2.1 Jean Buvat

Les entrées écrites par Buvat concernant cet événement se résument à une longue suite de nominations à des nouveaux postes au sein du gouvernement. Ceux-ci lui ont sûrement été communiqués par des documents auxquels il a accès à la bibliothèque puisqu'il ne peut guère en avoir pris connaissance de *visu*, d'ailleurs le diariste insère, en guise de pièce justificative, l'intégral de l'ode royale présentée au jeune Louis XV en cette journée<sup>2</sup>. Du reste, les nouvelles concernant le remaniement ministériel sont souvent présentées en grappes, ce qui renforce l'hypothèse qu'elles lui proviennent de la même source. En fait, Buvat semble avoir seulement vu le cortège royal ayant porté le jeune roi au Parlement pour y être reconnu majeur. L'abondance du détail sur les participants à cette cérémonie, ainsi que sur les lieux

---

<sup>1</sup> Aimé Richardt. *La Régence : 1715-1723*. Paris, Tallandier, 2002, 333 pages. (p. 308-309).

<sup>2</sup> Jean Buvat, *Journal de la Régence (1715-1723)*, publié par Émile Campardon, Paris, Henri Plon, 1865, 2 volumes. (p. 436-437).

géographiques concernés, attestent que le diariste était vraisemblablement présent sur les lieux<sup>3</sup>. Il est possible que Buvat ait pu prendre connaissance du cérémonial par la voie imprimée, par l'entremise des livrets produits pour cette occasion. Ceux-ci, distribués avant la procession, expliquent la symbolique cérémonielle<sup>4</sup>. Cette éventuelle démontre que les pratiques d'écritures de Buvat sont modulées, une fois de plus, par l'imprimé et non exclusivement par le regard.

Buvat présente certains commentaires émis par des hommes politiques, lesquels informent le lecteur des opinions et jugements que ces derniers portent sur les remaniements politiques. Les choix qu'effectuent Buvat en les insérant dans son journal laissent entrevoir ses propres jugements sur ces politiques. D'ailleurs, ceux-ci s'établissent, à l'instar des dires des parlementaires, dans le désir général de voir le royaume être gouverné par des principes rationnels, caractérisés par la valorisation de l'utilitarisme afin de servir le bien public. Un exemple digne de mention peut être observé en juillet, lorsque Buvat rapporte la disgrâce d'un ancien proche du Régent, à savoir le secrétaire d'État Leblanc<sup>5</sup>. Ce qui est significatif dans cette entrée sont les citations de Philippe d'Orléans et du Cardinal Dubois, qui tentent de démontrer que la gouverne du royaume est désormais inféodée au bien public et non plus au bonheur de la coterie de profiteurs près du pouvoir. Buvat rapporte que l'ex-Régent,

---

<sup>3</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 435.

<sup>4</sup> Michèle Fogel, *Les cérémonies de l'information dans la France du 16e au 18e siècle*, Paris, Fayard, 1989. 498 pages. Voir aussi : Pascal Lardellier, « Monuments éphémères: les entrées royales », *Cahiers de médiologie*, numéro 7, 1999. p. 239-245. (p. 244).

<sup>5</sup> Les raisons de cet éloignement sont nébuleuses, malgré la note infrapaginale de Buvat dans laquelle il tente d'en éclaircir les motifs. Ceux-ci semblent concerner une intrigue « de femmes » (mot du diariste) fort complexe. La jalousie étant au cœur de cette affaire, elle s'inscrit comme un témoignage révélant le lien très fort entre la politique et l'activité courtisane. Au reste, cette même nouvelle atteste que les vœux du Cardinal, ci-devant rapportés, ne sont que balivernes car cette condamnation ne concerne en rien le bien public, mais sert les intérêts de quelques dames particulières. Toutefois, le fait d'acquiescer, en plein parlement, à cette condamnation au nom du bien public est tout de même révélateur du changement de mentalité qui s'opère chez les gouvernants. Voir note 1 dans Jean Buvat, *op. cit.*, p. 440.

se plaignant au cardinal de la difficulté qu'il éprouve à consentir à cette punition, se fait rabrouer par l'éminence par une cinglante phrase dans laquelle il explique : « Monseigneur, il ne s'agit pas ici des services particuliers rendus à votre Altesse Royale, il faut préférer le bien public.<sup>6</sup> ». Buvat semble saluer aussi la perte d'autorité qui afflige l'ex-Régent. Bien qu'il demeure chef du gouvernement, ce dernier se voit retirer la gouvernance des mousquetaires et des gardes du corps<sup>7</sup>. Ceci se traduit donc par la perte de l'outil prétorien de Philippe d'Orléans au profit du roi, lequel doit l'utiliser pour le bien du royaume.

Dans le même ordre d'idées, Buvat d'ordinaire si précautionneux à l'égard des grands du royaume, se permet quelques brocards sur les hommes politiques dont la majorité de Louis XV a provoqué la disgrâce. C'est le cas notamment de l'entrée concernant la mort du duc d'Estrée, laquelle étant survenue lors d'une folie fornicatrice avec une femme de basse vertu, dont Buvat tait le nom.<sup>8</sup> Cette entrée est loquace, car elle met en lumière le renouveau qui anime la sphère publique dans les premiers mois du règne du roi. En effet, le gotha aristocratique, autrefois près du Régent, est souvent assimilé à une bande de noceurs et le diariste semble très enclin à en rapporter les moindres turpitudes. En somme, le ton général des nouvelles concernant la majorité royale et les conséquences qui s'en suivent s'inscrivent principalement dans l'idée du renouveau politique. Elles démontrent l'espoir ressenti par l'opinion publique de voir le royaume être gouverné selon un nouveau paradigme utilitariste. Ce faisant, ce vœu rend légitimes certains sarcasmes qui jadis auraient été perçus comme impudiques.

---

<sup>6</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 439-440.

<sup>7</sup> *Ibid.*, p. 435.

<sup>8</sup> *Ibid.*, p. 444.

### 3.2.2 Edmond-Jean-François Barbier

Le récit de Barbier concernant la majorité royale débute avec l'année 1723. Bien avant l'officialisation royale, Barbier commente anxieusement l'activité courtisane. Cette angoisse lui provient de nouvelles qu'il semble recevoir en primeur, lesquelles expliquent que la santé du jeune roi est déjà précaire, et qu'ainsi la fin de la Régence pourrait bien être reportée, s'il advenait malheur au jeune Louis XV. À l'instar de certaines autres nouvelles, il semble que ce soit sa relation privilégiée avec le lieutenant d'Argenson qui oriente l'écriture de Barbier. Le diariste semble fort avisé des progrès et reculs de la maladie, qui lui sont instruits par le magistrat<sup>9</sup>.

Dans cette section préliminaire marquant l'attente de cette passation de pouvoir, il est intéressant de noter que l'auteur accuse l'existence d'une entité qu'il est possible d'assimiler à l'opinion publique, dont d'ailleurs il comprend la force. En effet, la situation étant grave, Barbier explique que le public doit avoir l'heure juste sur la maladie royale afin de colmater toute rumeur qui pourrait nuire à l'harmonie dans laquelle devrait se dérouler le changement de règne. Des bruits couraient que la petite vérole était en train de tuer le roi et que ce dernier ne régnerait jamais, or Barbier explique qu'il s'agit d'une bénigne indigestion et que l'illustre mal-portant sera sous peu guéri. Puisque la « politique va toujours son train dans le pays de la Cour<sup>10</sup> » le diariste salue ainsi la décision du lieutenant de police de distribuer à tous les commissaires la lettre officielle dans laquelle est expliquée en détails la maladie dont souffre le jeune roi, afin de faire taire toutes ses rumeurs. Cette entrée dévoile une myriade d'éléments renseignant sur l'opinion publique. Non seulement cette tentative de contrôle de la rumeur atteste que les stratégies discursives utilisées par les autorités s'établissent dans un rapport bilatéral composé des entités distinctes que

---

<sup>9</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *Chronique de la Régence et du Règne de Louis XV (1718-1763), ou Journal de Barbier*, Paris, Charpentier, 1857, 2 volumes. (p. 255).

<sup>10</sup> *Ibid.*, p. 255.

sont le public et le gouvernement, mais encore elle démontre que les autorités connaissent les lieux où l'opinion publique se dévoile avec la plus grande acuité. En effet, les copies des lettres officielles sont distribuées dans les cafés, car ceux-ci consistent, aux dires du diariste, en des « lieux d'assemblées<sup>11</sup> ». Au surplus, il est d'importance de noter que les autorités utilisent le vecteur de l'écrit en préférence à la parole pour informer le public, ce qui s'inscrit dans la domination progressive de l'écrit sur l'oral dans les processus discursifs qu'utilise l'État moderne pour interpeller les citoyens<sup>12</sup>.

Tout ce climat d'angoisse contribue à soulever la joie du diariste lors de la majorité royale de février. Bien que fort optimiste quant au changement de règne, il demeure que Barbier n'est pas dupe, car « la politique joue bien son jeu à Versailles<sup>13</sup> ». Il semble savoir très bien que les réels tenants du pouvoir que sont Dubois et l'ex-Régent ne se laisseront point spolier de leurs prérogatives. D'ailleurs, il explique ce postulat en concluant l'entrée consacrée au premier lit de justice de Louis XV par une phrase sans équivoque: « Mais, sans le titre, c'est toujours lui [Philippe d'Orléans] qui gouverne avec le cardinal Dubois.<sup>14</sup> ».

À l'instar des autres diaristes, Barbier consacre une entrée à la procession royale consacrant la majorité royale. Le diariste assiste à la cérémonie, mais ne peut entrer au Parlement pour assister au lit de justice par lequel s'officialise, séculièrement, le début du règne.<sup>15</sup> Barbier se dévoile ici comme épris d'un certain

---

<sup>11</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 255.

<sup>12</sup> Il est cependant pertinent de rappeler que dans certaines autres occurrences, l'utilisation de jurés-crieurs était encore de mise.

<sup>13</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 256.

<sup>14</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 258.

traditionalisme, en condamnant l'usurpation de certains grands du royaume, lesquels n'ont pas respecté la stricte hiérarchie imposée par le protocole dans ce genre de cérémonie<sup>16</sup>. La Régence ayant fait oublier, pour un temps, ce genre de procession, le diariste s'inquiète de ce type d'attaque contre l'ordre.

Barbier n'est pas un conservateur aveugle. S'il est prompt à décrier les abus des membres du cortège royal face à la tradition protocolaire, il se montre aussi fort critique à l'endroit du roi. Il s'agit ici d'une originalité du journal de Barbier, laquelle lève le voile sur les pratiques d'écriture de ce dernier. En effet, il dépeint sur une note négative plusieurs actions du jeune monarque. Dès l'entrée consacrée au lit de justice liminaire, Barbier explique que l'ex-Régent parla bien davantage que le roi, ce dernier se contenta de quelques bribes inaudibles<sup>17</sup>. Ce silence semble décevoir les attentes du diariste. Alors que les membres de la société civile, souhaitaient voir le roi empoigner la gouverne du royaume, ils n'ont eu droit qu'aux balbutiements d'un enfant de treize ans. Le diariste renchérit son postulat en expliquant que le roi est resté non seulement coi devant l'avalanche de compliments reçus, mais qu'il se montre fort peu intéressé par la vie mondaine. Le diariste souligne notamment son dédain pour l'opéra et le théâtre<sup>18</sup>.

La critique des actions royales qu'émet Barbier va encore plus loin. De par le choix lexicographique employé, sa critique éclaire le duel opposant souveraineté royale et opinion publique. En mars, il commente le renouvellement de l'exil du maréchal de Villeroi comme suit :

Le public est fâché contre Sa Majesté. On attendoit de sa tendresse naturelle le retour de M. le maréchal de Villeroi. On lui a fait entendre qu'il étoit nécessaire pour le bien de l'État qu'il restât dans son exil. Le roi a eu la cruauté de renouveler trois lettres de cachet : une pour le

---

<sup>16</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 258.

<sup>17</sup> *Ibid.*, p. 259.

<sup>18</sup> *Ibid.*,

bon maréchal pour deux ans, c'est-a-dire pour le reste de sa vie, car ce coup doit le faire crever, une pour le duc de Noailles, et l'autre pour le chancelier d'Aguesseau. Voilà un drôle bien avancé des équipées qu'il a faites!<sup>19</sup>

Cette entrée donne des renseignements significatifs sur l'opinion publique, car elle montre que Barbier valorise l'utilisation du paradigme utilitariste, ce dernier n'étant fonction exclusive que des actions voulant le progrès pour le royaume. En effet, il est pertinent de souligner que c'est par l'utilisation de l'argument progressiste, lequel devait nécessairement trouver écho chez le roi et non pour la véracité du propos que ces exils sont renouvelés. Toutefois, la conclusion de l'entrée laisse entendre que c'est par intérêts personnels que certains particuliers, sans doute l'ex-Régent ou Dubois, ont délibérément manipulé le roi afin que persistent certaines condamnations, lesquelles confortaient la coterie au pouvoir. Ainsi, Barbier tout comme les particuliers en question, utilise l'argument du bien public afin de donner plus de crédibilité à son propos. Ce faisant, les deux locuteurs accusent la prépondérance de l'opinion publique dans les rouages décisionnels et la précellence du salut public dans les stratégies discursives.

Un autre exemple mérite d'être cité. Bien que cette entrée ne soit pas relative à la majorité royale, la modeste réhabilitation du duc du Maine constitue un autre exemple, souligné en avril par Barbier, où le roi recule devant la coterie jadis au pouvoir<sup>20</sup>. Discrédité et dépouillé de ses charges aux premiers mois de la Régence, par la cabale menée par Philippe D'Orléans, le duc du Maine n'est que partiellement réhabilité par le jeune Louis XV, ce qui laisse croire que les vellétés de renouveau, souhaité par le diariste, ne se réalisent guère. Et que la coterie de profiteurs opportunistes autrefois près de Régent laisse place à une autre dont la seule différence est son chapeautage par un monarque juvénile, peu rompu aux rouages politiques, donc d'autant manipulable. La lecture du journal de Barbier, en ce qui concerne la

---

<sup>19</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 259

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 269.

majorité royale, montre donc le diariste comme un esprit rassis. Effectivement, il ne fait guère d'apologie aveugle de la monarchie, il se montre comme épris de rationalité, voyant clair dans le jeu des anciens gouvernants et critiques à l'endroit du roi. En ce sens, il se présente comme l'archétype du bourgeois porteur de l'opinion publique. Barbier tisse donc un lien très clair entre la rationalité utilitariste qui sera central aux Lumières et la raison d'État, laquelle devrait être utile aux citoyens.

### 3.2.3 Mathieu Marais

De nature toujours très volubile, Marais alloue nombre d'entrées à la majorité royale. Ces dernières, surtout par les commentaires personnels avec lesquels le diariste conclut le propos, dévoilent Marais d'abord comme un savant, mais dont les opinions sont à la fois conservatrices et modernes. À l'instar de l'ensemble de son journal, Marais reste silencieux sur les sources. Il est cependant possible de déduire que le Parlement lui sert principalement d'informateur. Ainsi, les nouvelles sont souvent présentées sur un ton anti-Régent. Aussi, Marais se montre, encore, comme connu du monde politico-mondain et dévoile par moment ses informateurs, lesquels sont souvent des proches des décideurs. Au surplus, Marais utilise parfois ses aptitudes jurisprudentielles pour étayer ses jugements sur le bien-fondé des actions royales ou pour évaluer le respect protocolaire auquel il semble, du reste, très attaché. Il est à noter que le roi étant très jeune et inexpérimenté, Marais se dresse, en quelque sorte, comme la source érudite sur laquelle il est possible de compter pour s'assurer du respect des traditions et pour contrer l'usurpation de titre.

Il semble à propos d'insister d'abord sur les entrées préliminaires à la majorité royale. Dès la toute première entrée de l'année 1723, Marais formule le souhait de voir plusieurs changements à la majorité<sup>21</sup>. Il est possible de déceler une certaine fébrilité à l'approche de cet événement. Marais rapporte toutes les étapes

---

<sup>21</sup> Mathieu Marais, *Journal de Paris*, édité et annoté par Henri Duranton et Robert Grandroute, Saint-Etienne, Publication de l'Université de Saint-Etienne, 2004, 2 volumes. (p. 599).

préliminaires à la majorité, celles-ci sont présentées d'une part comme des pertes de pouvoir pour le Régent, dont l'exemple type consiste en l'entrée de janvier rapportant le dernier conseil de Régence<sup>22</sup>, et d'autre part elles rapportent les actions des parlementaires devant cette passation. En l'occurrence, Marais insère une entrée laissant présager déjà un conflit entre le Parlement et le futur roi. Le diariste rapporte que le Parlement ne veut guère recevoir le maître des cérémonies, genre de chef du protocole, afin qu'il vérifie si cette dernière institution est prête à recevoir le roi. Sous prétexte que cela viole la souveraineté du Parlement, les parlementaires refusent cette visite, ce qui fait scandale et soulève l'ire du cardinal Dubois. Ce dernier, explique Marais, invective les parlementaires leur déclarant qu'ils sont des moins que rien dans l'appareil étatique et que le roi, devenu majeur, pourrait les réduire à néant<sup>23</sup>. Ce qui est révélateur dans cette information est que Marais inscrit la transition des pouvoirs dans un cadre peu harmonieux, ce qui tranche d'avec les autres diaristes. Cette différence est certainement imputable au fait que Marais rapporte les nouvelles concernant cet événement depuis l'angle des parlementaires, lesquels peuvent ressentir une certaine crainte quant à une éventuelle perte de prérogatives au profit d'un nouvel absolutisme.

À la différence de Barbier, Marais n'insiste que fort peu sur l'inquiétude soulevée par la maladie du roi dans les jours précédents la majorité. Cette distance d'avec les événements est imputable à la pratique d'écriture propre à Marais. En effet, ce diariste n'écrit que rétrospectivement, ainsi cette entrée fut écrite alors que la nouvelle du rétablissement du roi était déjà connue. Justifiée le 10 du mois de février, cette entrée couvre toutes les nouvelles relatives à l'indisposition du roi depuis le 5<sup>24</sup>. Il est cependant de rigueur de souligner une originalité de Marais, laquelle avance des soupçons sur le Régent, ce dernier étant accusé de vouloir usurper le trône en

---

<sup>22</sup> Mathieu Marais. *op. cit.*, p. 608.

<sup>23</sup> *Ibid.*, p. 603.

<sup>24</sup> *Ibid.*, p. 611.

empoisonnant le jeune roi. Toutefois, ces mêmes soupçons malveillants, lorsqu'ils émanent de l'opinion populaire sont aussitôt désavoués par le diariste. À cet égard, l'entrée consacrée à la majorité est fort loquace. Marais explique qu'il court un bruit selon lequel le public (entendre ici l'opinion populaire) pense que Philippe d'Orléans, non content de perdre sa souveraineté, voudrait se faire déclarer dauphin. Or, rétorque Marais, ce genre de nomination est impossible selon les vieilles lois modulant la monarchie française, et qu'ainsi une telle manœuvre n'aurait aucune crédibilité. Et qu'une nomination de ce genre serait une succession contractuelle illégitime et « non légale et présomptive<sup>25</sup> ».

L'écriture de Marais est souvent celle d'un conservateur épris de stabilité. Or, cette disposition ne change pas en ce qui concerne ses opinions sur la relative tutelle qui continuera d'encadrer le roi après la majorité. À ce propos, Marais rapporte les bruits concernant le souhait, formulé par le roi et salué par le diariste, de voir ses différents éducateurs continuer leur travail à ses côtés, et même celui de voir le Régent continuer d'officier comme premier prince de sang. Le diariste salue cette décision selon ses connaissances de l'histoire française, dans laquelle il est possible de voir d'autres situations analogues. Il explique d'ailleurs :

Ainsi, cette majorité ne sera qu'à l'extérieur, et ce parti paraît très sage, n'étant pas naturel de livrer à lui-même un prince si jeune et qui ne sait encore rien. Charles IX, Louis XIII et Louis XIV avaient des mères qui les gouvernaient après leur majorité<sup>26</sup>.

D'ailleurs, le choix syntaxique de certaines entrées corrobore la tutelle expliquée par Marais. Le diariste explique ainsi que Philippe d'Orléans, malgré que la Régence soit officiellement terminée, « a fait faire au roi » des nominations de ducs<sup>27</sup>.

---

<sup>25</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 614.

<sup>26</sup> *Ibid.*, p. 612.

<sup>27</sup> *Ibid.*, p. 613.

Les entrées concernant l'événement en soi lui sont inspirées *de visu*, car il semble avoir assisté à certains événements et avoir pris connaissance de certains documents. Quant au ton, ces entrées sont marquées par de nombreuses traces de l'érudition propre à l'écriture du diariste. Ainsi, Marais explique, en note infrapaginale, les raisons historiques établissant la majorité royale au premier jour de la quatorzième année de l'héritier, lesquelles découlent d'un édit de 1374 formulé par Charles V<sup>28</sup>. Marais semble avoir été présent au premier lit de justice auquel le roi a assisté. L'abondance du détail sur non seulement le cortège, mais sur le déroulement de l'exercice ne laisse aucun doute sur sa présence<sup>29</sup>. Or, Marais critique certains aspects de cette cérémonie, ceux-ci concernant de menus détails de procédure ne respectant pas les codes régulant le passage à la majorité. Comme à l'ordinaire, Marais puise dans les annales afin de souligner d'où viennent ces irrégularités, il cite ainsi maints articles passés expliquant les fautes procédurales remarquées durant la cérémonie<sup>30</sup>. Un bel exemple concerne une cérémonie préliminaire à la majorité royale, à savoir la salutation des ducs au Louvre. Marais se penche sur les raisons modulant les déplacements de ceux-ci selon un rituel protocolaire strict dont les rouages furent entérinés sous Charles XI en 1572<sup>31</sup>. Il est d'à propos de souligner que c'est à l'aide d'ouvrages historiques, dont le *Journal de Pierre de l'Estoile*, que Marais tente de résoudre les subtilités des procédures. Au reste, Marais semble tellement épris du respect protocolaire qu'il produit un mémoire destiné au Parlement pour officialiser cette tradition. Le diariste se dévoile donc comme un réel officier de

---

<sup>28</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 614.

<sup>29</sup> *Ibid.*, p. 619.

<sup>30</sup> *Ibid.*, p. 620.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 606.

la tradition puisque non seulement il effectue des recherches historiques sur ces sujets, mais il en fait une réelle profession.

Marais, dont les opinions sont toujours proparlementaires, insiste sur certaines fautes de vocabulaire contenues dans la version imprimée du premier lit de justice tenu par le roi. Ces fautes, aux dires du diariste, accusent la perte de souveraineté dont souffre le Parlement depuis les dernières années de la Régence. À l'instar de ses autres critiques, Marais dresse des analogies entre cet édit et d'autres textes similaires produits dans des circonstances comparables. Il explique que la proclamation de majorité de Louis XV s'est réalisée sans l'approbation du Parlement, au contraire de Louis XIV, lequel en 1651<sup>32</sup>, avait pertinemment sollicité celle-ci. Le diariste synthétise d'ailleurs sa pensée en résumant qu'« il y a de grande différence du Parlement de 1651, qui faisait le maître, à celui de 1723, qui n'est plus que valet.<sup>33</sup>».

Aussi, Marais critique vertement les différents discours d'intronisation prononcés au Parlement le jour de la majorité. Ces critiques dévoilent le conservatisme et la nostalgie du diariste. Autant sur la forme, le style et le fond, Marais se montre résolument tourné vers le passé. D'abord, il critique l'éloge que le garde des Sceaux prononce sur les bons temps à venir. Marais s'emporte lorsque ce ministre ose dire péremptoirement « que la première année de la majorité du Roi peut être comparée à la plus heureuse du mémorable règne de Louis XIV<sup>34</sup> ». Cette critique n'est pas, comme c'est souvent le cas, fonction de la querelle opposant le roi au Parlement, mais bien simplement le témoignage nostalgique d'un particulier ayant connu cette époque de rayonnement. Ce genre de sentiment transparaît aussi dans sa critique du style du discours du roi. Le diariste cite textuellement le discours royal en

---

<sup>32</sup> Cette référence historique de Marais est quelque peu rapide, le parlement de 1651 était impliqué dans un tour de force avec le roi, à savoir la Fronde.

<sup>33</sup> Mathieu Marais. *op. cit.*, p. 623.

<sup>34</sup> *Ibid.*, p. 628.

y soulignant les fautes de style, en l'occurrence une abondance de « que ». En commentaire, il ironise : « que de que dans un discours si court. Fleur du nouveau style.<sup>35</sup> ». Un autre exemple est rapporté en mars lorsque Marais dresse une comparaison entre le style des harangues royales du siècle précédent, qu'il semble d'ailleurs connaître *in extenso* et celui de Louis XV. Il explique que jadis « les rois parlaient avec noblesse et majesté », et qu'aujourd'hui « on leur fait parler (...) le langage des précieuses.<sup>36</sup> ».

À l'instar de Barbier, Marais insiste sur les défauts du roi, lesquels sont désormais connus du public dans les semaines suivant la majorité. Deux traits négatifs prédominent dans le récit, à savoir la taciturnité et le manque de noblesse du monarque. D'ailleurs, Marais insiste sur ce dernier trait de caractère dans une entrée décrivant une entrevue, tenue en mars, entre le roi et le marquis de Nesle. Essentiellement, le roi critique ce militaire pour n'avoir point acheté de régiment, ce qui en fait, aux yeux du roi, un peureux. Or, le commentaire avec lequel Marais termine l'entrée insiste sur l'affront que le jeune roi a commis en insultant un homme de cette trempe et que cela n'était jamais arrivé du temps du Grand roi.<sup>37</sup> Ce qui est significatif dans ce commentaire est l'atteinte que Marais se permet face à la souveraineté royale. En s'appropriant ce droit à la remontrance royale, Marais attaque en quelque sorte l'infailibilité royale, ce qui rejoint l'un des axiomes de l'opinion publique émergente. Bien qu'il s'agisse de l'opinion du diariste, laquelle est, comme souvent, teintée d'une certaine nostalgie de l'ère louis-quatorzienne, il demeure que, par sa présence dans ces feuilles, elle accuse l'existence d'une opinion non seulement extérieure à la monarchie, mais encore elle commente et critique l'opinion royale. Au demeurant, les entrées concernant la majorité royale s'inscrivent toutes dans cet état

---

<sup>35</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 628.

<sup>36</sup> *Ibid.*, p. 623.

<sup>37</sup> *Ibid.*, p. 627.

d'esprit qui semblent celui de nombreux bourgeois lettrés. Ceux-ci, depuis leur for privé, se permettent de critiquer la gestion des affaires temporelles selon leurs connaissances, qui sont bien au-delà de celles d'un adolescent de treize ans, qu'il soit roi ou non. Dès lors, il est possible de comprendre l'opinion publique comme ne faisant plus cas de la jadis supposée infaillibilité royale.

### 3.3 La mort du Cardinal Dubois

#### 3.3.1 Jean Buvat

Bien que la mort de l'illustre ecclésiastique se produise en août, il demeure que la longue agonie de ce dernier débute, selon ce journal, le 16 juillet. En outre, Buvat alloue près de cinq pages consécutives de son journal aux nouvelles concernant la mort du personnage. Il écrit une biographie du cardinal ainsi que le récit de sa mort puis des conséquences de celle-ci. À l'instar des autres genres de nouvelles, Buvat reste fort poli et ne se permet que peu de commentaires présentés comme personnels. En fait, seulement l'introduction au long texte biographique présente un jugement personnel où il explique que seule la mort pouvait mettre un frein à son « ambition démesurée.<sup>38</sup> ». Toutefois, par le choix des anecdotes qu'il répertorie ou encore par le choix de commentaires émanant d'autres courtisans qu'il insère dans le journal, il est possible de comprendre que Buvat n'éprouvait pas de sympathie à l'endroit du personnage.

Il est cependant difficile de comprendre d'où lui proviennent toutes les informations concernant l'événement. Bien que comme toutes morts illustres, celle-ci soit diffusée largement dans le public, il demeure que le récit qu'en fait Buvat est fort détaillé. La source demeure un mystère. Il est certes possible d'avancer l'idée, comme le soutient Aubertin, que ces développements lui viennent de ces relations dans

---

<sup>38</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 449.

l'épiscopat parisien où gravitait le cardinal<sup>39</sup>. Aussi, il est possible que certains éléments venant compléter le récit lui viennent de la rue. En effet, Buvat glisse, dans l'entrée dédiée au cortège funèbre, le rapport d'une manifestation extraordinaire<sup>40</sup>. Cette dernière, de par le choix lexicographique, s'inscrit dans le giron de la rumeur car le « on » indéfini est suivi d'un verbe laissant place à l'incertitude. Bien que Buvat semble être crédule de ce genre de description, il demeure que son rapport ne semble être fonction que d'une distinction de l'événement par rapport à un enterrement ordinaire. Dès le départ la nouvelle est orientée dans cette optique mystique, le diariste insistant sur l'orage exceptionnel s'abattant sur le cortège à la sortie de l'église, pour ensuite raconter que le lendemain, lors de la poursuite du voyage « plusieurs personnes assurèrent avoir vu quantité d'étincelles de feu à l'entour et au-dessus du carrosse où était le corps du cardinal.<sup>41</sup> ». Deux réalités transparaissent par l'ajout de ces détails surnaturels. D'une part, ils attestent de la proximité de l'auteur avec la magie et la superstition et d'autre part ils montrent toute la taille du personnage pour le royaume. De pareils récits magiques ne sont pas courants, du moins dans le journal de Buvat, ce qui drapé d'un caractère exceptionnel ce décès.

Buvat alloue plusieurs autres entrées à ce décès. De par le choix qu'il fait des éléments à inclure, il est possible de discerner le mépris que ce dernier ressent à l'endroit du défunt. D'abord, Buvat tisse un lien entre la mort de Dubois et le scandale du *visa*. L'agonie et les procédures judiciaires se déroulant simultanément, le diariste insère une citation du cardinal dans une entrée dédiée à l'interrogatoire du comte de Belle-Isle, ami intime du cardinal et soupçonné dans ce scandale. Le diariste

---

<sup>39</sup> Charles Aubertin, *L'esprit public au XVIIIe siècle, étude sur les correspondances politiques des contemporains, 1715-1789*. (Édition en ligne, selon l'édition de Slatkine reprints, Genève, 1968, 500 pages.), Collection « les Classiques des sciences sociales », Chicoutimi, 2006. (p. 31).

<sup>40</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 453.

<sup>41</sup> *Ibid.*,

explique que le cardinal, mourant, aurait imputé ses douleurs aux mauvais traitements dont est victime son ami<sup>42</sup>. Il est impossible de savoir d'où le diariste tient de pareilles informations, toutefois elles servent le propos anti-Régent dans la mesure où elles contribuent à ternir l'image du cardinal en l'associant à un complice du scandale. Dans le même ordre d'idées, Buvat se sert de l'événement pour encore dresser un portrait peu élogieux du cardinal. En dévoilant la richesse opulente laissée par le cardinal en héritage<sup>43</sup>, Buvat peaufine l'image d'aigrefin déjà largement répandue dans la sphère publique dépeignant, en général, les profiteurs près du Régent. Aussi, le diariste insère l'intégral d'une parodie vexatoire de l'épithète mortuaire de l'éminence. À l'instar du mirliton ci-devant étudié, l'insertion de ce texte diffère des procédés d'ordinaire utilisés. Ce texte anonyme consiste, en somme, en un concentré de jugements que porte l'opinion publique sur le cardinal. D'une part, il l'accuse, dès l'incipit, de nicolaïsme car « malgré le lien conjugal je fus évêque et cardinal », d'autre part d'avoir spolié le bien de l'état car il a fait de « maints logis abbatial mon patrimonial » et finalement de duperie puisque l'auteur explique que tous ces bénéfices lui furent octroyés « par quelque entregent virginal<sup>44</sup> ». Ce qui est significatif dans le choix de ce texte est d'abord le discrédit qu'il pose sur l'épiscopat ainsi que l'accusation de favoritisme qu'il jette sur l'ensemble des amis du pouvoir durant la Régence. Dès lors, le récit de la mort du cardinal permet, premièrement, de comprendre les pratiques d'écriture du personnage et d'ensuite comprendre le lien avec l'opinion publique.

---

<sup>42</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 448-449.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 455.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 454.

### 3.3.2 Edmond-Jean-François Barbier

Le traitement de cet événement dans le journal de Barbier est plus ténu qu'à l'ordinaire. Cependant, il enseigne beaucoup sur ce que pense l'auteur de son époque et sur ces pratiques d'écritures. Barbier, souvent loquace sur les sources l'ayant mis au courant des événements, reste presque muet sur ses informateurs. En fait, le peu de détails sur la maladie du cardinal laisse croire qu'il s'informe de seconde main. Cependant, il dément certains bruits et rumeurs émanant de la rue, lesquels avancent des inepties scandaleuses imputant l'oraison funèbre du cardinal à une prostituée<sup>45</sup>. Cette dénonciation de l'opinion populaire est fonction de son mépris pour le peuple, lequel ne peut que dire des sottises puisqu'il est loin des affaires d'État. Aussi, elle démontre que Barbier est attaché à une certaine déontologie dans son rapport des événements, en dénonçant la fausse rumeur il atteste conséquemment de la véracité des autres éléments.

Malgré la rareté relative d'entrées consacrées à cet événement d'importance, il est possible de remarquer certaines caractéristiques propres aux diaristes. D'abord, son écriture est prude et censurée. Le diariste laisse en effet en blanc plusieurs passages dans lesquels il glosait sur les détails intimes de la maladie du cardinal ou sur son mode de vie débauché<sup>46</sup>. Cependant, il est impossible de connaître les raisons ayant motivé cette pudeur, car ces traces de censures s'inscrivent dans la trame narrative et syntaxique du texte, comme si la censure s'était abattue postérieurement à l'écriture<sup>47</sup>. Il est en effet difficile de croire que Barbier, qui se corrigeait, aurait

---

<sup>45</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 296.

<sup>46</sup> Il est pertinent d'expliquer que le cardinal Dubois est mort d'une sorte d'infection à la vessie. Le récit de son agonie abonde en détails dégoûtants sur les sécrétions que rejette l'homme d'Église et autres symptômes concernant cette partie intime du corps. Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 293-294.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 293-294; 296 Cette censure a pu être réalisée par Barbier d'Inoreville ou par les éditeurs du XIXe siècle. Il est cependant difficile de croire qu'elle fut réalisée par Barbier.

hachuré des passages. En outre, Barbier ne souhaitait pas nécessairement la publication de son journal, laquelle aurait pu motiver une telle autocensure. Dès lors, il est pertinent d'avancer l'hypothèse que ces extraits explicites furent rayés par les propriétaires subséquents du journal. Barbier, voulant peut-être se garder une certaine gêne au sujet des détails anatomiques du prélat ou simplement par respect pour la mémoire de l'homme, aurait altéré le récit en entier pour assurer une lecture harmonieuse et non pas par bribes, lesquelles cassent le rythme de lecture.

Il est toutefois possible d'en comprendre davantage sur l'opinion que porte l'auteur sur le personnage. Cette dernière semble timorée. Barbier salue d'abord le courage de l'homme politique, lequel s'était, dans les années précédant sa mort, appliqué à punir les fripons près du pouvoir<sup>48</sup>. Toutefois, dans l'entrée allouée aux conséquences de son départ, Barbier semble enclin à dresser un portrait négatif du même homme, il explique :

ce premier ministre sera bientôt oublié; car il n'a laissé ni fondation, ni famille élevée. Il n'a jamais fait grand mal. (...) Il étoit peu aimé, haut, vilain et emporté. Cela fera du bien aux exilés et aux prisonniers de la Bastille. Au surplus, aurons-nous un autre premier ministre? (...) On lui a pronostiqué malheur, en disant que ce seroit ..... [passage en blanc dans le texte] qui l'emporteroit et qui le feroit mourir. Cette maladie étoit, apparence, la suite et l'effet d'une v..... [passage en blanc dans le texte] invétérée.<sup>49</sup>

Cette citation est significative dans la mesure où elle présente un propos tempéré sur le rôle joué par le cardinal dans les affaires d'État. Le diariste renchérit son opinion décrivant le caractère sévère du cardinal au sujet des exilés quelques entrées plus loin lorsqu'il souligne la coïncidence chronologique séparant d'un an, jour pour jour, l'exil du maréchal de Villeroi et la mort de Dubois, laquelle

---

<sup>48</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 288.

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 295-296.

coïncidence qu'il commente en ces termes : « Il semble que ce soit là une punition bien marquée<sup>50</sup> ». Il se dévoile donc comme pourfendeur de l'arbitraire.

Barbier disserte aussi sur les conséquences à long terme de cette disparition. Sur ce sujet, le diariste semble louer le renouveau que celle-ci créera. En effet, il explique que la nomination du nouveau premier ministre, nul autre que l'ex-Régent, est une bonne chose. Comparant cette nomination à celle, pensée au départ, pour le duc de Condé, Barbier explique qu'au moins le duc d'Orléans n'est pas mené par ses maîtresses, et que malgré la vie débauchée de ce dernier, il reste droit quant aux affaires d'État<sup>51</sup>. Ainsi, Barbier se montre voué au bien du royaume, lequel semble être plus envisageable avec l'expérience du duc qu'avec un autre. Toutes les opinions véhiculées par Barbier ne sont point étonnantes et s'inscrivent en droite ligne avec le caractère rationnel et utilitariste, mais conjuguées à la vie épicurienne de l'homme. En effet, il ne juge pas la vie turpide du cardinal, mais seulement ses actions politiques, lesquelles furent toujours appliquées au nom du bien public. Aussi, il tait sa rancœur à l'endroit du duc d'Orléans puisque ce dernier semble être tout désigné pour poursuivre l'œuvre salvatrice du prélat. Au demeurant, le duc, maintenant dépouillé de sa toute-puissance, devient inoffensif et soumis au roi. Bref, la couverture qu'effectue Barbier de cet événement est un miroir de l'opinion publique, dans sa frange la plus épicurienne et moralement latitudinaire.

### 3.3.3 Mathieu Marais

Mathieu Marais reste étrangement silencieux sur la mort de cet homme d'État. Les entrées y étant consacrées sont plus rares, mais plus détaillées. Cette particularité est imputable aux pratiques d'écriture propres au diariste. Écrivant *a posteriori*, Marais ne décrit pas l'évolution de la maladie en y ajoutant ses inquiétudes ou ses

---

<sup>50</sup> Edmond-Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 296.

<sup>51</sup> *Ibid.*, p. 297.

souhait, mais bien en relatant l'ensemble de l'événement une fois que celui-ci est révolu. Toutefois, la mort du cardinal semble soulever un certain intérêt puisque, contrairement aux autres diaristes, il épilogue fort longtemps sur les conséquences de ce départ, il commente les effets de cette perte jusqu'à la fin de l'année 1723. Comme pour l'ensemble de son journal, Marais reste discret sur les sources l'ayant informé des événements. Cependant, le diariste insère nombre d'extraits d'articles publiés dans les journaux à grand tirage, dont le *Mercure* et la *Gazette de France*<sup>52</sup>. Il est donc pertinent d'avancer que c'est principalement avec la révision des périodiques que Marais oriente son écriture sur ce sujet qu'il commente ensuite selon son érudition et selon les jugements généraux de ses relations mondaines et politiques.

Il est à noter que Marais débute la couverture de la maladie du cardinal dès le mois de mai. Marais y reconnaît déjà l'importance de l'homme car il explique que s'il lui advenait malheur « la cour prendrait toute une autre face.<sup>53</sup> ». D'ailleurs, Marais semble mettre le cardinal au cœur des affaires de l'État. Fidèle à ses habitudes d'écritures savantes, Marais dresse des parallèles fort évocateurs entre le prélat et les autres premiers ministres de l'histoire française. D'abord en juin, il explique que la maladie ne doit pas diminuer son autorité puisqu'à d'autres époques les premiers ministres Richelieu et Mazarin avaient également vu leurs ministères être ternis par la maladie<sup>54</sup>. Ensuite, il renchérit son propos avec l'entrée consécutive au décès du cardinal en expliquant que ce dernier fut, comme tous ses prédécesseurs, d'une droiture exemplaire<sup>55</sup>. Et qu'à cet égard il présente un élément de continuité dans l'histoire de France.

---

<sup>52</sup> Plusieurs références sont nommément retenues des périodiques à grands tirages. Mathieu Marais, *op. cit.*, p.676-677, 684.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 647.

<sup>54</sup> *Ibid.*, p. 660.

<sup>55</sup> *Ibid.*, p. 682.

Il serait toutefois réducteur de conclure que Marais voue une admiration aveugle au défunt cardinal. Son opinion est tempérée et profondément rationnelle. Ces jugements sont d'ailleurs synthétisés dans une entrée suivant ce trépas, dans laquelle le diariste dresse un bilan du mandat du cardinal qu'il conclut fort à propos en émettant que le prochain premier ministre « ne saurait faire ni pis ni mieux<sup>56</sup> ». Ce bilan témoigne de la grande connaissance que possède Marais de la vie et de l'œuvre du cardinal, laquelle lui provient très certainement de ses relations au Parlement et dans le monde politico-mondain en général. Cette rétrospection est nuancée puisqu'il célèbre le rôle qu'a joué le cardinal sur la scène internationale, évitant nombre de guerres. Cette réflexion est aussi paradoxale car il salue la rectitude du personnage dans ses prérogatives civiles, principalement illustrée par son opiniâtreté à punir les responsables de la déroute financière des années 1720.

Simultanément, il lance une pléthore de reproches au feu cardinal. Avant même son décès, Marais avance déjà certaines critiques. Sur le plan personnel, il l'accuse d'être avide de richesse, cumulant les charges d'abbayes. Fidèle à sa pratique d'écriture savante, il conclut la nouvelle relatant l'octroi d'une nouvelle charge rémunérée par la locution latine « *Cardinales os apertum ad omnia benefica* » dont la traduction serait « les cardinaux ont la bouche ouverte pour gober tous les bénéfices.<sup>57</sup> ». Sur le plan international, il accuse le cardinal d'avoir avachi la souveraineté gallicane devant l'autorité romaine. Il accuse aussi le cardinal d'avoir exacerbé les impôts et la spoliation générale du peuple avec de nouvelles taxes<sup>58</sup>. Beaucoup plus tardivement en 1723, Marais étaye ses critiques concernant la personne même du défunt en insérant de multiples chansons satiriques et parodies licencieuses d'épithames funèbres concernant le premier ministre décédé. Ce retard

---

<sup>56</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 682.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 661.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 682.

dans la transcription de ces artefacts décrivant l'attitude générale du peuple devant l'œuvre et la vie du religieux est, sans doute, fonction d'une politesse et d'une bienséance typique de Marais, laquelle commandait une observance du deuil. Certainement connues bien avant, mais insérées en septembre, ces chansons accusent le cardinal d'avoir été un noceur invétéré, d'avoir été un débauché et d'avoir constamment blasphémé<sup>59</sup>. Les différentes turpitudes du cardinal ne sont pas un fait d'actualité en soi, mais l'emphase avec laquelle le diariste les souligne est fonction de l'attitude généralement réservée et sobre de Marais. Ce rapport négatif des tribulations du cardinal s'inscrit en accord avec le conservatisme moral du diariste.

Marais disserte aussi sur les changements amenés par cette disparition. Ceux-ci consistent en une diatribe contre l'arbitraire dont le cardinal s'est souvent montré coupable dans l'exercice de ses fonctions. Ainsi, le diariste salue le retour en grâce de certains exilés, dont l'exemple le plus frappant est celui de monsieur de Nocé<sup>60</sup>. En pourfendant ainsi la justice quelque peu expéditive du cardinal, Marais se montre épris de justice et surtout adversaire des ambitions démesurées du prélat, lesquelles commandaient l'exclusion de maints hommes d'État devenus nuisibles à sa toute-puissance.

Ces critiques et éloges sur l'œuvre du cardinal dévoilent la psyché de Marais face à son époque, il est épris d'utilitarisme puisqu'il applaudit l'œuvre salutaire du cardinal dans le dossier des finances, mais il pourfend les taxes, lesquelles appauvrissent la population déjà éprouvée. Elles démontrent aussi l'attachement qu'affiche Marais envers la souveraineté française devant la tutelle ultramontaine. S'inscrivant dans la querelle opposant Rome et ses serviteurs jésuites au Paris janséniste et gallican, ce reproche est fonction du parti pris de Marais envers le

---

<sup>59</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 694-695; 696-697.

<sup>60</sup> *Ibid.*, p. 685.

Parlement, lequel consiste en un vecteur de cette opinion gallicane aux accents souvent jansénisants.

Il est bien venu de souligner certains paradoxes observables dans le traitement de cet événement. Marais, fidèle à son amour pour la science, tente d'expliquer explicitement les détails de l'affection selon un principe de causalité scientifique<sup>61</sup>. Or, ce même intérêt pour la science se tait lorsqu'il est question de commenter la météo le jour du décès. Bizarrement, le diariste tisse un lien mystique entre les turpitudes ayant façonné la vie du malade et l'orage s'étant abattu sur Versailles l'après-midi du décès. Marais impute, en somme, la disparition du personnage à une intervention divine, comme il l'explique : « Il n'avait point tonné de tout l'été : il y eut ce jour, un très grand tonnerre et une chaleur affreuse, et il semble que le ciel vengeur ait voulu (...) rengréner cette plaie qui s'est tout d'un coup gangrénée.<sup>62</sup> ». Cette phrase consiste en une exception à l'habituelle linéarité rassise façonnant l'écriture de Marais et elle démontre la perméabilité réciproque des cultures populaire et d'élite.

Bref, la couverture qu'offre Marais de l'événement est aussi un écho de l'opinion publique sur le mandat du feu cardinal. Les jugements que porte le diariste sur cet événement ne lui sont pas exclusivement personnels, effectivement ils semblent souvent modulés par les opinions véhiculées par ses paires parlementaires. L'opinion publique ainsi dévoilée se montre d'une part versatile, puisqu'elle se modifie selon l'institution ou le personnage la propageant, et d'autre part comme rationnelle et universelle puisqu'elle se fonde sur l'examen des faits. Ces deux réalités sont au cœur de l'écriture de Marais, le dévoilant donc comme porteur de l'opinion publique. Celle-ci est donc ambivalente, d'une part elle est moderne puisqu'elle est inféodée aux paradigmes rationaliste et utilitariste, mais elle demeure conservatrice sur le plan personnel et humain.

---

<sup>61</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 660.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 682.

### 3.4 La mort du duc d'Orléans

#### 3.4.1 Jean Buvat

Le diariste relate cet événement de façon relativement sobre, les entrées relatives étant peu nombreuses. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce silence. Premièrement, il est possible que Buvat, fort peu empathique à l'endroit de ce prince, ait simplement voulu passer sous silence ses commentaires négatifs, lesquels auraient diminué ses chances d'édition. Deuxièmement, il est aussi possible que Buvat, loin d'avoir ses entrées dans le monde courtisan, ait couvert ce qu'il connaissait et rien de plus. En effet, Buvat ne rapporte ni ne commente le bouleversement qu'occasionne cette disparition dans l'appareil gouvernemental, tout au plus il explique brièvement la nomination du duc de Chartres comme remplaçant. Malheureusement, cette réserve tait en grande partie le reflet de l'opinion publique. Toutefois, ce traitement en montre davantage sur les pratiques d'écriture du diariste. À l'instar d'autres faits d'actualité concernant la haute société, le traitement que réserve Buvat à celui-ci est particulièrement détaillé. Les sources n'étant pas mentionnées, il demeure que le récit des dernières heures de ce prince semble lui avoir été transmis par un tiers fort avisé. D'ailleurs, le choix de vocabulaire du diariste sollicite la véracité du propos, bien qu'il s'exprime avec le « on » indéfini, il demeure que les verbes ne laissent aucune place à l'incertitude. En effet le choix verbale tend à affirmer plus qu'à laisser planer le doute, le diariste n'utilise que très peu de « on croit » ou « on raconte » et davantage de « on affirme », « on dit », « on a vu ». Au surplus, il semble avoir eu en sa possession certaines sources exclusives. C'est le cas, notamment, de la lettre apologique, citée intégralement, écrite par le duc de Brancas et destinée au prince de Monaco<sup>63</sup>. Ce genre de correspondance n'étant pas à la portée de tous, car rien ne permet de croire qu'elle fut publiée, sa présence dans le journal de Buvat atteste de la richesse documentaire à laquelle ce diariste peut avoir recours. Par sa présence, cette

---

<sup>63</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 464-466.

lettre contribue à l'hypothèse voulant que ce soit la place qu'occupe Buvat à la bibliothèque royale qui oriente son écriture.

Buvat amorce son récit en rapportant le détail des dernières heures de la vie du duc. Il relate l'intégrale de la dernière entrevue tenue par ce prince avec la duchesse de Falari, dans laquelle il semble imputer au duc des paroles rédemptrices<sup>64</sup>. Bien qu'il soit impossible de vérifier la véracité de cet entretien, il demeure que le choix d'insérer ce dialogue dans le journal est fonction d'une angoisse toute chrétienne, et populaire, concernant la mort sans confession, laquelle amène inéluctablement la damnation, à plus forte raison dans le cas d'un homme aussi peu vertueux que le duc. Étant donné que Buvat écrit quelque temps après la mort subite du duc, le diariste semble vouloir insister sur le salut ultime sauvant l'âme du duc des feux éternels. Cette préoccupation pour le salut illustre la préoccupation, autant pour l'homme du peuple que pour le noble ou l'homme de lettre, concernant le salut.

Bien que les commentaires personnels ne sont pas l'apanage de ce diariste, il reste qu'il commente parfois à couvert l'œuvre et la vie du personnage. Dans le même ordre d'idées, l'insertion d'œuvres satiriques ou de paroles ouïes dans son milieu social réalise implicitement le même dessein. Or, sur ce point, il semble ambivalent. D'abord, il présente l'ex-Régent comme un converti de la dernière heure, soudainement inquiet de son salut. Ensuite, il appose l'épithète de « grand Prince » pour le décrire<sup>65</sup>. Aussi, il conclut son journal en citant le dithyrambe formulé par le duc de Brancas. En citant ce texte le diariste opine à l'opinion positive des grands sur le rôle joué par l'ex-Régent<sup>66</sup>. Cependant, ces révérences ne le freinent guère d'insérer l'épithète injurieuse dans laquelle le prince est attaqué autant pour son

---

<sup>64</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 461.

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 464.

<sup>66</sup> Il serait toutefois réducteur de généraliser l'opinion favorable envers le feu Régent chez tous les puissants. En effet, le duc de Brancas était tout de même un partenaire de débauche du Régent. Charles Kunstler, *La vie quotidienne sous la Régence*. Paris, Hachette, 1960, 301 pages. (p. 58-59).

ministère que sa personne. Buvat juge d'à-propos d'accuser ce « grand Prince » d'athéisme, de luxure et d'avoir outrepassé ses prérogatives pour s'enrichir. Concluant ce texte, l'image de la rencontre entre le cardinal Dubois et ce prince sur le fleuve de l'enfer, le premier expliquant au second qu' « il n'est point d'argent ici<sup>67</sup> » est une allégorie évocatrice de l'opinion négative véhiculée par ces satires et leur lectorat. L'irrévérence de Buvat va encore plus loin. Le diariste rapporte, cette fois-ci sous la forme incertaine d'une rumeur, que Philippe d'Orléans prévoyait nombre de malhonnêtetés pour récompenser ses maîtresses et d'autant assouvir ses lubriques besoins<sup>68</sup>. Cette rumeur est fonction d'une attitude générale de l'opinion publique ayant façonné le règne de ce prince, selon laquelle ses maîtresses et la débauche orientaient son ministère. Sur un ton plus formel, le diariste rapporte que l'examen des papiers laissés par le défunt nourrissait le vœu de voir le retour du *Système* sous la forme déguisée des billets de confiance<sup>69</sup>. Ce postulat consiste, en somme, en une synthèse du ministère du personnage, lequel laisse, en guise d'héritage, la triste mémoire de la banqueroute s'étant abattue sur le royaume trois ans plus tôt. Bref, la couverture qu'offre Buvat de l'événement se résume en un billet à la fois vexatoire et élogieux. Expliquées sous une forme impersonnelle, ces entrées laissent poindre un pan de l'opinion publique, laquelle est fort critique de la gestion et de l'héritage de l'époque philippienne, mais peut-être encore plus de la personne même de l'ex-Régent.

### 3.4.2 Edmond- Jean-François Barbier

Barbier disserte abondamment sur la mort du duc d'Orléans. En chiffre, plus de la moitié des entrées du mois de décembre concernent de près ou de loin cet événement et les conséquences de celui-ci. Les sources préconisées par le diariste

---

<sup>67</sup> Jean Buvat, *op. cit.*, p. 464.

<sup>68</sup> *Ibid.*,

<sup>69</sup> *Ibid.*, p. 463.

sont de nature personnelle. Tout semble indiquer que Barbier, dont la vie sociale gravite autour du Parlement, est avisé *de visu* des actualités ou encore par l'intermédiaire d'un tiers, souvent nommé explicitement, à savoir le lieutenant de police d'Argenson. D'ailleurs, Barbier présente cette relation privilégiée avec ce dernier comme gage de crédibilité, il explique : « Cette mort, quoique très éloignée de moi, me regarde, M. d'Argenson étoit l'homme de confiance de ce prince, et seroit parvenu aux plus grands emplois, et moi j'avois la confiance et le secret de celui-ci.<sup>70</sup> ». Ainsi, Barbier écrit sur une note personnelle, laquelle place souvent le diariste comme partie prenante de la trame événementielle. Cette proximité avec les événements diffère des pratiques d'écriture coutumières et du traitement habituel que Barbier réserve aux nouvelles. Ainsi, Barbier glisse parfois quelques anecdotes sur la cabale animant le gouvernement dans les jours suivant le décès. Il explique notamment les tractations mondaines établissant de nouvelles alliances entre différentes maisons, lesquelles servant les intérêts du nouveau premier ministre<sup>71</sup>. Barbier est donc avisé de la refonte politique occasionnée par ce départ.

L'analyse et les commentaires de Barbier semblent également être modulés par cette proximité des cercles de pouvoir. En effet, le diariste inscrit ceux-ci plus dans le futur et moins dans la rétrospection. Il disserte davantage sur les bouleversements qu'occasionne cette disparition dans l'appareil étatique que sur les tribulations passées du Régent. La principale caractéristique de l'écriture du diariste est le ton appréhensif avec lequel il aborde les incertitudes sur les lendemains de l'événement. Fort suggestive est l'entrée concernant la passation de pouvoir entre le feu duc d'Orléans et le duc de Chartres, Barbier explique :

Mais quelle différence de gouvernement! M. le duc est d'un esprit très borné et ne sachant rien, n'aimant que son plaisir et la chasse, étant très attaché à la marquise de Prie (...) c'est

---

<sup>70</sup> Edmond- Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 306.

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 314-315.

elle qui gouvernera et qui tirera de l'argent tant qu'elle le pourra, aussi bien que M. le Duc et le comte de Charolais, son frère.<sup>72</sup>

Bien qu'il s'agisse ici de l'opinion du diariste et certainement celle d'un certain cercle de parlementaires, elle dévoile tout de même un courant, dont ni l'origine ni les échos sont exclusives à Barbier. Celui-ci montre une frange de l'opinion publique, à savoir celle ayant les outils nécessaires pour mener à bien une réflexion sur ces changements ministériels. En ce sens, la dépréciation qu'émet Barbier est bien celle d'une partie du public. Il est d'ailleurs pertinent de mettre ce passage en lien avec une entrée subséquente dans laquelle il est possible d'en comprendre davantage sur l'opinion publique dont Barbier est le porte-parole. Le diariste souhaite essentiellement une gestion saine des finances de l'État afin de prévenir toute forme d'abus analogues à ceux du *visa*. Or, le postulat faisant du nouveau premier ministre un pantin soumis aux caprices de ses femmes s'inscrit comme le contraire de l'opinion de Barbier sur l'ex-Régent. Fidèle à son attitude épicurienne, Barbier explique que les péchés charnels de l'ex-Régent n'ont altéré en rien le brio de son ministère. Cette louange de la séparation entre vie privée et professionnalisme est d'ailleurs soulignée avec emphase par le diariste :

Il avoit une qualité qui est bien l'âme du conseil, qui est le secret. Le duc d'Orléans non-seulement avoit des maîtresses en titres, mais il aimoit fort toutes les p... (passage censuré) nouvelles qui paroissoient dans Paris; il faisoit des soupers avec elles et ses amis, mais toutes ces femmes, p... (passage censuré) ou autres, il n'étoit jamais question d'affaires d'État (...).<sup>73</sup>

Ce qui est donc significatif ici est que Barbier présente une facette de l'opinion publique s'inscrivant dans une modernité étonnante. Barbier ne condamne guère la fréquentation de péripatéticiennes, même si celle-ci est contraire à la morale la plus élémentaire, puisqu'elle n'entrave point le bien de l'État au contraire des

---

<sup>72</sup> Edmond- Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 307.

<sup>73</sup> *Ibid.*, p. 308.

fréquentations aristocratiques du nouveau premier ministre, lesquelles sont dangereuses puisqu'elles placent des femmes cupides près du pouvoir. Ce trait de caractère libertin est d'autant plus dévoilé avec l'entrée consacrée aux circonstances de cette mort. Le diariste semble prendre en pitié le duc pour sa mort peu glorieuse. Il explique, peut-être un peu vite, que finalement la duchesse de Falari est, en fait, une prostituée venue combler le prince et que ce dernier est mort, comme un chien sur le parquet, sans médecin, ni prêtre, ni chirurgien et « n'ayant pour toute compagnie auprès de lui qu'une p... (passage censuré).<sup>74</sup> ». Alors que tout chroniqueur plus vertueux aurait certainement établi un lien entre ce décès et la débauche, Barbier décrit sur une note pathétique ce même événement, se dévoilant d'autant épicurien et libertin.

Barbier abonde en détails afin d'étayer son postulat selon lequel le futur n'est guère prometteur. Outre l'hypothèse selon laquelle le nouveau gouvernement sera en fait dirigé par une coterie courtisane gravitant autour du duc de Chartres, Barbier insiste sur l'imbroglio causé par la mort rapide des numéros un et deux du gouvernement, à savoir le duc d'Orléans et le cardinal Dubois, lesquels sont morts sans laisser aucune directive sur la conduite des affaires d'État<sup>75</sup>. Au fil des entrées consacrées à cet événement, le ton de Barbier se module au gré de l'opinion publique laquelle accueille d'abord ce départ sur une note positive pour ensuite le percevoir sur une note négative, du moins en ce qui touche aux affaires d'État. Les entrées subséquentes où il est question de la refonte du gouvernement opinent à cette critique décrivant ce changement sur une note négative. D'ailleurs, le propos du diariste digresse vers une critique en règle des nouveaux dirigeants. Il explique :

La cour est plus troublée aujourd'hui, le 7 décembre, que le lendemain de la mort du duc d'Orléans. Notre nouveau premier ministre n'est du gout de personne; tous les seigneurs et les

---

<sup>74</sup> Edmond- Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 317.

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 308.

officiers crient. On sait qu'il n'a pas le sens commun, ni aucune pratique des affaires publiques. Cela est triste dans une pareille place.<sup>76</sup>

Ce qui est significatif dans ce passage est la projection dans le futur qu'effectue le diariste. Concluant promptement le sujet de la mort du duc, Barbier insiste pour la continuation de la saine gestion des affaires d'État, laquelle s'inscrit dans le giron du vœu général d'utilitarisme rationnel commun au porteur de l'opinion publique. Or, Barbier juge de façon équitable les actions du nouveau gouvernement. Malgré sa réticence et ses inquiétudes, il reste objectif et se doit de vanter les mérites des premières actions du duc de Chartres, lesquelles abondent dans le sens utile voulu par le diariste. Ainsi, il salue la décision d'abolir les billets de confiance et la taxe du joyeux événement sous prétexte que ses manœuvres n'avaient d'autre but que d'enrichir les politiques au détriment du peuple<sup>77</sup>. Ce genre de reconnaissance relève la crédibilité des jugements de Barbier.

Bien qu'il insiste sur les lendemains de l'événement, Barbier effectue tout de même un léger bilan de la vie et de l'œuvre du duc. Encore une fois, Barbier est ambivalent puisqu'il oriente ses opinions selon qu'elles furent bienfaites et utiles pour le royaume ou simplement à quelques particuliers près du pouvoir. Généralement louangeur envers l'œuvre du ministre, le diariste rappelle cependant certains torts, lesquels témoignent autant sur l'opinion publique. En fait, deux reproches semblent ternir ce bilan. D'abord Barbier réitère sa désapprobation pour le *Système* et l'ensemble des malversations qui en constitue les conséquences directes. Pis encore, Barbier explique que cet homme politique a entretenu une coterie de profiteurs près de lui, devant laquelle il s'est complètement avachi, nuisant au bon fonctionnement du royaume<sup>78</sup>. Il est capital de souligner que Barbier reste fort

---

<sup>76</sup> Edmond- Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 314.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 319.

<sup>78</sup> *Ibid.*, p. 307.

intègre, accusant simultanément ces deux premiers ministres consécutifs de crimes similaires. Ces accusations sont donc encore fonction du vœu voulant une gestion utile inclusive du bien public et non pas l'érection d'une oligarchie cupide.

Barbier, d'un esprit habituellement rationnel et enclin à la science, comme en témoigne de nombreuses entrées allouées à des élaborations scientifiques sur la dégradation manifeste de la santé du duc dans les jours qui ont précédé son apoplexie<sup>79</sup>, élabore étrangement un parallèle mystique entre la mort du duc et l'événement cocasse s'étant déroulé durant l'examen thanatologique du duc. Il explique qu'un grand danois, qui était présent dans la salle d'autopsie, a dévoré le cœur du duc, marquant ainsi l'événement sous de mauvais augures<sup>80</sup>. Ce genre de réflexe montre donc que le diariste, malgré sa rationalité incontestable, réagit encore selon certains réflexes proprement superstitieux, ce qui témoigne d'autant du syncrétisme possible entre culture populaire et culture d'élite.

Pour conclure, le traitement de cette nouvelle témoigne de la clairvoyance du diariste, car il se dévoile fort au courant des affaires d'État passées et à venir. Son rôle de parlementaire et de consultant le projette au cœur du Paris mondain, lequel l'informe des derniers développements. Or, ce même groupe de personne semble plus enclin à s'épancher sur le futur que le passé. Il ne souhaite guère faire dans la nostalgie, il se voit comme membre du rapport de force entre le gouvernement et les particuliers.

### 3.4.3 Mathieu Marais

Étrangement, le traitement que réserve Marais à l'événement de la mort du duc d'Orléans est tenu relativement à d'autres thèmes analogues. Bien qu'il soit possible qu'il l'ait commentée plus longuement dans sa correspondance, il ne semble

---

<sup>79</sup> Edmond- Jean-François Barbier, *op. cit.*, p. 321.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 318 Cette image rappelle la punition biblique de la pécheresse et hérétique Jézabel, dont le cœur fut également dévoré par ses chiens ; Jean Carreyre, *Le Jansénisme durant la Régence*. Louvain, Bureaux de la Revue. 1933. 2vol. p. 387.

pas enthousiaste à traiter des conséquences du sujet, à peine effleure-t-il le propos dans quelques courtes entrées de décembre. Il est raisonnable d'avancer que ce silence étonnant est imputable aux pratiques d'écriture du diariste. En effet, l'écriture de ce dernier est celle d'un homme de plume qui peaufine sa prose autant que celle d'un savant qui sollicite la réflexion érudite. Or, cette mort prend tout le monde par surprise, elle n'est guère attendue, ce qui oblige le diariste à en commenter les causes et conséquences fort rapidement, sans les recherches et autres artifices discursifs modulant d'ordinaire son écriture. En somme, il ne doit se fier qu'à ses sources mondaines, lesquelles n'abondent pas en détails et autres exclusivités. Toutefois, le peu d'informations qu'il en tire est marqué du sceau de l'authenticité puisque le diariste insiste sur la fiabilité de ses sources et s'exprime à l'aide d'un langage affirmatif, laissant peu de place à l'incertitude. Obligé d'en faire un récit ordinaire et n'ayant accès à aucune primeur, Marais reste muet sur de nombreux sujets connexes à cette mort. Aussi, le duc d'Orléans est mort sans faire de commentaire, dès lors la matière sur laquelle il est possible de disserter se limite à l'événement en lui-même et aux hypothèses concernant la succession. Toutefois, il n'est pas d'usage, chez Marais, de conjecturer vainement sur des conséquences, lesquelles sont fort incertaines au lendemain de cette mort. Conséquemment, le ton des premières entrées concernées est celui de l'étonnement, de la surprise et de l'incrédulité plus que celui de l'intelligence et de l'analyse<sup>81</sup>.

Toutefois, il est possible de discerner certaines applications des pratiques d'écriture du diariste. Il s'élève encore comme un savant. À deux principales occasions, le diariste sollicite la connaissance afin d'étayer son propos. Premièrement, en décembre, lors de l'ouverture du corps du défunt, il ergote plus que quiconque sur la cause du décès, avançant des hypothèses relevant de la médecine des plus moderne pour l'époque. Alors que plusieurs imputent sa mort au surmenage et à

---

<sup>81</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 723.

sa vie dépravée, Marais l'impute à des causes physiologiques démontrant des connaissances en médecine<sup>82</sup>. Deuxièmement, Marais interpelle l'érudition, sinon la curiosité, de son lectorat lorsqu'il explique les raisons historiques modulant le changement de nom du successeur du Régent de duc de Chartres à duc d'Orléans. Fidèle à ses pratiques d'écriture caractéristiques, Marais en trouve l'origine en 1661<sup>83</sup>.

Le principal sujet de Marais demeure la succession du Duc d'Orléans au profit du duc de Chartres. Or, il ne semble guère enthousiaste quant à l'avenir. Un exemple éloquent concerne l'une des premières nominations du mandat du nouveau premier ministre, à savoir celle de M. de Novion comme premier président. Or, explique Marais, il ne jouit guère d'une bonne réputation dans l'opinion publique, à plus forte raison dans sa frange parlementaire où « toutes les bonnes têtes le haïssent à merveille.<sup>84</sup> ». Il est tout aussi pertinent de citer les commentaires qu'émet Marais pour décrire le nouveau premier ministre. Non seulement il lui reproche son opiniâtreté à contredire le roi et les autres ministres, mais encore sa simple idiotie<sup>85</sup>. En insistant là-dessus, Marais s'inscrit dans l'opinion publique générale selon laquelle le nouveau chef n'a ni le génie, ni la crédibilité de son prédécesseur. D'ailleurs, Marais manifeste ce manque de confiance lorsqu'il explique que :

On dit que le duc d'Orléans s'est tué à débrouiller les affaires que le cardinal Dubois n'avait pas finies, que le cardinal Dubois s'est tué à finir celles du duc d'Orléans et que M. le duc, qui n'a point de santé, se tuera à finir celles de tous les deux . Un bon Conseil n'en mourrait pas.<sup>86</sup>

---

<sup>82</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 725.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 726.

<sup>84</sup> *Ibid.*, p. 727.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p. 728-729.

<sup>86</sup> *Ibid.*, p. 732.

Ce qui est significatif ici est que Marais souhaite explicitement un changement de type de gouvernement. Sans doute encore amer de la gouverne quasi despotique ayant conclu la Régence, Marais espère une véritable direction collégiale pour les affaires courantes du royaume. Ce vœu s'inscrit d'autant dans le souhait général de voir le royaume être gouverné, avec le concours du Parlement, selon des objectifs utiles de bien général. C'est d'ailleurs dans ce paradigme qu'il faut classer le jugement que porte Marais sur certaines actions avancées par le premier ministre nouvellement nommé. Il commente positivement les deux actions liminaires du nouveau magistrat, à savoir la suspension des droits d'entrée sur plusieurs denrées essentielles ainsi que celle interrompant la taxe du *joyeux événement*, action sans équivoque dont le commentaire est ponctué par : « cela a peu d'exemples et marque une attention pour le peuple.<sup>87</sup> ».

Marais ne disserte que fort peu sur l'héritage du duc d'Orléans, effectivement il ne commente que certaines suppositions, sujet sur lequel il demeure poli. Deux exemples méritent d'être cités. Il accuse, prouve à l'appui, la volonté du duc de faire revenir le *Système* et Law dans les bonnes grâces de l'État<sup>88</sup>. Il avance même que les accusateurs des intimés, dans les affaires subséquentes de malversation, pourraient être pendus. En somme, le diariste explique que le duc est mort providentiellement, à point pour ne pas encore nuire à la saine gestion des affaires d'État. Cette critique est fonction du traumatisme verveusement décrit par le diariste, mais aussi elle s'inscrit dans le vœu général voulant le bien public, et non pas l'enrichissement de quelques particuliers. Marais commente également les papiers de correspondance officielle tenue par le défunt. Attaché à une pratique d'écriture bienséante, le diariste ne peut qu'être scandalisé à la lecture des lettres envoyées par ce prince, lequel représentait le

---

<sup>87</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 728.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 731-732.

royaume à la face du monde. Il n'en critique pas le contenu, mais la forme, dont il condamne la vulgarité indigne pour un prince de ce rang<sup>89</sup>.

Bien qu'il souhaite l'érection d'un gouvernement utile au bien du royaume, il demeure que Marais est méprisant envers la plèbe. Ce mépris est particulièrement visible dans l'entrée concernant la réaction populaire envers ces deux mêmes actions, il y accuse la versatilité du peuple, toujours susceptible de maudire la mémoire du disparu au profit du nouveau<sup>90</sup>. Il renchérit son postulat élitiste en décrivant le cortège funèbre amenant la dépouille à son dernier repos. Le diariste y explique qu'« il y avait une foule de peuple, et on n'a jamais entendu dire tant de sottises<sup>91</sup> ». Il illustre son postulat en méprisant particulièrement un laquais anonyme, lequel avait répondu, à la question concernant la destination du cœur du trépassé, qu'il n'en savait rien, mais qu'il avait, par contre, vu son âme passer par la rue d'Enfer<sup>92</sup>. Ce qui est donc révélateur dans cette attitude est que bien que Marais souhaite le bien pour le peuple, il ne s'identifie pas à lui.

### 3.5 Observations et conclusion

Ce qui est d'abord primordial dans cette section est l'enthousiasme qui semble animer les diaristes dans le traitement de ces trois événements majeurs ayant ébranlés la vie de cour et la politique. Bien que pour des raisons évidentes la présente étude se soit bornée à analyser le traitement de trois événements majeurs, il demeure qu'en terme de statistiques les événements de cour, les mondanités et politique représentent

---

<sup>89</sup> Mathieu Marais, *op. cit.*, p. 728.

<sup>90</sup> *Ibid.*, p. 728.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 731.

<sup>92</sup> *Ibid.*,

plus de la moitié du total des entrées de l'année 1723<sup>93</sup>. Il est d'ailleurs pertinent de souligner la relative absence du roi dans ces mêmes entrées. Nonobstant, l'événement majeur qu'est sa majorité, laquelle est du reste traitée sous l'angle des changements qu'il occasionne davantage que sous celui de la magnificence royale, il ne demeure aux yeux de ces écrivains qu'un adolescent ne prenant pas une part active dans la politique. Dès lors, une première conclusion s'impose : les diaristes dissertent selon une pratique d'écriture qui est naturellement modulée par leur vie sociale et leurs fréquentations, dont ils partagent ou rapportent les angoisses, le roi n'étant encore pas un personnage agissant, il est naturel qu'il ne soit guère au centre des conversations des diaristes.

L'abondance de nouvelles mondaines et politiques témoigne de l'importance qu'accordent les diaristes à l'exercice politique ainsi qu'à ses acteurs. Aussi, cette abondance accuse la compréhension qu'ont ces mêmes diaristes des rapports de force, opposant, surtout chez Barbier et Marais, leur milieu professionnel parlementaire et la cour. C'est donc ce rapport de force qui oriente les dires des diaristes. Ainsi, l'opinion publique qui s'y devine n'est en fait qu'une fraction de l'ensemble des opinions publiques observables. En effet, elle se présente comme modulée par les impératifs et intérêts de la classe parlementaire. Il semble d'importance d'éclaircir les raisons profondes expliquant la construction de cette opinion parlementaire, lesquelles s'articulent autour de deux domaines majeurs, à savoir d'une part l'opposition entre le gallicanisme parlementaire souvent janséniste et le triumvirat unissant le Régent, le cardinal Dubois et John Law et d'autre part la crainte d'usurpation de la couronne ressentie dont le Régent est discrètement accusé par ces mêmes parlementaires. Afin de comprendre les linéaments de ces oppositions, il semble nécessaire d'en inscrire la genèse dans le caractère même de ce genre de gouvernement. Les différentes régences ayant comblé les interrègnes de l'histoire française furent animées par des débats analogues car, durant ces périodes, les différentes factions sont toujours moins

---

<sup>93</sup> Voir annexe I (p.149).

soumises puisque le pouvoir n'est que temporaire « et les ambitieux redoutent moins la puissance d'un maître passager.<sup>94</sup> ». Cette prémisse est capitale car elle oriente les actions du Régent tout au long de cette période.

Le rapport de force opposant le gallicanisme janséniste, dont le Parlement est le porte-parole, et le pouvoir s'inscrit à l'extérieur des querelles théologiques. Dès lors, les raisons expliquant la tendance janséniste du Parlement et la réprobation du Régent s'inscrivent dans un enjeu temporel. Barbier et Marais ne sont pas des hommes animés d'une religiosité mystique comme les cloîtrés de Port-Royal, tout comme le Régent n'est pas un papiste convaincu; toutefois les débats concernant leurs prérogatives civiles respectives amènent les deux groupes de pression à chercher une légitimité extérieure. D'ailleurs, la preuve que ces alliances ne sont que temporaires et pratiques devient évidente lorsqu'est considérée l'alliance entre le Régent, gallican et jaloux de son ascendance sur les affaires du royaume, et le Saint-Siège, laquelle est principalement illustrée par la nomination de son allié Dubois au cardinalat et les différentes actions entreprises par ce dernier pour bâillonner le Parlement factieux dans la phase autoritaire de la Régence, c'est-à-dire lors des critiques des politiques fiscales de Law de 1720. Officiellement entreprises pour contenter Rome au sujet des membres du clergé rebelle, les manœuvres de Dubois, dont l'accommodement de 1720 est le meilleur exemple, s'inscrivent en fait dans un tour de force afin de court-circuiter le processus décisionnel et d'en écarter le Parlement<sup>95</sup>. L'alliance entre les parlementaires et les disciples de Port-Royal s'explique aussi par des impératifs temporels. En effet, les jansénistes, par tradition, luttaient contre l'influence des Jésuites, lesquels prêchaient la soumission, autant civile que théologique, à Rome. Or, dans un contexte où le Parlement revendique une prépondérance dans les leviers de l'État, il s'allie logiquement au plus imposant groupe de pression défendant

---

<sup>94</sup> Émile Levasseur, *Recherche historique sur le Système de Law*, New-York, B. Franklin, 1970, 408 pages. (p. 30).

<sup>95</sup> Jean Carreyre, *op. cit.*, p. 22-23; 27-28.

sensiblement la même opinion, à savoir une indépendance face à Rome et un affranchissement face au pouvoir en place. Bref, l'attitude de Marais et Barbier s'explique, dans le domaine des affaires d'État, par leur sympathie janséniste, laquelle leur est inoculée par des impératifs temporels façonnés par le gallicanisme, ce dernier étant, dans les années suivant *Unigenitus*, récupéré et canalisé par les penseurs port-royalistes. Dès lors, le différend janséniste devient l'occasion toute désignée pour pourfendre les tendances despotiques du Régent<sup>96</sup>.

Comme l'explique Pierre Chaunu, il est même possible de dresser une géographie de cette dissidence. Elle s'inscrit dans le cadre urbain, au sein même des quartiers où sont établies les institutions gouvernementales, il explique qu'« il y a donc au centre de Paris, autour du Palais, un contre-pouvoir qui pèse le poids d'une plume, mais qui est là, là où il convient d'être, là où sont les leviers<sup>97</sup> ». Cette réalité est d'autant plus vraie durant la Régence où le centre décisionnel est le Palais-Royal parisien, et non Versailles. Cette centralisation du pouvoir, délaissant la tranquillité périphérique, contribue certainement à exciter la tension entre les différents groupes. Cette réalité contribue et motive les diaristes car ceux-ci vivent précisément dans ce milieu.

La recherche de légitimité du Régent s'inscrit aussi auprès de la cour. Ne pouvant museler le Parlement, le Régent octroie à certains courtisans certaines fonctions dans l'appareil étatique afin d'y fonder des appuis solides et individuels, lesquels préserveraient Philippe d'Orléans de tout mouvement frondeur de groupe. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre la création des conseils polisynodiques, laquelle soulève l'ire des diaristes car ces conseils dépouillent le Parlement de ses prérogatives et de sa souveraineté pour l'allouer à un groupe

---

<sup>96</sup> Jean Carreyre, *op. cit.*, p. 391 et suiv. voir aussi : Pierre Chaunu, (dir.), *Le basculement religieux de Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1998. 619 pages. (p. 79 et suiv.).

<sup>97</sup> Pierre Chaunu, *Le basculement religieux de Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1998. 619 pages. (p.128-129).

restreint ne discutant point les décisions du Régent. Ainsi, Dubois, Law et Philippe d'Orléans peuvent manœuvrer à leur guise de par leur alliance avec l'aristocratie courtisane<sup>98</sup>.

Le traitement que réservent les diaristes au Cardinal Dubois ne semble pas être exclusivement fonction de la querelle entre les parlementaires et le tenant du pouvoir. Il semble qu'il y ait, dans le personnage même de l'ecclésiastique, certains éléments contraires à la vision sociétale des diaristes. Barbier et Marais sont conservateurs sous de nombreux angles par lesquels ils légitiment leur situation confortable. Or, Dubois est l'archétype du parvenu<sup>99</sup>. Son ascension vertigineuse dans l'appareil étatique, fruit d'un opportunisme que seule la période de relâchement philippienne pouvait engendrer<sup>100</sup>, est une atteinte au souhait d'une société rigoureusement stratifiée, laquelle est célébrée dans les écrits des parlementaires<sup>101</sup>. En somme, cette idée témoigne que l'opinion des diaristes n'est pas exclusivement inféodée aux idées progressistes de bien-être général et d'utilité, mais aussi dans celle de pourfendre cet élément déstabilisateur à l'ordre social qu'est la désormais possibilité, pour l'homme de rien, de parvenir aux plus grands sommets.

Dans le même ordre d'idées il est possible d'expliquer les causes sous-jacentes à la constante méfiance que manifestent les diaristes à l'endroit du duc d'Orléans. Les diaristes semblent tous opiner l'hypothèse selon laquelle l'ex-Régent prévoyait, peu de temps avant sa mort, le retour du *Système* et de Law sous la forme

---

<sup>98</sup> Emmanuel Le Roy Ladurie, « Réflexion sur la Régence », *French Studies*, vol. 38, (1984), p. 286-305 (p. 290).

<sup>99</sup> Il est effectivement très riche. Voir tableau récapitulatif de ses avoirs selon Saint-Simon dans Charles Kunstler, *op. cit.*, p. 146.

<sup>100</sup> Il est toutefois à noter que la collaboration entre Dubois et Philippe d'Orléans est née bien avant le commencement de la Régence, en fait Dubois fut éducateur du jeune prince depuis 1687. Guy Chaussinand-Nogaret *Le Cardinal Dubois : 1656-1723 ou une certaine idée de l'Europe*, Paris, Perrin, 2000. 257 pages. p. 21-22.

<sup>101</sup> Guy Chaussinand-Nogaret, *op. cit.*, p. 145.

de *billets de confiance*. Or, il semble que cette méfiance soit fonction d'un vieux bruit, sur lequel une large partie de l'opinion publique s'appuie pour accuser Philippe d'Orléans de vouloir usurper le trône de France. Comme l'expliquent certains spécialistes, nombre de courtisans et d'hommes avisés tissaient des liens en le nombre incroyablement élevé de décès ayant endeuillé l'entourage royal du futur Régent dans les derniers mois du règne de Louis XIV<sup>102</sup>. Bien que rien ne prouve ces calomnies, leurs échos dans les feuilles des diaristes témoignent tout de même de la facilité, pour l'opinion publique, de s'emballer sur des conjectures funestes. Au demeurant, ce même genre d'accusations gratuites complète la dénonciation du personnage puisqu'elle permet de condamner un homme qui, à l'instar du cardinal Dubois, à forcer les rennes du pouvoir. L'agissement despotique du Régent à l'endroit du Parlement corrobore, *a posteriori*, les funestes soupçons de l'opinion publique sur le personnage. Bien qu'il ne soit jamais parvenu au trône de France, il demeure qu'il a agi comme tel durant les trois dernières années de la Régence, ce qui ne peut qu'alimenter ce genre de clabauderie.

Malgré les nombreux vices et turpitudes dont les diaristes accusent ces deux hommes de pouvoir, il demeure qu'ils témoignent d'une grande justice en insistant sur les actions positives entreprises par ces défunts. Ces louanges sont proportionnelles au souci d'utilité dont elles témoignent. Ces propos des diaristes inscrivent donc leurs auteurs dans le giron moderne de l'opinion publique, à savoir celui souhaitant le bien général du royaume et célébrant la sagesse rationnelle des gouvernants. En somme, bien qu'ils aient accumulé une vive rancœur à l'endroit de ces deux personnages, les diaristes en dressent un bilan objectif. Cette tempérance du propos galvanise, par ricochet, la crédibilité de leurs dires. Il semble qu'ils rendent justice au Régent, ce dernier étant vraisemblablement au cœur de la reprise de la prospérité après les années d'austérité causées par l'endettement louis-quatorzien. En

---

<sup>102</sup> Charles Kunstler, *op. cit.*, p. 47.

effet, la reprise des travaux publics, le développement des différentes académies, le plus grand libéralisme dans le commerce et le développement des communications sont autant de mesures témoignant d'une compréhension des nouvelles réalités et ne peuvent qu'être célébrées par les diaristes<sup>103</sup>. Au final, cette ambivalence du propos montre que l'opinion publique est versatile. Elle peut être, au gré des réflexions qui l'animent, ondoyante et elle ne s'accroche point aux préjugés ni aux jugements totaux sur un même sujet.

Malgré la diversité d'opinions publiques qu'il est possible d'observer dans les écrits étudiés, il demeure toutefois que ces opinions dévoilent comme autant d'applications des théories développées par Farge, Darnton, Baker et Chartier. D'abord, ces textes illustrent le postulat selon lequel l'opinion publique pourfend l'infailibilité de l'institution royale et contribue « à désacraliser l'image du monarque<sup>104</sup> ». Non seulement le roi est critiqué, mais les diaristes contribuent à démystifier sa personne même, la présentant comme taciturne, grossière et soumise à l'ex-Régent, dévoilant du même coup la prépondérance de l'expérience politique devant la jeunesse, si royalement légitimée qu'elle puisse être. Dans le même ordre d'idées, les diaristes démontrent une irrévérence devant le secret, scellant souvent les actions politiques, puisqu'ils sondent l'espace public afin de connaître les raisons des actions passées et les motivations des actions futures commises de la classe dirigeante. Ainsi, ces textes offrent une illustration de la thèse de Chartier et Farge sur la construction de l'espace public, lequel s'élève sur cette réflexion.

Comme l'expliquaient certains spécialistes, le dénominateur commun des arguments des écrits des tenants de l'opinion publique est la raison, individuelle et critique, des affaires d'État, discours articulé principalement autour du paradigme utilitariste. Les critiques amenées par les diaristes s'inscrivent pertinemment dans ce

---

<sup>103</sup> Charles Kunstler, *op. cit.*, p. 287 et suiv.

<sup>104</sup> Arlette Farge, *Dire et mal dire : l'opinion publique au XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 310 pages. (p. 60).

éréneau. D'abord, ceux-ci utilisent le sentiment populaire pour opiner ou condamner une action. Non pas qu'ils s'identifient au peuple, car ils ne manquent pas une occasion d'en réprocher l'empressement et l'irrationalité, mais ils souhaitent une société où le bien-être des sujets serait au cœur des manœuvres gouvernementales. Cette considération pour le peuple accuse l'existence d'un rapport de force entre les institutions dominantes et l'opinion publique, car, comme l'explique Baker, celles-ci quêtent leur légitimité auprès d'une tierce entité, à savoir l'opinion populaire<sup>105</sup>.

Il serait toutefois réducteur d'expliquer les écrits des trois diaristes selon une grille d'analyse monolithe, assimilant harmonieusement tous leurs dires à une entité homogène constituant l'opinion publique. En fait, ce chapitre atteste de l'hypothèse selon laquelle les dires de ces écrivains se distinguent et se façonnent selon leur personnalité, leurs milieux sociaux et leurs intérêts. L'opinion publique est plurielle, elle se construit certes sur des bases communes, mais emprunte différents parcours afin de confirmer un argumentaire visant sensiblement le même but. Ainsi, un même événement suscite trois regards différents, mais dont les visées se ressemblent. Une légère analyse individuelle est ici de circonstance.

Premièrement, il est possible de dégager une première facette de l'opinion publique chez Marais. Celui-ci inscrit sa critique des mondanités et de la vie politique sous l'angle proparlementaire, mais sur un ton érudit. Cet appel à la connaissance atteste du souci que ce dernier porte à la réflexion et à l'érudition individuelle, accusant du même coup l'idée selon laquelle l'opinion publique se construit sur la raison inhérente à chacun, sans égard à l'appartenance à une quelconque institution, mais à la condition inaliénable d'afficher une curiosité aiguë. Nonobstant cet angle moderne, Marais écrit selon un code de valeur passéiste marqué par un éloge de la sobriété et articulé par un ton révérencieux. Il est très attaché à la monarchie, car il voit en elle une garantie de stabilité et de légitimité, il souhaite néanmoins une plus grande collégialité dans les affaires courantes car cela donnerait une gouverne plus

---

<sup>105</sup> Keith Michael Baker, « Politique et opinion publique sous l'Ancien Régime », *Annales ESC*, vol. 42, janvier-février 1987, p. 41-71. (p.44).

efficace au royaume. S'il méprise le peuple, c'est avant tout parce que ce dernier n'affiche pas cette érudition et cette curiosité qui lui sont chers. Bien qu'il réussisse à s'émanciper du peuple il n'en demeure pas moins soumis à certains réflexes populaires, bien illustrés par les traces de magies lors du décès du duc d'Orléans.

Deuxièmement, Barbier amène une autre perspective de l'opinion publique. Bien qu'il soit, à l'exemple de Marais, porteur d'arguments élitistes et peu sympathique face au peuple, il demeure qu'il est moralement plus souple que ce dernier. Comme en témoigne son traitement des décès de Dubois et d'Orléans, ce diariste se présente en épicurien ne jugeant que la portion publique de la vie de ces personnages, taisant ses commentaires sur leur vie privée turpide et lubrique. Au demeurant, cette approbation tacite de ces comportements s'inscrit dans la théorie barthésienne selon laquelle l'attestation d'écart à la norme remplit une fonction catharsis auprès des observateurs coupables des mêmes irrégularités.

Troisièmement, Jean Buvat dévoile, dans son traitement des nouvelles mondaines, une troisième voie à l'opinion publique. Étant donné ses ambitions vouant son texte à une diffusion plus large, Buvat tait ses commentaires personnels. Ce faisant, il demeure conservateur car il ne pourfend guère les personnages ou les institutions. Toutefois, il interpelle la raison de son lectorat, car il amène implicitement celui-ci à opiner ses critiques par le choix des textes avec lesquels il amplifie son travail et par le choix des nouvelles qu'il traite. Bref, ce chapitre consiste donc en l'illustration des postulats et confirme sous plusieurs angles l'hypothèse du départ. L'écriture des trois diaristes consiste en autant de piste afin de comprendre l'opinion publique, par contre elles en dévoilent aussi toute la complexité.

## CONCLUSION

Il semble pertinent de commencer cette conclusion par les limites qui freinent les impacts d'un tel mémoire. Celles-ci s'inscrivent tant au niveau spatial que temporel. D'abord, au niveau temporel, elle se limite à l'année 1723. Cette limite est fonction de raisons évidentes modulant ce genre de travail. Cette temporalité demeure capitale dans la mesure où cette année est particulière. Elle s'inscrit comme une date charnière de l'histoire française, à l'instar des grandes années de bouleversements politiques que sont 1515, 1715, 1789. Toutefois, le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, et à plus forte raison le début du règne de Louis XV offre un moment opportun pour mesurer l'opinion publique, puisque huit années de régime peu ou prou libéral ont relâché les contraintes qu'avaient intériorisées les intellectuels. En plus, elle présente un nouveau vecteur par lequel il est possible de comprendre mieux l'opinion révélée au quotidien, à savoir par l'usage personnel de l'écriture. En effet, la Régence de Philippe d'Orléans semble être plus importante dans l'histoire de France que les autres interrègnes, sa longue durée et la simple mention qu'elle est désignée par la majuscule dans l'historiographie témoignent de son originalité historique.

La libre critique des actions du pouvoir semble être devenue possible à une plus grande partie de la population à partir de cette date. Non seulement le pouvoir n'y est plus sanctionné par l'infaillibilité divine, mais en plus le niveau de vie du royaume s'améliore à mesure que les extravagances louis-quatorziennes deviennent choses du passé. Comme le synthétise le spécialiste de l'histoire économique de cette période Émile Levasseur :

Le Régent ouvrait une ère nouvelle. On était las des vieux moyens comme des vieilles mœurs ; la société se montrait avide de mouvement et de jouissances; elle voulait être libre et elle abusait de sa liberté comme un esclave qui a rompu sa chaîne. De là cette débauche crapuleuse sur les degrés du trône, ces débordements qui font rougir et qu'on ne saurait comprendre, si les misères du royaume et la triste austérité des dernières années de Louis XIV n'eussent comprimé tous les ressorts de la vie<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Émile Levasseur, *Recherche historique sur le Système de Law*, New-York, B. Franklin, 1970, 408 pages. (p. 100).

Malgré cette grande circonspection temporelle, il demeure que ce travail s'inscrit comme une bribe participant à la compréhension générale des phénomènes sociaux des Temps modernes, et plus particulièrement de la Régence. Mis en perspective avec d'autres travaux analogues, il serait envisageable de construire une mosaïque, laquelle joindrait les différentes connaissances sur cette période.

Une autre limite semble incontournable. Le corpus manuscrit ici étudié est relativement réduit par rapport à la quantité importante d'égo-documents produits durant cette période. Comme l'expliquent certains spécialistes, le caractère exponentiel que prend la production scripturaire dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle rend d'autant plus difficile l'étude de cet objet historique<sup>2</sup>. La trop grande quantité de productions oblige l'historien à réduire la portée de son travail. En somme, l'idée de dresser une synthèse des pratiques d'écriture semble être inenvisageable. Bien que ce mémoire aurait pu être complété par la contribution qu'amènent certains contemporains des diaristes, dont les points de vue sont différents, tels Saint-Simon, le marquis d'Argenson ou Charles Pinot Duclos, il demeure que cette étude soulève une nouvelle perspective puisque les diaristes n'écrivaient pas dans la même optique que ces auteurs avec lesquels, au reste, ils n'avaient que peu en commun. Comme l'explique avec éloquence Charles Aubertin :

Il y a deux sortes d'auteurs de Mémoires : il y a les chroniqueurs passionnés, d'une véhémence ou d'une aigreur intéressée, dont la personne, les idées, l'ambition sont fortement engagées dans les événements en train de s'accomplir, et qui prennent à partie les contemporains comme des ennemis ou des rivaux ; Saint-Simon et d'Argenson lui-même sont de ceux-là. Il y a les simples curieux, que le spectacle attire et qui ne demandent à leur Journal que la satisfaction du barbier de Midas ou le plaisir plus noble, vanté par Horace et cher à Lucilius : ce bonheur de pouvoir dire son mot et d'épancher son cœur dans la plus secrète des intimités, celle de l'écrivain avec lui-même, et en vue de cette vague postérité qu'on ne désire

---

<sup>2</sup> Christine Berkvens-Stevelinck, « Les catalogues de manuscrits », dans Université de Lyon II. Centre d'études du XVIII<sup>e</sup> siècle. Table ronde, (1981). *Le journalisme d'Ancien Régime*. Lyon: Presses universitaires de Lyon, 1982. 413 pages. (p. 11-12).

pas et qu'on n'est pas sûr d'avoir pour public posthume. De ce nombre est Barbier, en compagnie de Buvat et de Mathieu Marais.<sup>3</sup>

Ainsi, ce mémoire s'inscrit dans l'optique voulant comprendre l'écriture personnelle et non celle produite avec l'idée claire de produire un artéfact conçu pour travestir la réalité aux générations futures. Cette écriture semble d'ailleurs l'écueil inévitable sur lequel échouent nombre d'études portant sur ces écrivains qui n'étaient pas exclusivement des observateurs des événements, mais surtout des acteurs. Cette participation aux actions politiques et judiciaires entraîne inéluctablement une recherche de légitimité *a posteriori*.

Cependant, il semble judicieux de corriger le postulat d'Aubertin. Effectivement, les écrits des diaristes, surtout pour Marais et Barbier, dépeignent un type bien particulier d'opinion, à savoir celle de la frange parlementaire. Dès lors, ceux-ci non plus échappent à la tentation de produire un discours intéressé et conditionné. Néanmoins, ils ne peuvent être comparés à Saint-Simon puisqu'ils s'expriment au nom d'une institution et rarement à titre individuel et leur rapport au pouvoir est bien différent. Surtout, leur pratique d'écriture est plus instantanée, elle cherche à pérenniser la parole et le regard davantage que d'avancer une réflexion.

L'étude des pratiques d'écriture amène aussi une conclusion bigarrée. Bien que les trois écritures se ressemblent sur certains points méthodologiques tels que la recherche de nouveautés et le délaissement des nouvelles déjà lues dans les plus grands journaux, elles demeurent changeantes selon l'origine sociale et le statut de l'auteur. Les destinataires étant restreints, les diaristes possèdent une plus grande marge de manœuvre pour disserter les actualités. En fait, seul Buvat tente d'insérer son travail dans le style et le créneau de son époque afin d'en faciliter l'édition. Pour Marais et Barbier, c'est vraisemblablement leur situation parlementaire qui

---

<sup>3</sup> Charles Aubertin, *L'esprit public au XVIIIe siècle, étude sur les correspondances politiques des contemporains, 1715-1789*. (Édition en ligne, selon l'édition de Slatkine reprints, Genève, 1968, 500 pages.), Collection « les Classiques des sciences sociales », Chicoutimi, 2006. (p. 178).

conditionne leur intérêt et leurs sources d'informations. En effet, même dans le cas de sujets ne concernant pas explicitement l'activité parlementaire, il est très fréquent d'en comprendre le rapport. Ainsi, l'écriture diariste se révèle être une pratique faite à loisir, mais dans un cadre professionnel.

Cette orientation distingue les écrits de Marais et Barbier de ceux de, par exemple, Simon-Prosper Hardy.<sup>4</sup> En effet, il s'agit moins d'arpenter la rue à la recherche de nouvelles que d'immortaliser, sur papier, les enjeux de l'activité parlementaire. Ces écrivains du loisir ont une pratique d'écriture dans laquelle la parole, les ouïes-dire et la rumeur prennent une place prépondérante alors que *le visu* est secondaire. Le résultat de ces processus respectifs est que pour Hardy l'écriture semble être le compte-rendu de ses promenades<sup>5</sup> alors que pour Marais et Barbier il s'agit des exposés de leurs rencontres, conversations et dans une moindre mesure celui de leurs lectures. Dès lors, il devient possible d'en connaître plus sur l'opinion publique avec ces derniers puisque leur écriture traite moins d'observations personnelles que d'impression générale concernant l'espace public. Au surplus, ces impressions s'inscrivent comme les résultats de conversations portant sur l'espace public avec des individus ayant souvent des rôles clés dans celui-ci.

L'opinion publique que présentent les diaristes, surtout Barbier et Marais, souhaite donc la participation des parlementaires pour le bien du royaume. Il est d'ailleurs adéquat de deviner dans ce processus discursif un souhait qui sera, quelques dizaines d'années plus tard, théorisé par Montesquieu, à savoir la séparation contemporaine des pouvoirs entre les paliers exécutif, législatif et judiciaire. En ce sens, la Régence consiste en la période où une telle forme de pouvoir devient envisageable. À plus forte raison, cette opinion s'établit chez les parlementaires, lesquels constituaient, par tradition, en un bastion plus ou moins docile. Ce postulat

---

<sup>4</sup> Laurent Turcot. *Le promeneur à Paris au 18e siècle*, Paris, Gallimard, 2007. 426 pages. (p. 343-351).

<sup>5</sup> *Ibid.*, p. 351.

doit toutefois être nuancé. En effet, il ne s'agit pas de donner de trop nobles intentions à la frange parlementaire. Si elle semble agir au nom du bien public selon un argumentaire utilitariste, c'est avant tout parce que celui-ci est mieux reçu par l'ensemble de la société lettrée et intéressée à la chose politique. Au surplus, les visées des parlementaires s'établissent également à court terme, cette requête de pouvoir et de souveraineté est fonction du désir de se conforter dans l'édifice social afin de préserver leur situation confortable.

Bref, bien avant le noble désir de voir le royaume être gouverné selon les principes républicains de bien commun, les parlementaires souhaitent une société où roi, courtisans et aristocrates ne jouiraient d'aucune férule sur la souveraineté du Parlement. Ayant jouit, quelques temps, de la collégialité qu'offrait la Régence, les parlementaires souhaitent un statu quo où leur prérogatives seraient souhaitées et respectées. Comme le théoriserait beaucoup plus tard Pierre Bourdieu dans un article controversé niant l'existence indépendante et ontologique d'une opinion publique cohérente, ce mémoire permet de la comprendre davantage comme un processus discursif par lequel un groupe saisit les rapports de force les liant au pouvoir en place<sup>6</sup>.

En terminant, ce mémoire a permis de déceler une nuance importante dans l'historiographie portant sur l'histoire culturelle des Temps modernes. En s'intéressant à un sujet dont les sources sont très limitées et circonspectes, il devient possible d'échapper aux grandes synthèses, lesquelles amènent inéluctablement une réduction du propos par des recoupements hasardeux. Autant les spécialistes ayant assimilé l'opinion publique à une entité cohérente, homogène et surtout réservé à l'élite que ceux qui y voyant les linéaments de 1789 procèdent par ce genre d'opération où la complexité de la réalité historique est oblitérée au profit d'une synthèse hardie. Les diaristes ici étudiés présentent, en somme, la complexité et la versatilité de l'opinion publique. En effet, elle fait appel à la raison voulant le bien

---

<sup>6</sup> Patrick Charpentier, *Faire l'opinion*, Paris, Minit, 1990. 311 pages. (p. 12-13).

commun et une gouverne efficace tout en ne dissimulant pas un mépris pour le peuple. Cependant, ce mépris ne soustrait pas les diaristes à certains réflexes populaires, ce qui contribue à étayer le postulat selon lequel il existe des vases communicants entre la culture de l'homme du peuple et celle de l'homme de lettre.

Ce mémoire, de par l'analyse sérielle des entrées pour une seule année, a permis de voir comment l'opinion publique est floue, incertaine, restreinte et omniprésente à la fois, mais surtout plurielle et ambivalente. En effet, il est possible de l'inscrire à la fois dans la modernité, car elle souhaite une gouverne plus utile, mais elle est simultanément conservatrice car jalouse des privilèges de ses porteurs, en l'occurrence le Parlement de Paris. Elle méprise généralement le peuple, mais le traite avec empathie lorsqu'il est temps de construire un argument utilitariste. Bien que ce mépris se révèle être, en somme, une tentative, pour l'homme de lettre, de s'émanciper du peuple, il reste façonné de réflexes populaires.

En décrivant les rouages pour une période limitée, chez une partie bien précise de la population, à savoir le Parlement et la dissidence qu'il rassemble, ce mémoire contribue modestement, à la compréhension des changements régulant l'espace public durant le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il permet de comprendre la Régence comme la fenêtre ayant ébranlé, de façon irrémédiable, les bases de l'absolutisme traditionnel. L'opinion publique, après huit ans de liberté, ne pourra plus jamais être soumise, l'élan la propulsant comme moteur de l'espace public est désormais bel et bien incoercible.

## ANNEXES

## ANNEXE I

Répartition des entrées selon le genre de nouvelles <i>En nombre absolu et pourcentage</i>							
	L'année 1723 au jour le jour.					Mondanités et vie politique	TOTAL
	Catégorie 1 : Nouvelles à sensations : Procès- chocs et crimes crapuleux.	Catégorie 2 : Économie	Catégorie 3 : International et extra- parisien.	Catégorie 4 : culture	Catégorie 5 : nouvelles personnelles		
BARBIER	53 (32.51%)	4 (2.45%)	3 (1.84%)	3 (1.84%)	3 (1.84%)	97 (59.50%)	163 (100%)
BÜVAT	21 (21.21%)	24 (24.24 %)	5 (5.05%)	1 (1.01%)	0 (0.00%)	48 (48.48%)	99 (100%)
MARAIS	55 (15.94 %)	30 (8.69%)	18 (5.21%)	51 (14.78 %)	7 (2.02%)	184 (53.33%)	345 (100%)
TOTAL	129	58	26	55	10	329	607

## ANNEXE II

Répartition des entrées selon les sources <i>En nombre absolu et pourcentage</i>						
	Présence <i>de visu</i> , source individuel le.	Source spécifiée : personnage nommé explicitement	Sources imprimées : journaux et périodiques	Source indéfinie et floue, rumeur.	Autres, non spécifié et sans indices.	Total
BARBIER	17 (10.42%)	9 (5.52%)	23 (14.11%)	27 (16.56%)	87 (53.37%)	163 (100%)
BUVAT	2 (2.02%)	6 (6.06%)	16 (16.16%)	11 (11.11%)	64 (64.64%)	99 (100%)
MARAIS	38 (11.01%)	12 (3.04%)	189 (54.78%)	17 (4.92%)	89 (25.79%)	345 (100%)
TOTAL	57	27	228	55	240	607

## BIBLIOGRAPHIE

- ARIES, Philippe, *L'homme devant la mort*. Paris, Seuil, 1977. 641 pages.
- Associations des historiens modernistes des universités. *Traditions et innovations dans la société française du XVIIIe siècle : actes du colloque de 1993*. Paris, Presses de l'Université de Paris-Sorbonne, 1995. 207 pages.
- AUBERTIN, Charles, *L'esprit public au XVIIIe siècle, étude sur les correspondances politiques des contemporains, 1715-1789*. (Édition en ligne, selon l'édition de Slatkine reprints, Genève, 1968, 500 pages.), Collection « les Classiques des sciences sociales », Chicoutimi, 2006.
- AUCLAIR, Georges, *Le 'Mana' quotidien. Structures et fonctions de la chronique des faits divers*. Paris, Éditions Anthropos, 1982. 299 pages.
- BAKER, Keith, « Politique et opinion publique sous l'Ancien Régime », *Annales ESC*, vol. 42, janvier-février 1987, p. 41-71.
- BAKER, Keith et Roger CHARTIER, « Dialogue sur l'espace public », *Politix. Travaux de science politique*, vol. 26, 1994. p. 5-22.
- BARBIER, Edmond-Jean-François. *Chronique de la Régence et du Règne de Louis XV (1718-1763), ou Journal de Barbier*, Paris, Charpentier, 1857, 2 volumes.
- BARDET, Jean-Pierre et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Au plus près du secret des cœurs? Nouvelles lectures historiques des écrits du for privé*, Paris, PUPS, 2005. 262 pages.
- BARTHES, Roland, « Structure du fait divers », *Essais critiques*, Paris, Seuil, 1964, p. 188-197
- BASTIEN, Pascal. *L'exécution publique à Paris au 18<sup>e</sup> siècle. Une histoire des rituels judiciaires*, Seyssel, Champ Vallon, 2006. 272 pages.
- BUVAT, Jean, *Journal de la Régence (1715-1723)*, publié par Émile Campardon, Paris, Henri Plon, 1865, 2 volumes.
- CARREYRE, Jean. *Le Jansénisme durant la Régence*. Louvain, Bureaux de la Revue. 1933. 2vol.
- CHAGNOT, Jean, *Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Hachette, 1988, 587 pages.

- CHALIGNE, Olivier et Yves SASSIER (dir.), *Les parlements et la vie de la cité. (XVIe et XVIIIe siècle)*, Publication de l'Université de Rouen, Rouen. 337 pages.
- CHAMPAGNE, Patrick, *Faire l'opinion*, Paris, Minuit, 1990. 311 pages.
- CHARBONNEAU, Frédéric, *Les silences de l'histoire : les mémoires français du XVIIe siècle*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2001. 299 pages.
- CHARBONNEAU, Frédéric et Réal OUELLET, *Nouvelles françaises du XVIIe siècle*. Québec, L'Instant même, 2000. 296 pages.
- CHARTIER, Roger, *Inscrire et effacer : culture écrite et littérature, XIe-XVIIIe siècle*, Paris, Gallimard Le Seuil, 2005, 229 pages.
- CHARTIER, Roger, *Lectures et lecteurs dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Seuil, 369 pages.
- CHARTIER, Roger, *Les origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Seuil, 1990. 244 pages.
- CHAUNU, Pierre (dir.), *Le basculement religieux de Paris au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1998. 619 pages.
- CHAUSSINAND-NOGARET, Guy. *Le Cardinal Dubois : 1656-1723 ou une certaine idée de l'Europe*, Paris, Perrin. 2000. 257 pages.
- COUDREUSE, Anne. *Le refus du pathos au XVIIIe siècle*. Paris, H. Champion, 2001. 270 pages.
- DELUMEAU, Jean, *La peur en occident : (XIVe-XVIIIe siècles) une cite assiégée*, Paris, A. Fayard, 1978, 485 pages.
- DELUMEAU, Jean, *Rassurer et protéger: le sentiment de sécurité dans l'Occident d'autrefois*, Paris, A. Fayard, 1989. 667 pages.
- DUBIEND, Annik, *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève, Droz, 2004. 356 pages.
- DURANTON, Henri (dir.). *Les Gazettes européennes de langue française*. Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1993. 349 pages.

- DURANTON, Henri et Pierre RÉTAT (dir.). *Gazettes et information politique sous l'Ancien Régime*. Saint-Étienne, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1999. 444 pages.
- ENGELS, Jens Ivo. « Dénigrer, espérer, assumer la réalité : le roi de France perçu par ses sujets, 1680-1750 », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*. Numéro 50-3, juillet-septembre 2003. p. 96-126
- FARGE, Arlette, *Dire et mal dire : l'opinion publique au XVIIIe siècle*, Paris, Seuil, 310 pages.
- FARGE, Arlette, *Effusion et tourment, le récit des corps : histoire du peuple au XVIIIe siècle*, Paris, Jacob, 2007, 248 pages.
- FOGEL, Michèle, *Les cérémonies de l'information dans la France du XVIe au XVIIIe siècle*, Paris, Fayard, 1989. 498 pages.
- GARÇON, Maurice, « Préface », *Histoire des faits divers*, Paris, Éditions du Pont Royal. 1962, 203 pages.
- GAUVARD, Claude et Jean-Louis Robert (dir.), *Être Parisien. Actes du colloque organisé par l'École doctorale d'histoire de l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne, 26-28 septembre 2002*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004.
- GOULEMOT, Jean-Marie (dir.). *Lecture, livres et lecteurs du XVIIIe siècle*, Tours. Université François Rabelais-Tours, 2003. 162 pages.
- GRASLAND, Claude « Chansons et vie politique à Paris sous la régence » *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1990, 37, p. 537- 570
- HABERMAS, Jürgen, *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société*, Paris, Payot, 1988. 324 pages.
- JANSEN, Paule, *L'Année 1778 à travers la presse traitée par ordinateur*. Paris, Presses universitaires de France, 1982. 246 pages.
- KAISER, Thomas E. « Money, despotism, and public opinion in early eighteenth-century France: John Law and the debate on royal credit. », *The Journal of Modern History*, vol. 63 (1991). P. 1-28
- KARPIK Lucien, *Les avocats. Entre l'État, le public et le marché, XIIIe-XXe siècle*, Paris, Gallimard, 1995. 482 pages.

- KOSELLECK, Reinhart, *Le règne de la critique*, Paris, Éditions de Minuit, 1979. 180 pages.
- KUNSTLER, Charles, *La vie quotidienne sous la Régence*. Paris, Hachette, 1960, 301 pages.
- LARDELLIER, Pascal, « Monuments éphémères: les entrées royales », *Cahiers de médiologie*, numéro 7, 1999. p. 239-245.
- L'ESTOILE, Pierre de, *Journal d'un bourgeois de Paris sous Henri III*, édition présentée et annotée par Jean-Louis Flandrin, Paris, Union générale d'éditions, 1966. 312 pages.
- LE ROY LADURIE, Emmanuel, « Réflexion sur la Régence », *French Studies*, vol. 38, (1984). p. 286-305
- LEVASSEUR, Émile, *Recherche historique sur le Système de Law*, New-York, B. Franklin, 1970, 408 pages.
- LITLI, Antoine, *Le monde des salons*. Paris, Fayard, 2005. 568 pages.
- MALANDAIN, Gilles. « Les mouches de la police et le vol des mots. Les gazetins de la police secrète et la surveillance de l'expression publique à Paris au deuxième quart du XVIIIe siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1995, p. 376- 404
- MARAIS, Mathieu, *Journal de Paris*, édité et annoté par Henri Duranton et Robert Grandroute, Saint-Etienne, Publication de l'Université de Saint-Etienne, 2004, 2 volumes.
- MAUREPAS, Arnaud de, « L'Œil, l'oreille et la plume : la sensibilité testimoniale dans le journal de Barbier (1718-1762) », *Histoire, économie et société*, vol. 10 (1991), p. 491-503.
- MATTAUCH, Hans. « Le Mirliton enchanteur. Historique d'un mot à la mode en 1723 », *Revue d'histoire littéraire de la France*. PUF, vol. 101 (2001), p. 1255-1267.
- MERCIER, Louis-Sébastien. *Tableau de Paris*. Édition en ligne. Bibliothèque Nationale de France.
- MÉTAYER, Christine, *Au tombeau des secrets : les écrivains publics du Paris populaire*, Paris, A. Michel, 2000, 456 pages.

- MEYER, Jean. *La vie quotidienne en France au temps de la Régence*. Paris, Hachette, 1979. 444 pages.
- MORNET, Daniel, *Les origines intellectuelles de la Révolution française : 1715-1787*, Lyon, La Manufacture, 1989. 631 pages.
- MUCHEMBLED, Robert. *Société, cultures et mentalités dans la France moderne : XVIe-XVIIIe siècle*. Paris, A. Colin. 2001. 192 pages.
- OLIVER-MARTIN, François. *L'absolutisme français suivi de Les parlements contre l'absolutisme traditionnel au XVIIIe siècle*. Paris, Loysel, 1988. 548 pages.
- PÉVERI, Patrice, « Cette ville était alors comme un bois. Criminalité et opinion publique à Paris dans les années qui précèdent l'affaire Cartouche (1715-1721), *Crime, histoire et sociétés*, vol. 1/2 (1997), p. 51-73
- RÉTAT, Pierre et Jean SGARD (dir.) *Presse et histoire au XVIIIe siècle, l'année 1734*. Paris, Éditions du CNRS, 1978. 325 pages.
- RICHARDT, Aimé. *La Régence : 1715-1723*. Paris, Tallandier, 2002. 333 pages.
- ROCHE, Daniel, *Le peuple de Paris. Essai sur la culture populaire au XVIIIe siècle*. Paris, Aubier, 1981. 379 pages.
- TRINQUET, Roger, « La méthode de travail de Pierre de l'Estoile », *Bibliothèque d'humanisme et Renaissance*, vol. 17 (1955), p. 286-291
- TURCOT, Laurent. *Le promeneur à Paris au 18e siècle*, Paris, Gallimard, 2007. 426 pages.
- Université de Lyon II. Centre d'études du XVIIIe siècle. Table ronde,(1981). *Le journalisme d'Ancien Régime*. Lyon : Presses universitaires de Lyon , 1982. 413 pages.